



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CRDOA

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE LA COMMISSION DE RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART

Paris — juin 2023



Récolement © Drassm

06 INTRODUCTION

07 L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION EN 2022

07	1.1 Les réunions de la CRDOA
07	1.1.1 Les réunions bilatérales
08	1.1.2. Les réunions chez les grands dépositaires
08	1.1.3 La commission plénière
09	1.1.4 Les ateliers de la CRDOA
09	1.2 Les missions de soutien
09	1.3 La programmation des missions de récolement
11	1.3.1 La programmation des missions chez les grands dépositaires
14	1.3.2 La programmation des missions en région
16	1.3.3 La programmation des missions à l'étranger
18	1.4 La gestion de la base de données
19	1.5 La publication des rapports de la CRDOA
20	1.5.1 Les rapports CRDOA relatifs aux grandes institutions de la République
21	1.5.2 Les rapports de la CRDOA relatifs aux ministères
21	1.5.3 Les rapports de la CRDOA relatifs aux départements
22	1.5.4 Les rapports de la CRDOA relatifs à l'étranger
22	1.6 La communication
22	1.6.1 Les relations média
22	1.6.2 Le site internet
23	1.6.3 L'infolettre
23	1.6.4 L'espace collaboratif

24 ANALYSE DES RAPPORTS DE RÉCOLEMENT REÇUS EN 2022

24	2.1 Méthodologie
25	2.2 Evolution du taux de récolement
25	2.2.1 Nombre de rapports reçus en 2021
26	2.2.2 Nombre de biens récolés
28	2.3 Résultats des récolements
29	2.3.1. Les suites réservées aux biens non localisés
30	2.3.2. Les classements
30	2.3.3. Les plaintes
31	2.3.4. Les titres de perception

32 ÉTUDE DÉPOSANT PAR DÉPOSANT

32	3.1 Les missions de récolement du Centre des monuments nationaux
33	Les rapports de récolement du CMN reçus en 2022
34	3.2 Les missions de récolement du Cnap
35	Les rapports de récolement du Cnap reçus en 2022
36	Les suites données aux récolements
37	3.3 Les missions de récolement du DRASSM
37	Les rapports de récolement du DRASSM reçus en 2022
38	3.4 Les missions de récolement de la Manufacture de Sèvres
39	Les récolements de la Manufacture de Sèvres reçus en 2022
39	Les suites données aux récolements
40	3.5 Les missions de récolement du ministère chargé de l'économie
40	Les rapports du ministère de l'économie reçus en 2022
41	3.6 Les missions de récolement du ministère des armées
42	Les rapports de récolement du ministère des armées reçus en 2022
43	Les suites données aux récolements
45	3.7 Les missions de récolement du Mobilier national
46	Les rapports de récolement du Mobilier national reçus en 2022
46	Les suites données aux récolements
48	3.8 Les missions de récolement des musées nationaux du ministère de la culture
49	Les rapports de récolement des musées du ministère de la culture reçus en 2022
50	Les suites données aux récolements



Vue des réserves © Patricia Lecomte

53 LES STOCKS DES PLAINTES, TITRES ET SUITES RESTANT À APURER

- 53 4.1 Les plaintes demandées depuis 1996 et non encore déposées
- 54 4.2 Les titres demandés depuis 1996 et non encore réglés
- 55 4.3 Le stock des suites restant à déterminer fin 2022

57 PRÉCONISATIONS ET PROJETS

- 57 5.1 L'importance de la programmation
- 57 5.2 Le respect des textes légaux et réglementaires et le recours aux missions mutualisées et aux récolements à distance
- 58 5.3 Le récolement à l'occasion des convoiements
- 58 5.4 Le récolement des œuvres déjà recherchées
- 59 5.5 La production des rapports de récolement
- 59 5.6 L'ambiguïté de l'expression: présumé détruit
- 60 5.7 Les procédures de traçabilité chez les dépositaires
- 61 5.8 L'importance des dépôts de plainte
- 61 5.9 L'inventaire d'entrée et de sortie
- 62 5.10 L'envoi d'états annuels
- 62 5.11 L'interopérabilité des bases de données
- 63 5.12 La possibilité d'un recours aux transferts de propriété publique
- 63 5.12 Le portail des œuvres disparues

65 CONCLUSION GÉNÉRALE

66 ANNEXES

- 66 Annexe 1 - Rapports de la CRDOA parus en 2022
- 66 Annexe 2 - Nombre et montant des titres émis, restant à émettre et restant à payer par déposant
- 68 Annexe 3 - Liste des membres de la commission
- 68 Annexe 4 - Lexique du récolement des dépôts d'œuvres d'art
- 71 Annexe 5 - Traçabilité des œuvres d'art chez les grands dépositaires
- 74 Annexe 6 - Rapports de récolement transmis en 2022 à la CRDOA par déposants
- 96 Annexe 7 - Plaintes restant à déposer par déposant
- 105 Annexe 8 - Suites restant à déterminer par déposant

La CRDOA en chiffres

1

présidente
nommée
par la Cour
des Comptes

17

membres
représentant

7

ministères

104

rapports et bilans
publiés faisant
état du récole-
ment des dépôts
chez différents
dépositaires

Environ

565 000

œuvres ou biens
culturels déposés
suivis

37

déposants

6 251

dépositaires

561

rapports
de récolement
traités en 2022

15 204

œuvres récolées
en 2022

207

plaintes
demandées
en 2022

La CRDOA

dans les textes

La commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art, créée par un décret du 20 avril 1996, est placée auprès du ministre chargé de la culture et présidée par un magistrat de la Cour des comptes. Ses missions sont précisées par l'article D. 113-27 du code du patrimoine : « La commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art, placée auprès du ministre chargé de la culture, est chargée de définir la méthodologie d'un récolement général des dépôts d'œuvres d'art, d'en organiser les opérations et d'en suivre le déroulement. Elle peut proposer au ministre chargé de la culture toutes mesures destinées à améliorer la conservation et la gestion des dépôts d'œuvres d'art. » Le décret précise par ailleurs que les institutions déposantes « exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission ».

CRDOA
42 avenue des Gobelins
75013 Paris
01 44 08 52 97
crdoa@culture.gouv.fr



Introduction

Madame Evelyne Ratte,
présidente de la CRDOA © DR

La pratique des dépôts d'œuvres d'art remonte au début du XIX^e siècle. Il s'agit de valoriser le patrimoine culturel, en exposant aux yeux du plus large public possible les œuvres d'art des musées et le savoir-faire français en matière de tapisserie, lustrerie, céramique, ébénisterie...

Cette valorisation s'accompagne nécessairement de son corollaire : la protection du patrimoine. Lorsque les œuvres d'art sont prêtées à long terme à des administrations, majoritairement françaises mais aussi étrangères, partout en France et dans le monde, il importe que les institutions déposantes s'assurent que leurs œuvres sont toujours présentes dans les lieux de dépôts, et dans un bon état de conservation. Pour cela, ces institutions déposantes (Centre des monuments nationaux, Centre national des arts plastiques, Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Manufacture de Sèvres, Mobilier national, musées nationaux...) doivent organiser des campagnes d'inspection (dites : « de récolement ») tous les dix ans. Si une œuvre est dégradée ou qu'elle a disparu, le déposant en tire toutes les conséquences en termes de restaurations, plainte ou titre de perception.

La CRDOA, mise en place il y a plus de 25 ans et présidée par une magistrate de la Cour des comptes, a notamment pour mission d'organiser ces campagnes de récolement et d'en rendre compte.

Cette année encore, force est de constater que les institutions ne sont pas toujours au rendez-vous de leur obligation légale ou réglementaire de récolement décennal : le taux de récolement reste insuffisant. Il est vrai que ces institutions font face à des contraintes récurrentes : effectifs faibles, grand nombre d'œuvres à contrôler, dispersion des collections...

Aussi, la CRDOA poursuit-elle ses préconisations afin de contribuer à l'amélioration de la situation. Elle s'efforce également d'organiser un dialogue entre les déposants et les dépositaires chaque fois que cela semble pertinent. Ce rapport montre que des améliorations ont été enregistrées cette année (en termes de nombre d'œuvres récolées comme de traitement des suites réservées aux œuvres disparues), plus ou moins importantes selon les institutions, dont le détail est présenté ci-après.

Evelyne Ratte

Présidente de la CRDOA

1. L'activité de la commission en 2022

1.1 Les réunions de la CRDOA

Dans le cadre de son rôle de coordination et de pilotage auprès des institutions déposantes, la CRDOA organise régulièrement des réunions de travail à différents stades du récolement : en amont pour programmer les missions, mais également en cours d'année pour accompagner le travail des institutions déposantes et s'assurer des suites qui leur ont été données et de leur mise en œuvre effective. Enfin, des réunions tenues chez certains grands dépositaires permettent de valider les rapports qui leur sont consacrés.



Mme Ratte, présidente de la CRDOA, lors de la journée annuelle des CAO
© CRDOA

Interventions de la CRDOA lors des journées nationales des DRAC et des CAO

On comptabilise à peu près 230 000 dépôts d'œuvres d'art de l'État en région, aussi bien dans les grandes villes que dans les petites communes rurales. Pour récolter ces œuvres sur un rythme décennal, les institutions déposantes qui en sont affectataires (Cnap, Manufacture de Sèvres, Mobilier national, musées nationaux...) disposent d'équipes réduites, par ailleurs extrêmement sollicitées par la gestion de leurs dépôts au sein des grandes institutions de l'État et du réseau diplomatique. Les déposants ont donc besoin que les conservateurs des antiquités et objets d'art (CAOA) et les conservateurs délégués d'antiquités et objets d'art (CDAOA) continuent d'apporter leur appui, sur le terrain, au récolement des œuvres d'art en région. La mobilisation de ces acteurs reste essentielle pour mener à bien la mission régaliennne de protection des biens de l'État, partout sur le territoire. Rappelons que les CAO sont les interlocuteurs, au niveau départemental, du conservateur

des monuments historiques pour tout ce qui concerne la protection et la conservation des objets mobiliers. Ils ont notamment pour mission de récolement tous les cinq ans les objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques.

Pour, d'une part, présenter les travaux de la commission et, de l'autre, rappeler ce rôle que jouent les CAO dans le récolement des biens du Cnap en région, et plus particulièrement dans les communes sans musées, Mme Evelyne Ratte, présidente de la CRDOA, est intervenue le vendredi 13 mai 2022 lors la journée d'information professionnelle des conservateurs des antiquités et objets d'art (CAOA) et, le 22 septembre, lors de la réunion annuelle des DRAC.

1.1.1 Les réunions bilatérales

Une réunion bilatérale rassemble la CRDOA et un déposant en particulier, afin notamment de faire le point sur la programmation des récolements et les dossiers de récolement dont les conclusions demeurent en tout ou partie en attente : suites à déterminer, ou, lorsqu'elles le sont, en attente de mise en œuvre effective (dépôt de plainte, émission d'un titre de recette à l'encontre d'un dépositaire, vérification de son règlement). En principe, deux réunions annuelles par déposant sont organisées au siège de la CRDOA.

En 2022, onze réunions bilatérales ont pu être organisées. Sept bilatérales au printemps ont permis de faire le point avec l'ensemble des déposants (sauf le ministère de l'économie) :

- le 30 mars avec le Mobilier national ;
- le 12 mai avec la Manufacture de Sèvres ;
- le 17 mai avec le Cnap ;
- le 24 mai avec le ministère des armées ;
- le 20 juin avec le Centre des monuments nationaux ;
- le 21 juin avec le service des musées de France ;
- le 27 juin avec le Drassm.

À l'automne 2022, quatre réunions bilatérales ont été organisées avec les déposants gérant les dépôts les plus volumineux :

- le 22 novembre avec le Cnap ;
- le 24 novembre avec la Manufacture de Sèvres ;
- le 2 décembre avec le Mobilier national ;
- le 8 décembre avec le service des musées de France.

1.1.2 Les réunions chez les grands dépositaires

Ces réunions, organisées au sein d'une institution dépositaire concernée, sont l'occasion de valider le rapport élaboré par la CRDOA avec la collaboration des membres de la commission et, notamment, des institutions déposantes, ainsi que de l'institution dépositaire. Les services de police – office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) et brigade de répression du banditisme (BRB) – peuvent également être invités.

Le 28 janvier a ainsi été organisée une réunion à l'Assemblée nationale en vue de la publication du rapport sur cette assemblée. Le 13 juin, une réunion rassemblait sous l'égide de la CRDOA les différents déposants concernés par les biens déposés au ministère de la culture, pour une publication parue le 26 septembre. Enfin, deux publications parues en tout début d'année 2023, « Rapport sur le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports » et « Rapport sur l'Europe de l'Ouest », ont fait l'objet de deux réunions, au ministère de l'éducation nationale le 8 juillet pour la première, et au ministère de l'Europe et des affaires étrangères au 1^{er} décembre pour la seconde.

1.1.3 La commission plénière

Chaque année, la commission plénière réunit l'ensemble de ses membres dont la liste est donnée en annexe 3. Il s'agit principalement de présenter le rapport d'activité de l'année écoulée et la programmation des récolements de l'année à venir et d'échanger avec l'ensemble des membres de la commission. Jusqu'en 2017, la commission avait notamment pour objet de valider l'ensemble des décisions de suite prises durant l'année au cours des réunions des groupes de pilotage. Chaque œuvre dont le récolement ne permet pas la localisation doit en effet faire l'objet d'une suite : classement, plainte, titre de perception... La doctrine sur ces questions ayant été peu à peu harmonisée, ces réunions ont été supprimées au 1^{er} janvier 2018 et les déposants décident désormais seuls des suites à réserver aux objets manquants. Leurs décisions n'ayant plus à être validées par la commission plénière, le calendrier de sa tenue a donc été revu et adapté à l'objet principal de son ordre du jour : l'examen du rapport d'activité de l'année écoulée, notamment du taux d'avancée des récolements, la construction de la programmation à venir, les perspectives d'amélioration des méthodes, notamment par la mutualisation des missions ou la numérisation des données.

En 2022, la réunion plénière de la CRDOA s'est déroulée le 15 mars au ministère de la culture.



L'atelier sur les bases de données, organisé par la CRDOA à l'automne 2022
© CRDOA

1.1.4 Les ateliers de la CRDOA

Les missions de récolement et, plus généralement, de protection des biens de l'État ne peuvent que bénéficier des échanges et de la collaboration entre tous les acteurs concernés. C'est pourquoi la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art a inauguré, au printemps 2022, un nouveau format de travail en organisant des moments de rencontre entre déposants et dépositaires autour d'une thématique de travail.

Un premier atelier consacré à la problématique de la plainte réuni le 8 mars 2022 une vingtaine de participants (déposants et dépositaires) autour d'officiers de la Brigade de répression du banditisme (BRB) et de l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC).

Un second atelier s'est tenu le 21 septembre 2022 sur le thème des bases de données des grands dépositaires, indispensables à la bonne gestion des œuvres de l'État et rendues obligatoire par la circulaire du Premier ministre du 15 avril 2019. Des agents chargés du patrimoine de plusieurs ministères sont ainsi venus échanger sur leurs avancées respectives dans ce domaine, échanges qu'ils peuvent désormais poursuivre sur le nouvel espace collaboratif de la commission hébergé sur la plateforme Osmose.

1.2 Les missions de soutien

Suite à l'atelier consacré aux bases de données des biens mobiliers des grands dépositaires, plusieurs correspondants ont exprimé des difficultés à gérer ces bases, souvent par manque de temps. Soucieuse d'aider tous les acteurs du récolement dans leurs missions de service public, la CRDOA a donc mis à disposition de la mission du patrimoine mobilier du ministère de la justice un agent, une journée par semaine, pendant un mois ; puis ce même agent est venu en soutien, également un jour par semaine pendant un mois, du bureau du patrimoine et de la décoration du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Au-delà de l'aide apportée, ce type de mission est susceptible de permettre à la CRDOA d'identifier des bonnes pratiques et de les recommander par la suite.

1.3 La programmation des missions de récolement

L'article D. 113-27 du code du patrimoine précise que les institutions déposantes exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission. Celle-ci s'est donné pour objectif dès son origine de faire intervenir les institutions déposantes de manière coordonnée chez chaque grand dépositaire, au sein de chaque région et sur le périmètre de chaque État étranger ou groupe d'États étrangers.

Cette programmation permet de s'assurer que tous les lieux de dépôt sont visités et favorise l'établissement de rapports cohérents portant sur l'ensemble des récolements d'une institution dépositaire ou d'un territoire déterminé. La programmation favorise également les missions groupées, afin de mobiliser le moins possible un dépositaire : c'est par exemple le cas du Cnap et de la Manufacture de Sèvres qui ont récolé ensemble au même moment mais respectivement les biens qu'ils ont déposés à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

C'est enfin le moyen de s'assurer que le programme de récolement de chaque déposant est réalisable dans les délais prévus légalement ou réglementairement ou, dans le cas contraire, d'étudier les voies et moyens d'y parvenir. La CRDOA s'efforce ainsi d'amener les différentes institutions déposantes à s'accorder sur une programmation de leurs opérations afin de favoriser le récolement, par un déposant A, des dépôts d'un déposant B qui lui aurait donné un mandat à cette fin, quitte à ce que les journées supplémentaires d'activité soient financées par les déposants mandants ou compensées par un mandat inverse.

L'espace collaboratif de la CRDOA, hébergé sur la plateforme Osmose, invite tous les déposants à y indiquer les dates et lieux de leurs prochaines missions afin de favoriser la collaboration inter-administration et les « codes 2 » (voir page 17). Il faut saluer également l'initiative du ministère de l'Europe et des affaires étrangères qui, à chaque récolement d'un déposant dans un poste diplomatique, alerte les autres déposants afin qu'ils se rapprochent de l'institution déposante récoleuse.



Ce portrait de Louis XV d'après Louis-Michel Van Loo (INV 6330), déposé en 1933 par le musée du Louvre à l'ambassade de France à Lisbonne, a été récolé par le Mobilier national en 2022 pour le compte du musée © Musée du Louvre.

Les bénéficiaires d'un récolement mutualisé

Un récolant qui récole ses œuvres dans un poste diplomatique ou un musée peut utilement récoler les autres dépôts d'œuvres de l'État, dans la mesure bien entendu où les autres dépôts à récoler ne sont pas trop nombreux ni trop spécifiques. Ces mutualisations, en limitant les déplacements, permettent de réaliser d'importants gains budgétaires et écologiques. Elles sont tout à fait réalisables, comme le prouve le récolement exemplaire effectué en août 2022 de ses 29 dépôts par le Mobilier national à l'ambassade de France de Lisbonne et dont la CRDOA a reçu le rapport en octobre 2022: le Cnap et le musée du Louvre ont profité du déplacement des équipes du Mobilier national pour leur confier le récolement de leurs propres dépôts (respectivement 22 et 4). Les dépôts de Sèvres n'ont pas été récolés, en raison de leur spécificité et surtout de leur volume (plus de 1000 dépôts!).

Le château de Versailles a quant à lui choisi de confier au Mobilier national le récolement de ses biens déposés à Washington (15 biens), au palais de l'Élysée (6 biens) et au ministère de l'intérieur (9 biens), et a délégué au musée du Louvre celui de ses 5 dépôts au musée lorrain à Nancy (codes 2). Enfin, son récolement à Metz au palais du gouverneur militaire (2 biens) a été assuré par le depositaire lui-même (code 3). C'est une démarche à poursuivre, qu'il reste à généraliser. Le 20 octobre 2022, un grand musée national a récolé ses huit dépôts à la Villa Noailles à Hyères dans le Var: pourquoi l'œuvre unique du musée des arts décoratifs, déposée en 2011 et jamais récolée, n'a-t-elle pas été récolée à cette occasion? Un autre grand musée national a récolé son unique dépôt au musée Unterlinden à Colmar dans le Haut-Rhin, mais ce déplacement physique n'a pas été rentabilisé par le récolement d'autres œuvres de différents musées, pourtant peu nombreuses.

Afin de structurer cette démarche de mutualisation, la CRDOA met à disposition des déposants un espace collaboratif disponible sur la plateforme Osmose. Les déposants récoleurs peuvent y indiquer tous les projets de missions à venir et inviter ainsi les déposants qui le souhaitent à leur communiquer leurs listes de biens à récoler.

Dans tous les cas où le récolement par un déposant se révèle difficile – en raison de l'éloignement géographique, voire de la situation politique d'un État étranger –, la CRDOA recommande la mise en œuvre d'un récolement par le depositaire sous le contrôle à distance du déposant. Cette procédure (dite « code 3 ») a été mise en place de manière systématique par le Cnap avec un certain succès dans les petites communes afin d'achever le premier récolement général de ses dépôts en région. Par ailleurs, depuis 2020, le Cnap et le Mobilier national traitent les états annuels transmis par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères comme un rapport de récolement, dans la mesure où l'état des biens ne semble pas inquiétant.

La plateforme Osmose

Afin de favoriser le dialogue entre tous les acteurs du récolement, aussi bien dépositaires que déposants, et encourager la mutualisation des missions de récolement, la CRDOA gère un espace collaboratif sur la plateforme Osmose, pilotée par la direction interministérielle du numérique. La CRDOA invite notamment tous les déposants à y indiquer les lieux qu'ils seront amenés à récoler dès qu'une date est arrêtée. Toutes les opportunités sont bonnes à saisir, afin de faire avancer le taux de récolement et éviter les déplacements inutiles, coûteux en temps et en empreinte carbone.

Au 31 décembre 2022 l'espace collaboratif de la CRDOA accueillait ainsi 62 participants.

1.3.1 La programmation des missions chez les grands dépositaires

Le 23 février 2017, la CRDOA a réuni les principaux déposants ou leur représentant (Cnap, Manufacture de Sèvres, Mobilier national, service des musées de France) afin d'arrêter un calendrier de récolement des grands dépositaires : présidence de la République, assemblées constitutionnelles, ministères, grands corps de l'État... Le tableau ci-dessous présente les résultats validés de cette réunion. Il débute par 2018, l'idée étant à l'époque de laisser l'année 2017 aux déposants pour s'organiser. Ce tableau est consultable sur le site du ministère de la culture ¹.

Dépositaires	Année de récolement
Grandes institutions	
ASSEMBLÉE NATIONALE	2018
SÉNAT	2019
COUR DE CASSATION	2020
ÉLYSÉE	2022 (1 ^{er} quadrimestre)
COUR DES COMPTES	2022
CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE	2022
CONSEIL D'ÉTAT	2023
CONSEIL CONSTITUTIONNEL	2025
CESE	2027
Ministères (uniquement les administrations centrales)	
ÉCOLOGIE	2018
ÉDUCATION	2018
CULTURE	2018
INTÉRIEUR	2019
ÉCONOMIE	2020
OUTRE-MER	2021
JUSTICE	2021
AGRICULTURE	2021
PREMIER MINISTRE	2021
ARMÉES	2022
AFFAIRES SOCIALES	2022
AFFAIRES ÉTRANGÈRES	2023

1 — www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-aeuvres-d-art/Les-programmations-de-recolement

De nombreux récolements programmés n'ont pas encore été réalisés. La situation est la suivante au 31 décembre 2022 :

Récolements prévus en 2018

Assemblée nationale : la programmation a été globalement respectée.

Le Cnap a effectué un récolement en 2018/2019, dont le rapport a été adressé fin novembre 2019 à l'Assemblée nationale en l'invitant à procéder à des recherches complémentaires sous trois mois pour tenter de retrouver les biens qui n'ont pu être localisés. Des échanges ont suivi entre le Cnap et la direction des affaires immobilières et du patrimoine de l'Assemblée nationale, ce qui a permis d'aboutir à un rapport définitif, avec les décisions sur les œuvres recherchées, adressé à la CRDOA en juillet 2021.

La Manufacture de Sèvres a réalisé un récolement en 2018-2019 et a adressé le 14 novembre 2019 un rapport provisoire à l'Assemblée nationale, qui a été invitée, comme l'avait fait le Cnap, à procéder à des recherches complémentaires pour les biens non localisés. Le rapport a finalement été transmis le 25 février 2022 à la CRDOA.

Le Mobilier national a procédé à un récolement entre avril et juillet 2019. Le rapport a été adressé à la CRDOA le 17 novembre 2020.

Les musées nationaux : le musée du Louvre a récolé ses dépôts en juin 2019 et transmis le rapport de cette mission en 2022 de même que le musée d'Orsay, qui a récolé ses dépôts en 2016. Le musée national d'art moderne a récolé le 27 janvier 2020 ses quatre dépôts et a transmis le rapport au service des musées de France (SMF) le 24 juin 2020. Le musée du château de Versailles a récolé en février 2019 ses 104 dépôts, dans les locaux de l'Assemblée nationale à Paris et à Versailles. Les résultats de ces récolements ont été transmis au SMF en février 2020.

Ministère chargé de l'écologie : Le Cnap a traité l'état annuel transmis par le ministère de l'écologie. Le rapport a été reçu en décembre 2022.

Le Cnap a traité en 2021 l'état annuel transmis par le ministère de l'écologie. Le rapport est en cours de finalisation.

La Manufacture de Sèvres a réalisé un récolement en 2015 mais l'imbrication entre les objets déposés au ministère de l'écologie et ceux déposés à l'ancien ministère des travaux publics a complexifié le dossier. Le rapport sera transmis après celui consacré au ministère de l'éducation.

Le Mobilier national a récolé le ministère chargé de l'écologie du 8 au 11 février 2021 et a transmis son rapport définitif en mai 2022.

Les musées nationaux : le musée du château de Versailles a récolé en 2001 puis en 2015 ses 8 tableaux au ministère chargé de l'écologie : rapport communiqué en 2020 à la CRDOA qui attend toujours celui du MNAM.

Ministère chargé de l'éducation nationale : la programmation a été globalement respectée, même s'il manque encore le rapport de récolement de la Manufacture de Sèvres.

Le Cnap a récolé à distance le 8 décembre 2020 le ministère, et a transmis son rapport le 21 juin 2021 à la CRDOA.

La Manufacture de Sèvres a récolé ses dépôts au ministère mais n'a pas achevé à ce jour de rapport.

Le Mobilier national a récolé le ministère du 12 au 26 juillet 2019 et a transmis un rapport à la CRDOA en 2021.

Les musées nationaux : le musée du Louvre a récolé ses dépôts en janvier 2020 et février 2021, les rapports ont été transmis en septembre 2021 par le SMF.

Ministère de la culture (administration centrale) : la CRDOA a reçu les rapports du Mobilier national (récolement effectué en 2018 et reprogrammé pour 2023) et, pour les musées nationaux, du château de Versailles (un seul bien déposé, récolé en 2019), du MNAM (4 biens récolés en 1999) et attend ceux du musée du Louvre et du château de Fontainebleau. Au jour de rédaction de ce rapport, la CRDOA n'a pas reçu le rapport de mission de la Manufacture de Sèvres qui a récolé en 2015 ni celui du Cnap qui devait achever son récolement en 2021.

Récolements prévus en 2019

Le récolement du **Sénat**, prévu en 2019, a été effectué en 2019 par le **musée national d'art moderne**, en 2020 par le **musée du Louvre**. Un récolement avait été effectué en 2017 par le **musée d'Orsay** et le **Mobilier national**. Tous ces déposants ont transmis leurs rapports. Le **château de Versailles** a bien récolé, mais n'a pas encore transmis son rapport. Enfin, les récolements par le **Cnap** et la **Manufacture de Sèvres** ont été effectués en 2021, et les rapports sont en cours d'élaboration.

Ministère de l'intérieur : le **musée du Louvre** et le **MNAM** ont bien récolé au ministère de l'intérieur respectivement en 2019 et 2020 et transmis leurs rapports en 2022 et 2020. Le **Cnap** et la **Manufacture de Sèvres** ont de leur côté commencé leur récolement fin 2019 et devaient l'achever en 2022, mais la CRDOA n'a reçu aucun rapport. Enfin, le **Mobilier national** a réalisé ce récolement en 2022, pour lui-même (rapport non encore transmis) et le **château de Versailles** (rapport transmis en 2022). Enfin la CRDOA est en attente du rapport définitif du **musée d'Orsay**, qui a récolé en 2016.

Récolements prévus en 2020

En 2020 les récolements de la **Cour de cassation** et du ministère chargé de l'économie étaient attendus. Concernant la **Cour de cassation**, la CRDOA a reçu le rapport de récolement du **château de Versailles** effectué en 2019 et transmis par le SMF, ainsi que celui du **Mobilier national**, transmis en 2022. Concernant le **ministère chargé de l'économie**, la CRDOA a reçu, via le SMF, en 2021 le rapport de récolement du **musée de Versailles** et ceux, non définitifs, du **musée du Louvre** (2021) et du **musée d'Orsay** (2014). Elle attend ceux du **musée national d'art moderne**, du **Cnap** et du **Mobilier national**. Ces deux derniers déposants ont prévu de récoler le ministère de l'économie en 2023.

Récolements prévus en 2021

En 2021, étaient attendus les récolements des services du Premier ministre et de trois ministères : outre-mer, justice et agriculture.

Le **Cnap** et le **Mobilier national** ont récolé leurs biens au **ministère des outre-mer** en 2022, mais n'ont encore transmis aucun rapport à la CRDOA. Ils ont programmé leur récolement au **ministère de l'agriculture** pour 2023.

Concernant le **ministère de la justice**, la CRDOA n'a reçu à ce jour que trois rapports récents de récolement, ceux du **Mobilier national** (2020), du **château de Versailles** (2020) et du **musée du Louvre** (2021).

Le **Cnap** indique avoir engagé l'opération de récolement à distance avec le **ministère de la justice** qui n'était pas en capacité en 2022 de transmettre ses données en raison de la mise en place de leur nouvel outil de gestion. Le **ministère de la justice** a pris l'engagement de fournir un état annuel en 2023. Concernant les services du **Premier ministre**, la CRDOA a reçu en 2022 les rapports du **Mobilier national**, qui a récolé en 2021, et en 2021 ceux du **musée du Louvre** (2019) et du **château de Versailles** (2021).

Récolements prévus en 2022

Les programmations prévues en 2022 portaient notamment sur la présidence de la République, traditionnellement récolée à chaque fin de mandat présidentiel, mais également sur la Cour des comptes, le Conseil supérieur de la magistrature, le ministère des armées et celui des affaires sociales.

Les récolements de la **présidence de la République** par la **Manufacture de Sèvres** et le **Mobilier national** ont été commencés respectivement à l'automne 2021 et mi-janvier 2022 et sont en cours d'achèvement. Ils ont été assurés pour le compte des musées de France par le **Mobilier national**, mais à ce jour, seul le rapport du **musée d'Orsay** a été enregistré par la CRDOA. Le **Cnap** a engagé le sien en 2022, ainsi que celui de la **Cour des comptes**, également récolée par le **Mobilier national** en 2022 (en attente du rapport).

Le **Mobilier national** et le **musée du Louvre** ont programmé pour cette année 2023 la fin du récolement au **ministère des armées**, avec un an de décalage par rapport au calendrier initial. Le **Cnap** devrait récoler ce ministère en 2024.

Les autres déposants n'ont transmis aucun calendrier sur les récolements de ces institutions à la CRDOA.

Récolements prévus en 2023

En 2023 sont programmés le récolement du **Conseil d'État** et celui du **ministère de l'Europe et des affaires étrangères** (ensemble des sites de l'administration centrale). Pour le **Conseil d'État** ont été engagés dès 2022 les récolements du **Cnap**, du **Mobilier national** et du **musée du Louvre**, qui devraient s'achever en 2023 selon la programmation convenue. Pour ce qui concerne le **ministère de l'Europe et des affaires étrangères**, le château de la Celle-Saint-Cloud a été récolé par le seul dépositaire in situ, le **Mobilier national**, en 2021-2022. En 2023, les sites d'administrations centrales devraient être récolés par le **Mobilier national** et le **Cnap**.

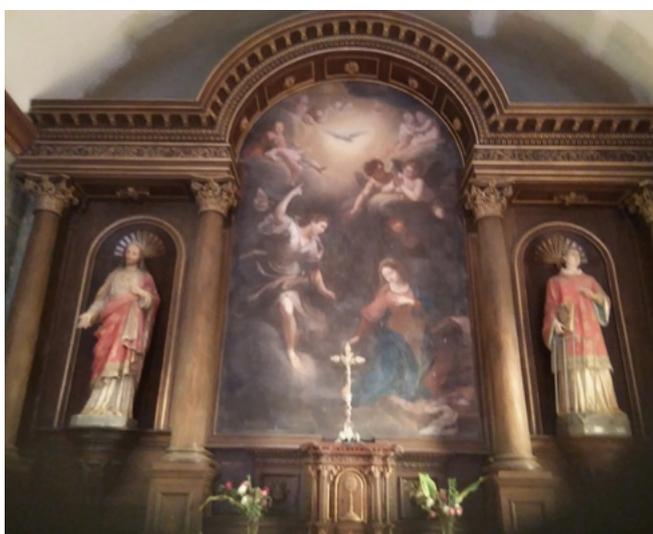
* * *

Il apparaît que le calendrier de programmation établi par la CRDOA en accord avec les déposants n'est pas véritablement tenu. La CRDOA constate à nouveau une difficulté récurrente à produire les rapports de récolement dans un délai raisonnable après les opérations de récolement.

1.3.2 La programmation des missions en région

Entre 1997 et 2007, la commission fixait annuellement un programme de récolement sur une base régionale : deux à trois régions étaient prévues par exercice (il s'agissait bien sûr d'une France comptant 22 régions, donc des circonscriptions plus petites qu'aujourd'hui). Puis cette programmation est tombée en désuétude. Chaque déposant a alors organisé sa propre programmation, soit à l'échelle départementale, soit sans véritable programmation, plutôt à l'occasion de convoiements de nouvelles œuvres ou de prêts pour des expositions.

À ce jour, il n'existe pas de programmation coordonnée des récolements en région: la CRDOA attend pour cela que chaque déposant achève son premier récolement général. Chaque déposant établit sa propre programmation, quand elle existe, généralement pour l'année à venir, ce qui ne permet pas de s'assurer que l'ensemble des biens déposés seront récolés selon le rythme légal ou réglementaire, soit généralement dix ans. Le Cnap est le principal dépositaire en région, à la fois par le nombre de dépôts, mais aussi par la large distribution de ces dépôts, notamment dans de très nombreuses petites communes, ce qui rend leur récolement difficile. Le Cnap a procédé à un premier récolement de l'ensemble de ses dépôts dans les grandes villes, mais il reste encore à récoler les œuvres déposées dans les petites communes de 28 départements. Afin d'accélérer l'achèvement du premier récolement général de ses dépôts en région, le Cnap conduit depuis deux ans un récolement à distance, en sollicitant chaque dépositaire concerné, puis, au vu du succès rencontré, pour tous les départements dont les petites communes n'ont pas encore été récolées. Il s'agit de ce qui est décrit ci-après comme un «code 3»: récolement par le dépositaire. Cette initiative est à souligner car elle permet de réels progrès dans l'avancée des récolements. En outre, le déposant s'attache à travailler sur un département pendant 6 mois maximum, avant de passer à un autre: cette borne dans le temps permet de mieux mobiliser les acteurs autour de l'objectif d'un récolement complet des œuvres déposées dans ce département.



Cette *Annonciation* par Eugène Degola d'après Louis Boullogne, déposée par le Cnap en 1869 à la mairie d'Isigny-le-Buat (FNAC FH 869113), a été récolée et photographiée par le dépositaire, évitant un déplacement au déposant © Mairie d'Isigny-le-Buat

premier récolement général. Bien entendu, ce récolement à distance s'effectue sans préjudice des éventuelles initiatives qu'un CAO (conservateur des antiquités et œuvres d'art) pourrait prendre, sous l'égide de la direction régionale des affaires culturelles compétente, afin de récoler en propre les dépôts d'un département donné. En 2023, le Cnap a prévu de poursuivre les récolements des Landes, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, et d'engager ceux du Morbihan, de la Loire, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de l'Eure-et-Loir et de la Gironde. Cette initiative du Cnap est à généraliser pour l'ensemble des déposants dès lors que le récolement physique est difficile à mettre en place, notamment en région et à l'étranger.

Le Mobilier national a transmis à la CRDOA une programmation du récolement en région pour 2023: plusieurs missions en Bretagne, dans le Centre-Val de Loire, notamment dans les châteaux de la Loire, et dans les Pays de la Loire ainsi qu'une mission en PACA (Carpentras). Si la CRDOA préconise plutôt un plan d'action pluriannuel, elle souligne toutefois les efforts de rationalisation des récolements effectués par ce déposant depuis trois ans, avec notamment la réorganisation de son service de l'inspection des collections et sa collaboration fructueuse avec la commission.

La Manufacture de Sèvres a prévu de terminer ses récolements dans les Pays de la Loire.

Le musée du Louvre prévoit en 2023 des récolements en Nouvelle Aquitaine, en Bretagne et dans les Pays de la Loire.

Récolements à distance pour le Cnap

En 2020, le Cnap a initié un mode de récolement à distance, qui consiste à contacter chaque dépositaire au sein d'un département pour lui demander de localiser les œuvres déposées, d'attester de l'état des œuvres et d'envoyer une photographie. L'expérimentation menée ainsi dans le département de la Haute-Marne ayant été concluante, elle est maintenant généralisée à l'ensemble des départements français pour lesquels aucun récolement des petites communes n'a encore eu lieu. En 2021, la méthode a permis d'avancer le récolement des petites communes:

- en région Auvergne-Rhône-Alpes: 10 communes du Puy-de-Dôme et 17 d'Ardèche ont été récolées de la sorte;
- en région Grand Est: 29 communes de la Marne; 25 de l'Aube; 4 de Haute-Marne;
- en région Normandie: 1 commune de la Manche (Cherbourg, 6 dépositaires); 6 dans l'Orne (7 dépositaires); 10 dans le Calvados;
- En région Nouvelle Aquitaine: 47 communes des Pyrénées-Atlantiques (51 dépositaires); 37 en Corrèze (42 dépositaires); 5 en Dordogne; 2 en Haute-Vienne (3 dépositaires).

Cette méthode efficace permettra au Cnap de conclure son

D'autres musées ont communiqué leur programmation pour 2023, notamment le musée Picasso (Amiens, Vézelay), et le MNAM, qui ira récoler en région Occitanie, dans le Grand Est, en Bourgogne-Franche-Comté et en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Mobilier national, la Manufacture de Sèvres et le musée du Louvre ont ainsi programmé une région commune : les Pays de la Loire en 2023, et, le Mobilier national et le musée du Louvre, une autre région commune, la Bretagne. La CRDOA ne peut qu'encourager ces déposants à procéder à des récolements mutualisés (l'un pour le compte de l'autre) en fonction des villes et des lieux de dépôt visités. La commission ne peut également qu'encourager les autres déposants à signaler leurs propres dépôts à la Manufacture de Sèvres, au Mobilier national et aux musées cités ci-dessus.

Enfin, le Centre des monuments nationaux a également communiqué à la CRDOA en juin 2022 sa programmation en région pour 2023 dans l'Aube, l'Indre, l'Indre-et-Loire et la Vendée.

En l'absence d'une coordination des récolements de la part des déposants, il apparaît que la priorité doit pour le moment être donnée à la ville de Paris (entendue comme l'ensemble des depositaires de cette ville hors ministères et grandes institutions étudiés par ailleurs). Avec plus de 39 000 biens culturels déposés recensés à ce jour (ce chiffre devrait augmenter à la faveur de l'examen des inventaires non encore exploités), Paris doit être la priorité de récolement des institutions déposantes. Alors que la capitale n'a jamais été complètement récolée (le rapport publié en 2021 sur Paris fait apparaître que 18 103 biens n'ont encore jamais été récolés, tous déposants confondus), certains départements (voire même des États étrangers) ont déjà fait l'objet de deux campagnes de récolement.

1.3.3 La programmation des missions à l'étranger

Pour la programmation à l'étranger, il s'agit, comme pour les départements, de mutualiser si possible les opérations de récolement entre institutions déposantes dans les années à venir. La Manufacture de Sèvres, dont près de la moitié des dépôts concernent les ambassades, est l'acteur principal de cette programmation. Une liste des régions du monde, établie par la CRDOA et complétée avec des années-cibles de récolement indiquées par la Manufacture de Sèvres, a été validée en 2019 (cf. ci-dessous). La commission demande à chaque déposant de préciser les missions à venir dans l'espace collaboratif CRDOA pour favoriser, le cas échéant, la procédure selon le code 2 (un déposant mandate un autre déposant pour récoler ses dépôts). Dans ce sens, il faut souligner le travail du ministère de l'Europe et des affaires étrangères qui, dès qu'il est sollicité par un déposant pour un récolement dans un poste diplomatique, avertit systématiquement tous les déposants concernés par ce poste diplomatique pour favoriser les mutualisations.

Année de récolement prévue	Régions du monde
2020	Europe du Nord
2021	Europe de l'Ouest
2022	Europe du Sud
2023	Europe de l'Est (y compris pays baltes et ex-Yougoslavie)
2024	Amérique du Nord
2025	Amérique centrale
2026	Amérique du Sud
2027	Asie (hors Moyen-Orient) et Océanie
2028	Moyen-Orient et Caucase

Les rapports CRDOA suivent généralement d'un an les récolements tels que programmés dans le tableau ci-dessus.

Codes 1, 2 et 3

En raison des distances, les missions de récolement à l'étranger s'organisent par les institutions déposantes différemment selon les types de dépôts et les dépositaires :

- les postes classés « code 1 » concernent ainsi ceux dont le nombre de dépôts impose que des agents des institutions déposantes se déplacent eux-mêmes ;
- le « code 2 » désigne un récolement effectué par un déposant mandaté par un autre déposant pour limiter les déplacements. Pour ces récolements, la nécessité d'anticiper par une programmation mutualisée prend donc tout son sens ;
- enfin, lorsque le nombre de pièces déposées dans des postes diplomatiques français est faible (moins de 30 par site) et pour les pays où la situation politique ne permet pas de se déplacer, le récolement par le dépositaire est privilégié par rapport au récolement physique. Pour ces postes classés « code 3 », une procédure spécifique a été élaborée conjointement avec le ministère chargé des affaires étrangères en 2016. Cette modalité est désormais expérimentée en région. Désormais, le Cnap et le Mobilier national considèrent systématiquement les états annuels en provenance du réseau diplomatique via l'administration centrale du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) comme des rapports de récolement à distance (code 3). La Commission a adopté cette classification en codes 1, 2 et 3 y compris pour des récolements sur le territoire français. Le MEAE réalise en parallèle des récolements en France et à l'étranger par des conservateurs ou agents du patrimoine.

Récolements prévus en 2020

En 2020 était programmée l'**Europe du Nord**. La CRDOA a reçu en 2018 le rapport d'une mission du **Mobilier national** effectuée en 2018 à Oxford et portant sur 1 seul bien. Les autres dépôts du Mobilier national en Grande-Bretagne ont été récolés pour la dernière fois en 2004.

En 2020, la CRDOA a reçu deux rapports de récolement : l'un du **musée du Louvre** à Copenhague (mission de 2018) et l'autre de la **Manufacture de Sèvres** à Helsinki (mission de 2013). En 2021, le **Cnap** a transmis son rapport de récolement de l'année précédente à Londres.

En 2022, la CRDOA a reçu les rapports de récolement du **Mobilier national** des villes suivantes : Stockholm, Copenhague, Reykjavik, Helsinki, Oslo et Londres, grâce notamment à l'exploitation par ce déposant des états annuels des dépositaires (voir également l'encadré « Codes 1,2 et 3 » p. 19).

Récolements prévus en 2021

En 2021, la programmation portait sur l'**Europe de l'Ouest**. Ainsi, le **Mobilier national** s'est rendu au Luxembourg en 2021 : le **Cnap**, le **musée national d'art moderne** et le **musée Rodin** qui ont déposé des biens culturels dans des institutions situées dans cet État se sont rapprochés de cette institution afin de lui confier un mandat de récolement, une pratique que la CRDOA souhaite encourager. La Commission a également reçu le rapport de récolement du **Mobilier national** effectué en 2020 au consulat d'Amsterdam (réalisé à distance – code 3 – à partir de l'état annuel adressé par le poste).

En 2022, la CRDOA a reçu les rapports de récolement du **Cnap** concernant plusieurs postes diplomatiques et sites de dépôts divers à Genève et Bruxelles et ceux du **Mobilier national** concernant les postes diplomatiques de Genève, Bruxelles (2018), La Haye (2018), Berne et Vienne. La rédaction du rapport de la CRDOA sur l'Europe de l'Ouest (paru tout début 2023) a permis d'échanger avec les différents musées qui ont mis à jour leurs envois de rapports de récolement (récolement du **musée du Quai Branly** à Tervuren et Neufchâtel, du **musée Guimet** à Bruxelles, du **musée des arts décoratifs** et du **musée du Louvre** à Karlsruhe, du **musée national d'art moderne** à Vienne, du **musée d'Orsay** à Amsterdam et du **musée de l'armée** à Stuttgart).

La **Manufacture de Sèvres** a terminé le récolement de l'ambassade à Berlin. Le rapport est attendu.

Récolements prévus en 2022

Le *Mobilier national* a réalisé en 2022 un récolement en **Europe du Sud** comme prévu par la programmation établie par la CRDOA à Lisbonne où il a également récolé pour le compte du *musée du Louvre* et du *Cnap*. Il a également validé comme récolement deux états annuels réalisés par les postes diplomatiques de Rome et La Valette.

Récolements prévus en 2023

La *Manufacture de Sèvres* a inscrit dans son agenda 2023 deux récolements en **Europe de l'Est** (un à Bucarest et un à Belgrade), comme prévu par la programmation établie par la CRDOA, ainsi qu'un récolement à Brazzaville.

D'autres récolements ont été prévus, mais qui ne prennent pas en compte cette programmation : Londres pour le *musée du Louvre* et le *Mobilier national*, Tokyo pour le *MNAM*, Madrid et Athènes pour le *Mobilier national*. La CRDOA invite toutes les institutions ayant des dépôts dans ces villes à se rapprocher des déposants cités.

À la date de publication de ce rapport, la CRDOA doit constater avoir reçu un nombre très insuffisant de rapports de récolement chez les dépositaires situés hors de France, ou d'états annuels en faisant office, que ce soit pour 2020, 2021 ou 2022. L'envoi d'états annuels de la part du ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour ce qui concerne les postes diplomatiques à l'étranger (même si ceux-ci sont loin d'être exhaustifs) devrait permettre l'établissement de rapports pour des dépôts n'ayant pas été récolés depuis généralement une quinzaine d'années. Le MEAE précise que la transmission des états annuels souffre d'un délai « car il y a un temps de traitement interne comprenant des demandes complémentaires, long et incompressible afin d'envoyer les informations les plus complètes possibles aux déposants. De plus, le suivi des états annuels a été ralenti ces dernières années par un problème de logiciel informatique en cours d'évolution. L'année 2023 sera consacrée à un traitement approfondi des derniers états annuels reçus et à un échange fourni avec les institutions ».

État annuel des œuvres d'art

Une édition systématique des états annuels par les dépositaires et leur exploitation par les déposants est une des pistes existantes pour alléger le travail des déposants. Les déposants doivent récoler leurs dépôts tous les dix ans, un rythme difficile à tenir pour tous. Afin d'optimiser la gestion de ces dépôts et assurer une meilleure traçabilité des œuvres entre deux récolements, les dépositaires sont tenus de transmettre chaque année un état annuel de leurs dépôts aux déposants. Or, par manque d'outil adapté, les états annuels sont rarement établis par les dépositaires et peu exploités par les déposants.

Pour y remédier, la CRDOA mène un projet innovant avec beta.gouv.fr, le programme d'incubation interministériel qui aide les administrations publiques à construire des services numériques utiles, simples et faciles à utiliser. Ce projet vise à la construction d'un outil commun à l'ensemble des acteurs, qui permettrait de simplifier l'établissement de ces états par les dépositaires et faciliterait leur exploitation par les déposants.

1.4 La gestion de la base de données

La commission centralise les rapports de récolement de l'ensemble des institutions déposantes, qu'elle réceptionne puis enregistre dans sa base de données. Les données collectées sont ensuite analysées, notamment lors de la rédaction des rapports de la CRDOA dont elles constituent la principale source d'informations, ainsi que pour les besoins du présent rapport d'activité. En 2022, la CRDOA a ainsi traité les données de 561 rapports de récolements transmis par l'ensemble des dépositaires (voir également page 25).

Depuis 2021, la CRDOA sollicite le service du numérique du ministère de la culture pour obtenir une montée de version de sa base de données désormais obsolète. Des travaux ont été engagés depuis le printemps 2022. La commission souhaite qu'un calendrier de livraison soit disponible rapidement.

1.5 La publication des rapports de la CRDOA

La CRDOA enregistre les rapports de récolement transmis par toutes les institutions déposantes, collecte leurs données dans sa base puis les analyse afin de rédiger des rapports qui récapitulent, pour une institution dépositaire ou pour les dépositaires d'un territoire (départements et collectivités d'outre-mer ou, à l'étranger, État ou région du monde), l'ensemble des opérations de récolement et post-récolement afférentes. La rédaction de ces rapports, entreprise dès 2014 et systématisée depuis 2017, nécessite de s'assurer de l'état d'avancement du récolement de toutes les institutions déposantes. Leur mise au point permet de confronter les données du récolement conduit par les institutions déposantes avec celles détenues par les institutions dépositaires et d'obtenir l'état des suites données aux constatations d'œuvres non localisées. La rédaction de ces rapports CRDOA, contredite avec chaque déposant avant publication, permet aussi de régulariser certaines situations et de mettre à jour les échanges de données entre déposants et dépositaires. Les chiffres publiés dans ces rapports CRDOA sont donc les seuls à pouvoir être certifiés par la commission : il s'agit du nombre de biens récolés à la date du récolement (et le cas échéant, le nombre de biens restant à récoler).

Il est à noter que ces rapports ne recensent pas les mouvements des œuvres, car le récolement est le reflet d'un état à un instant T et qu'il ne peut prendre en compte des situations postérieures (nouveaux dépôts, restitutions, restaurations, transferts, radiations) sous peine de n'être plus cohérent ni complet (le recensement des mouvements d'œuvres est de toutes façons hors du champ de compétence de la commission).

En 2022, la CRDOA a publié 5 rapports. Mis en ligne sur la page CRDOA du site du ministère de la culture, ils sont à la disposition du public.

La liste complète des publications est consultable également en annexe 1 de ce présent rapport.

Nombre de rapports de la CRDOA publiés depuis 2014

	Grandes institutions	Ministères	Départements	Bilans régionaux	Étranger	Total
2014	0	0	1	0	0	1
2017	1	2	9	0	0	12
2018	1	1	20	1	0	23
2019	3	2	28	4	3	40
2020	0	1	7	0	1	9
2021	0	1	9	3	1	14
2022	0	1	4	0	0	5
Total	5	8	78	8	5	104

En 2022, la Commission a publié moins de rapports que les années précédentes, les pages internet du site ayant été inaccessibles à partir du 7 octobre 2022 en raison d'une réorganisation des procédures de publication par le service de communication du ministère de la culture.

La publication de ces rapports rend accessibles à tous les travaux de récolement et leurs résultats. Elle permet également de mesurer les taux de récolement par catégorie de dépositaire ainsi que les taux de disparition plus ou moins significatifs selon les catégories de dépositaires.

Au 31 décembre 2022, la situation est la suivante :

Taux de récolement et de disparition selon les rapports de la CRDOA publiés depuis 2014

Catégories de dépositaires	Rapports publiés/ Nombre cible	Œuvres déposées	Œuvres récolées	Œuvres disparues	Taux de récolement	Taux de disparition
Grandes institutions et assemblées	5 / 8	79 923	79 918	58 443	99,99 %	73,13 %
<i>Taux de disparition hors Sèvres</i>						10,31 %
Ministères	8 / 11	40 942	23 392	13 695	57,13 %	58,55 %
<i>Taux de disparition hors Sèvres</i>						23,49 %
Départements ²	78 / 97	180 423	129 461	21 468	71,75 %	16,58 %
<i>Taux de disparition hors Sèvres</i>						14,69 %
Étranger	5 / 10	35 104	22 348	12 226	63,66 %	54,71 %
<i>Taux de disparition hors Sèvres</i>						19,90 %
Total hors Sèvres						15,60%
Total	96 / 126	336 392	255 119	105 832	75,84 %	31,46 %

Les grandes institutions et assemblées se caractérisent par un taux de récolement très satisfaisant (99,99 %) et un taux de disparition élevé (73,13 %). Ce taux s'explique par les dépôts souvent anciens et volumineux d'objets de la Manufacture de Sèvres : pièces de vaisselle, services de table, pièces de décoration fragiles qui se cassent et se perdent aisément. Si les pièces de la Manufacture de Sèvres sont retirées du décompte, le taux de disparition tombe à 10,31 %, phénomène observé également dans les ministères et à l'étranger. Pour autant, cela ne signifie pas qu'il faille négliger les pièces de la Manufacture qui sont des œuvres d'art de l'État.

Le faible taux de disparition dans les départements (16,58 %), alors qu'il s'agit le plus souvent de dépôts anciens remontant au 19^e siècle, est à remarquer (le nombre de dépôts de la Manufacture dans les départements est réduit, mais l'institution n'a pas encore récolé tous les départements).

Sans surprise, le taux de récolement le plus faible concerne les dépôts à l'étranger (ambassades essentiellement) dont les récolements sont difficiles et onéreux à organiser, d'où la recommandation de la CRDOA de s'appuyer sur les états annuels des dépositaires quand ils existent, ou de les réclamer lorsqu'ils n'existent pas, par exemple dans le cas des dépôts dans les musées étrangers.

1.5.1 Les rapports CRDOA relatifs aux grandes institutions de la République

Le terme « grandes institutions » regroupe : la présidence de la République ; les trois assemblées constitutionnelles : Assemblée nationale, Sénat et Conseil économique, social et environnemental ; le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État, la Cour des comptes et la Cour de cassation.

2 — Soit les 96 rapports pour les départements métropolitains et 1 rapport commun pour l'outre-mer.

Les rapports CRDOA sur la présidence de la République, le Conseil économique, social et environnemental, le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État, la Cour des comptes sont déjà publiés. L'élaboration de ces rapports CRDOA suit la programmation des récolements, puisqu'ils en constituent le bilan.

L'année 2022 ne compte aucune nouvelle publication.

Le bilan des cinq rapports parus fait état de 79918 biens récolés sur 79923, soit un taux de récolement proche de 100 %, ainsi que de 62 152 biens non localisés, soit un taux de disparition de 73,13 % (10,31 % hors Sèvres).

1.5.2 Les rapports de la CRDOA relatifs aux ministères

À terme, la CRDOA a prévu de publier 11 rapports relatifs aux dépôts dans les ministères, un sur ceux des services du Premier ministre et dix dont le périmètre correspond au périmètre de compétences des secrétariats généraux des ministères : un secrétariat général peut donc représenter deux ministères, voire plus. Ces rapports CRDOA ne portent que sur l'administration centrale. Les services à compétence nationale, les services déconcentrés, les établissements publics sont traités dans le cadre des rapports départementaux. En 2022 est paru le rapport CRDOA relatif aux récolements des œuvres déposées au ministère chargé de la culture. Il indique que, sur les 5806 biens déposés, seuls 820 biens ont été récolés. La parution de ce rapport a pointé certains dysfonctionnements du suivi des œuvres d'art au ministère qui a, depuis, engagé rapidement une série de mesures pour y remédier.

Ce rapport est venu compléter ceux déjà parus sur : les services du Premier ministre, les ministères de l'intérieur et des outre-mer, le ministère de la justice, les ministères sociaux, le ministère chargé de l'agriculture, le ministère chargé des affaires étrangères et le ministère chargé de l'écologie. Tous sont consultables sur la page CRDOA du site du ministère de la culture .

Ainsi, au 31 décembre 2022, huit rapports publiés traitant des dépôts dans les ministères étaient disponibles.

Le bilan de ces huit rapports fait état de 23 392 biens récolés sur 40 942, soit un taux de récolement de 57,13 %, ainsi que de 13 695 biens non localisés, soit un taux de disparition de 58,55 %. Ce taux tombe à 23,49 % si l'on ne comptabilise pas les dépôts de la Manufacture de Sèvres³.

1.5.3 Les rapports de la CRDOA relatifs aux départements

Les rapports départementaux s'adressent d'abord aux directions régionales des affaires culturelles qui ne sont pas toujours informées de l'ensemble des missions de récolement de biens culturels déposés par l'État qui font partie, selon l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de son domaine public mobilier.

L'ensemble des départements français bénéficient de dépôts (à l'exception de la Guyane et de Mayotte), ainsi que la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

L'objectif en termes de rapports départementaux pour la commission est d'en produire 97 : les 96 départements métropolitains et 1 rapport commun pour l'outre-mer.

En 2022, quatre rapports CRDOA relatifs au récolement dans les départements (Vaucluse, Haut-Rhin, Hautes-Alpes et Alpes-Maritimes) ont été publiés, ce qui porte à 78 le nombre de rapports départementaux publiés. Ils couvrent les données de 81 départements sur 101, le rapport concernant l'outre-mer groupant les données de plusieurs départements.

3 — www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-oeuvres-d-art/Les-rapports-de-la-CRDOA/Rapports-relatifs-aux-grandes-institutions-depositaires

Le bilan de ces 78 rapports fait état de 129 461 biens récolés sur 180 423, soit un taux de récolement de 71,75 %, ainsi que de 21 468 biens non localisés, soit un taux de disparition de 16,58 %.

1.5.4 Les rapports de la CRDOA relatifs à l'étranger

En tout, dix rapports consacrés aux dépôts à l'étranger sont prévus, les États étrangers ayant été regroupés en 10 «ensembles» géographiques.

En 2022, aucun rapport relatif aux biens récolés à l'étranger n'a été publié sur le site internet du ministère de la culture en raison de la réorganisation des procédures de publication par le service de communication du ministère de la culture.

Au 31 décembre 2022, cinq rapports ont d'ores et déjà été publiés : trois sur l'Amérique (Canada, États-Unis et Amérique latine), un sur l'ensemble de l'Afrique, et celui sur l'Europe du Nord.

Le bilan de ces cinq rapports fait état de 22 348 biens récolés sur 35 104, soit un taux de récolement de 63,66 %, ainsi que de 12 226 biens non localisés, soit un taux de disparition de 54,71 %. Ce taux de disparition tombe à 19,90 % seulement si l'on excepte les dépôts de la Manufacture de Sèvres.

1.6 La communication

En 2022, la CRDOA a poursuivi la promotion des travaux de récolement des dépôts d'œuvres d'art de l'État auprès des institutions et du public. La révision des processus de publication par la délégation à la communication du ministère, suspendant toute publication pendant un trimestre sur le site de la commission, a cependant impacté ses résultats.

1.6.1 Les relations média

En 2022, quatre communiqués de presse ont accompagné la publication des rapports de la CRDOA. En octobre, le rapport sur les dépôts du ministère de la culture a été relayé par un article du *Canard enchaîné* et un article de la *Gazette Drouot*.

Enfin, les travaux de la commission ont été évoqués dans l'émission Complément d'enquête du 6 octobre 2022 sur France 2.

1.6.2 Le site internet

La commission a publié 14 articles d'actualité sur son site.

Ces articles traitent des sujets propres à la commission mais font également état d'une veille sur les enjeux de protection du patrimoine de l'État et de la politique des dépôts.

Afin de valoriser les travaux de récolement, la commission a poursuivi sa série de reportages sur le travail de récolement des déposants chez les dépositaires : un premier reportage consacré au récolement de la Manufacture de Sèvres au palais de l'Élysée a été suivi d'un article sur le récolement du musée de l'armée au musée de la Grande Guerre à Meaux.

1.6.3 L'infolettre

Elle est destinée à tous les professionnels concernés plus ou moins directement par les enjeux du récolement, aussi bien en administration centrale (déposants, chargés d'affaires mobilières des différents ministères), qu'en administration déconcentrée (DRAC, préfectures) voire décentralisée (référents patrimoine des régions, correspondants de mairies). Elle informe ses lecteurs des actualités de la commission (parutions, décisions administratives...), mais au-delà sur des sujets touchant au récolement et à la sauvegarde des biens culturels de l'État.

En 2022, la CRDOA a publié 3 infolettres, dont le lectorat est passé, depuis sa création à l'été 2020, de 54 à 1 718 lecteurs (6 767 abonnés).

1.6.4 L'espace collaboratif

L'espace collaboratif, hébergé jusqu'en 2022 sur l'extranet Sémaphore du ministère de la culture, a migré sur la plateforme Osmose, mieux adaptée à des sujets interministériels. Cet espace est destiné à favoriser le dialogue entre déposants et dépositaires, à leur permettre de mutualiser leurs missions de récolement mais également leurs expertises dans le suivi et la protection des œuvres d'art.

Composé fin 2020 de 19 membres issus de diverses institutions déposantes, il accueille 62 acteurs du récolement au 31 décembre 2022.

2. Analyse des rapports de récolement reçus en 2022

Pour mesurer l'avancée du récolement des dépôts d'œuvres d'art, la Commission a choisi en 2019 de s'appuyer sur l'étude des rapports de récolement qu'elle recevait de l'ensemble des déposants dans l'année. Ces chiffres compilés depuis maintenant quatre ans permettent de dégager les grandes lignes et les évolutions significatives des récolements des dépôts, tant concernant leurs résultats que sur les suites données aux biens non localisés.

Ce chapitre présente tout d'abord la méthodologie retenue, puis le taux global d'avancement du récolement en 2021, 2020 et 2019 avant de se consacrer aux biens non localisés et aux différentes décisions les concernant.

2.1 Méthodologie

La CRDOA s'attache à évaluer l'effort de récolement des déposants en comptabilisant le nombre de biens récolés année après année. Ce nombre de biens récolés est enregistré à travers les rapports de récolement des déposants reçus par la commission entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022. Il s'agit de mesurer le rythme de récolement, dans une perspective pluriannuelle, pour vérifier si la contrainte d'un récolement décennal (quinquennal dans le cas du CMN) est respectée, et à défaut d'étudier et proposer toutes voies et moyens pour y parvenir. Ainsi, le nombre de dépôt total consenti par chaque déposant est divisé par dix, afin de comparer ce chiffre-cible au nombre de dépôts effectivement récolés dans l'année : ces deux chiffres devraient être peu ou prou identiques pour que l'objectif d'un récolement décennal soit atteint.

Les rapports reçus à la commission entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 peuvent correspondre à des récolements effectués en année N, N-1, N-2 ou plus anciens encore parfois. La comptabilisation des rapports reçus durant une année N constitue cependant une approche objective qui donne une idée précise de l'effort de récolement dès lors que l'on prend en considération plusieurs exercices (voir les tableaux ci-dessous).

Il est à noter que seuls ont été pris en compte les rapports de récolement complets, c'est-à-dire présentant les suites réservées à chaque œuvre disparue.

Les obligations légales et réglementaires de récolement

Le code du patrimoine encadre le récolement et sa fréquence chez les principaux déposants : tous les dix ans pour les collections des musées de France (article L. 451-2) ; tous les dix ans également pour le Cnap (par la combinaison des articles D.113-10 et D.113-2) ; tous les dix ans enfin pour la Manufacture de Sèvres (arrêté du 12 avril 2021) et pour le Mobilier national, avec indication de l'immeuble où ils sont déposés et de la date de dépôt (article D. 113-21).

2.2 Évolution du taux de récolement

2.2.1 Nombre de rapports reçus en 2021

Au cours de l'année 2022, la commission a enregistré 561 rapports de récolement. Le plus gros contributeur est le Cnap avec 261 rapports de récolement (46,52 %). Le SMF a transmis 201 rapports de récolement élaborés par les musées nationaux (35,82 %). Viennent ensuite le Mobilier national (74 rapports), le ministère des armées (11 rapports), le Centre des monuments nationaux et le Drassm (5 rapports chacun) et enfin la Manufacture de Sèvres (4 rapports).

Rapports de récolement reçus par la CRDOA par déposant de 2019 à 2022*

	2019	2020	2021	2022	Total
CMN	2	8	7	5	22
Cnap	358	118	267	261	1004
DRASSM	0	1	1	5	7
Manufacture de Sèvres	23	11	0	4	38
Ministère de l'économie	0	0	6	0	6
Ministère des armées	9	2	5	11	27
Mobilier national	22	18	24	74	138
SMF	121	416	106	201	844
Total	535	574	416	561	2086

*La CRDOA mesure le taux de récolement par le nombre de rapports reçus depuis 2019.

Il apparaît que le volume total des rapports de récolement reçus en 2022 est supérieur à celui des années précédentes, exception faite de 2020 dont les chiffres reflétaient un important volume de rapports anciens transmis par le SMF (123 rapports sur les 416, faisant état de missions effectuées avant 2018).

Il est important de rappeler que les rapports ne correspondent pas nécessairement à des récolements effectués en 2022 (voir l'encadré ci-contre). En raison des délais donnés aux dépositaires (généralement 3 mois) pour rechercher les œuvres dont la disparition a été constatée lors du récolement, il est ainsi fréquent de recevoir des rapports de l'année précédente (N-1). Les envois plus anciens s'expliquent quant à eux la plupart du temps par les échanges établis lors de la rédaction des rapports CRDOA, qui permettent de faire le point sur un dépositaire ou un territoire donné. Par exemple, une série de rapports de récolements anciens dans les Alpes-Maritimes, datés de 2001 à 2008, ont été envoyés par le SMF en 2022 pour un rapport publié cette même année.

Néanmoins, la commission ne peut que recommander aux institutions déposantes d'élaborer leurs rapports sans délai à la suite des récolements, voire concomitamment, ce qui limite fortement les pertes d'informations et représente un gage d'efficacité (cf. la méthode du Cnap : 5.5. La production des rapports de récolement). Cependant, la CRDOA souligne les efforts accomplis dans ce sens depuis deux ans par l'ensemble des déposants.

Correspondance entre les rapports reçus et l'année effective des récolements

	Récolements effectués en 2022	Récolements effectués en 2021	Récolements antérieurs à 2021	Nombre total de rapports reçus en 2022
CMN	4	1	0	5
Cnap	133	71	57	261
DRASSM	4	1	0	5
Manufacture de Sèvres	1	1	2	4
Ministère de l'économie	0	0	0	0
Ministère des armées	6	5	0	11
Mobilier national	26	22	26	74
SMF	73	83	55	201
Total	247	184	140	561
Pourcentage	44,02 %	32,79 %	24,95 %	100 %

Source : déposants

Écart entre l'année effective de récolement et l'année d'envoi des rapports

Dans les rapports de récolement transmis en 2022, il est à noter que seuls 44,02 % font état de récolements réalisés en 2022. Si l'on intègre les rapports relatifs aux récolements effectués en 2021, on obtient le chiffre de 77,81 %. Un quart des rapports comptabilisés en 2022 concernent donc des récolements antérieurs à 2021. Le chiffre du Cnap (57 récolements antérieurs à 2020) s'explique par l'effort d'apurement important des suites à déterminer sur d'anciens dossiers (voir également page 56).

2.2.2 Nombre de biens récolés

Chaque déposant est soumis à une fréquence de récolement de 5 ou 10 ans. Dans son rapport d'activité annuel, la CRDOA mesure l'effort fourni sur un an rapporté à l'effort attendu sur 5 ou 10 ans. Par exemple, le Cnap doit récoler 56 400 dépôts en dix ans, soit environ 5 640 biens par an. Le Mobilier national doit récoler 21 678 dépôts en dix ans, soit environ 2 167 objets par an. La troisième colonne du tableau présente les objectifs, la quatrième présente les résultats. Le dénominateur du taux d'avancée des récolements est donc susceptible d'évoluer chaque année, en fonction du nombre de dépôts total de chaque déposant.

Taux d'avancée des récolements selon les rapports de récolement reçus à la CRDOA en 2022

	Nombre total de dépôts	Nombre d'œuvres devant être récolées par an	Nombre d'œuvres récolées selon les rapports transmis en 2022
CMN	2 233	446 (20 %)	112 (5 %)
Cnap	56 400	5 640 (10 %)	1 470 (2,61 %)
DRASSM	50 000	5 000 (10 %)	313 (0,63 %)
Manufacture de Sèvres	262 361	26 236 (10%)	4777 (1,79 %)
Ministère des armées	26 938	2 600 (10 %)	234 (0,86 %)
Mobilier national	21 678	2 167 (10 %)	3 795 (17,51 %)
Musées SMF	145 316	14 531 (10 %)	4 503 (3,09 %)
Total	564 884	56 620	15 204 (2,69%)

Source : déposants

Les rapports transmis en 2022 font état de 15 204 objets récolés (6 241 en 2021).

Malgré ce volume considérable, le rythme général de récolement reste encore trop faible au regard des délais imposés par les textes, sauf concernant le Mobilier national qui a dépassé ses objectifs (17,51 % pour un objectif de 10 %). Il est vrai qu'aux nombreux écueils matériels (large diffusion des œuvres, ancienneté et volume de certains dépôts) se sont ajoutées les difficultés liées à la situation sanitaire particulière des années 2020 et 2021, qui a entraîné l'ajournement de nombreuses missions de récolement (même si elle a pu encourager le développement du récolement à distance).

Taux d'avancée des récolements sur quatre ans selon les rapports de récolement reçus à la CRDOA de 2019 à 2022*

Déposants	Nombre total de dépôts	Nombre d'œuvres devant être récochées en trois ans	Nombre d'œuvres récochées selon les rapports reçus en 2019 et 2022
CMN	2233	1784 (80%)	278 (12,45 %)
Cnap	56 400	22 560 (40 %)	4 077 (7,22 %)
DRASSM**	50 000	10 000 (30 %)	1076 (2,15 %)
Manufacture de Sèvres	262 319	104 927 (40%)	9 214 (3,51 %)
Ministère des armées	26 938	10 775 (40 %)	409 (1,51 %)
Mobilier national	21 678	8 671 (40 %)	5 772 (26,62 %)
Musées SMF	145 316	58 126 (40 %)	16 048 (11,04 %)
Total	564 884	216 843	36 874 (17%)

Source : déposants

*Les chiffres fournis par la CRDOA s'appuient sur la méthodologie établie en 2019, c'est pourquoi ils ne sont pas calqués sur le deuxième récolement décennal des musées entamé en 2016.

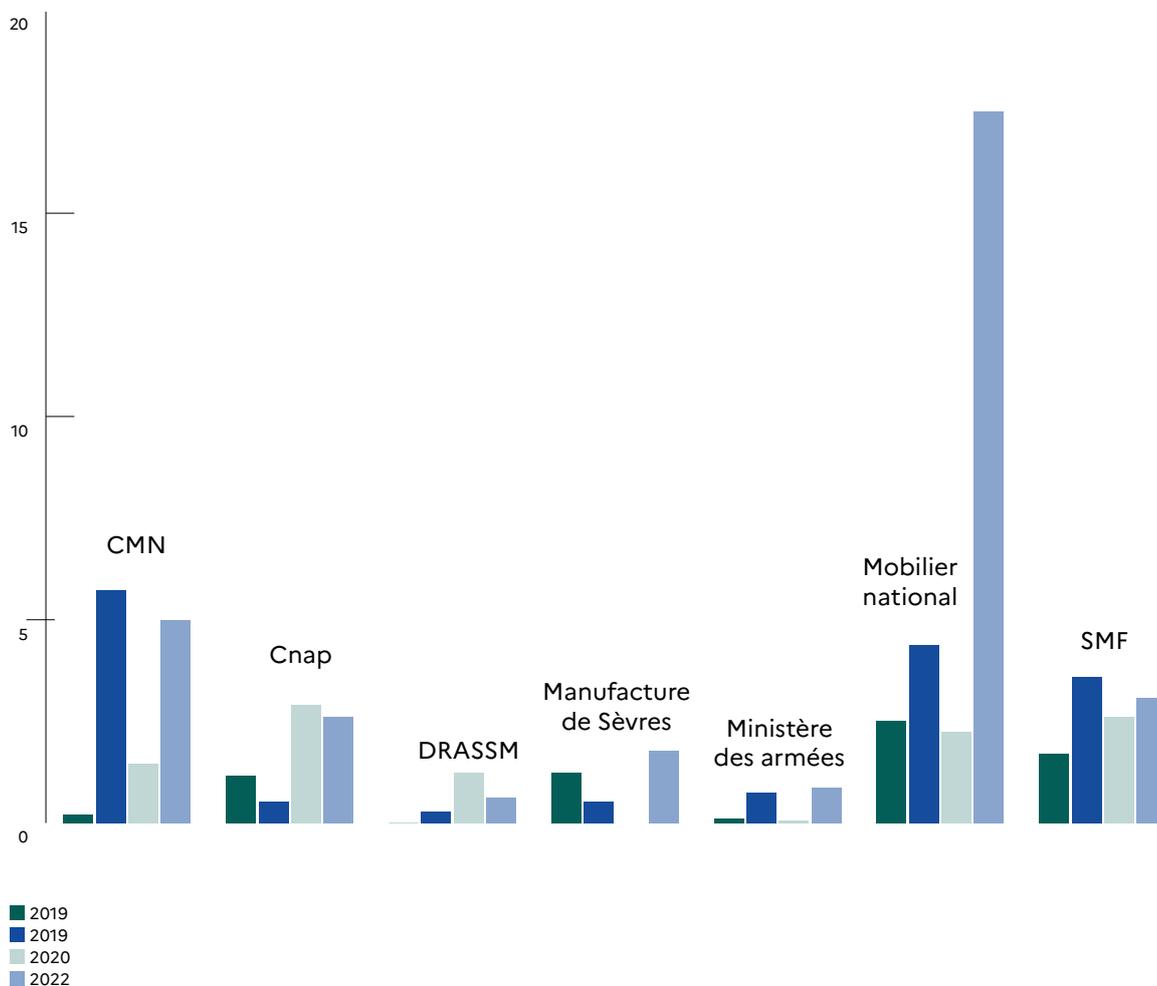
** Les calculs sont effectués sur trois années pour le DRASSM.

Aucun des déposants n'est parvenu sur 4 ans à soutenir un rythme de récolement s'approchant des objectifs fixés par les textes. L'étude du tableau ci-dessous permet cependant de nuancer ce constat.

Evolution du taux d'avancée des récolements

	2019	2020	2021	2022
CMN	0,22 %	5,73 %	1,47 %	5,00 %
CNAP	1,17 %	0,52 %	2,91 %	2,61 %
DRASSM	0,00 %	0,29 %	1,23 %	0,63 %
Manufacture de Sèvres	1,25 %	0,52 %	0,00 %	1,79 %
Ministère des armées	0,10 %	0,75 %	0,06 %	0,86 %
Mobilier national	2,51 %	4,38 %	2,24 %	17,51 %
SMF	1,70 %	3,60 %	2,62 %	3,09 %

Source : déposants



Source: déposants

Les résultats des déposants divergent plus ou moins fortement de ceux attendus, mais des évolutions positives sont à noter. Le chapitre suivant reprendra ces chiffres déposant par déposant en revenant sur les spécificités de ces derniers et les difficultés particulières auxquelles ils peuvent être confrontés.

2.3 Résultats des récolements

Les rapports de récolement dénombrent les œuvres localisées et non localisées. L'étude précise de ces chiffres permet d'évaluer un taux de récolement, qui, sur quatre exercices, commence à devenir significatif.

La définition rigoureuse et rapide des suites à donner aux œuvres non localisées lors des opérations de récolement étant la déclinaison opérationnelle du respect et de la mise en œuvre du principe de l'inaliénabilité des collections publiques, la commission s'attache particulièrement à s'assurer de leur mise en œuvre.

Cette partie sera donc consacrée à l'étude de ces décisions de suites données par les déposants dans les rapports transmis en 2022 à la commission.

Un rapport de récolement présente, en regard du nombre de biens localisés, le nombre de biens recherchés. Il convient donc de décider quelles suites sont données à ces disparitions : généralement classement ou plainte, l'une ou l'autre décision pouvant être assortie de titres de perception. Un déposant peut également décider de radier un bien de ses collections.

Jusqu'au 31 décembre 2017, les suites étaient « délibérées » au sein de la commission qui les adressait aux institutions dépositaires. Le passage en commission, tous les mois ou tous les deux mois, parfois repoussé par les déposants dont les dossiers n'étaient pas prêts, retardait d'autant la prise de décision. Par ailleurs, le constat est fait que les institutions dépositaires sont les mieux placées pour déterminer les suites appropriées dès lors que la politique générale en la matière est bien arrêtée sous l'égide de la commission.

Ces deux observations ont conduit la commission à changer de procédure au 1^{er} janvier 2018: désormais, l'institution dépositaire adresse directement ses rapports de récolement à l'institution dépositaire en précisant les suites qu'elle détermine seule, avec copie de ses correspondances à la CRDOA. Cette dernière s'assure que celles-ci sont effectivement décidées et mises en œuvre, conformément à sa mission principale.

Le tableau ci-dessous présente la situation des suites données aux dépôts dont les récolements ont été transmis en 2022.

Taux de disparition des biens récolés selon les rapports transmis en 2022

	Biens récolés	Biens non localisés	Taux de disparition
CMN	112	0	0,00 %
Cnap	1 470	659	44,82 %
DRASSM	313	0	0,00 %
Manufacture de Sèvres	4 777	3 465	72,54 %
Ministère de l'économie	0	0	0,00 %
Ministère des armées	234	146	62,39 %
Mobilier national	3 795	441	11,62 %
SMF	4 503	776	17,23 %
Total	15 204	5 487	36,09 %

Source: déposants

Selon la méthode choisie et exposée plus haut (voir page 24), la CRDOA comptabilise en 2022 15 204 objets culturels récolés, dont 5 487 non localisés, soit un taux de disparition de 36,09 %. Des écarts importants s'observent cependant selon les différents déposants et en fonction de la nature même des dépôts (dépôts très anciens, vaisselle, etc.).

2.3.1. Les suites réservées aux biens non localisés

	Biens non localisés	Biens retrouvés post-récolement	Classements	Biens radiés	Plaintes
Cnap	659	44	557	0	68
DRASSM	3 465	0	3 465	0	0
Ministère de l'économie	146	0	97	0	49
Mobilier national	441	18	341	20	62
SMF	776	12	538	19	207
Total	5 487	74	4 998	39	386

Source: déposants

2.3.2. Les classements

Ils constituent 91 % des décisions de suites comptabilisées en 2022.

Les critères de classement d'un dossier sont à titre principal les suivants :

- date très ancienne du dépôt ;
- absence de photographie de l'œuvre, qui réduit les chances de la retrouver ;
- difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramiques.

D'autres critères peuvent s'ajouter en fonction de la politique scientifique de chaque déposant.

Le classement n'est cependant pas une renonciation à revendiquer l'œuvre, qui reste inscrite sur les registres du dépositaire et sur les inventaires du déposant ainsi que dans la base de données de la CRDOA.

Dans l'immense majorité des cas, les déposants se résignent à prononcer un classement pour les œuvres les plus anciennement disparues (souvent depuis plus d'un siècle), tout en rappelant au dépositaire que l'œuvre en cause, inaliénable et imprescriptible au titre de l'article L 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, doit continuer à figurer dans ses registres, comme dans les inventaires du déposant, et qu'il doit informer le déposant de toute information la concernant. Aujourd'hui, dès lors que les conditions en sont réunies (notamment un dossier documentaire permettant d'identifier l'œuvre), les déposants demandent au dépositaire de déposer plainte, ce qui favorise la redécouverte des œuvres.

2.3.3. Les plaintes

Elles constituent 7 % des décisions de suites comptabilisées en 2022.

La plainte est généralement décidée par le déposant et portée par le dépositaire, qui parfois le fait spontanément s'il constate une disparition. En cas de vol avéré ou supposé d'un bien culturel, la personne morale dépositaire doit en effet déposer plainte auprès des services de police judiciairement compétents. La plainte a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC) et ainsi de favoriser les chances de redécouverte⁴.

Les plaintes demandées et déposées (en nombre)

	Plaintes demandées	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	% de plaintes restant à déposer
CNAP	62	19	43	69,35 %
Ministère des armées	49	37	12	24,48 %
Mobilier national	62	59	3	4,83 %
SMF	207	152	55	26,57 %
Total	380	267	113	29,73 %

Source : déposants

Il convient de préciser que certaines plaintes du SMF, du Cnap ou du Mobilier national mentionnées dans le présent rapport remontent au premier récolement et qu'elles ont été simplement confirmées lors du second (ou troisième dans le cas du Mobilier) récolement. Néanmoins, des musées comme le Louvre n'hésitent plus à revenir sur d'anciennes décisions de classement dès lors que le travail sur les collections permet de documenter certaines œuvres disparues (voir également p. 51).

⁴ — Il est également possible de déposer plainte auprès du ministère public mais, dans ce cas, le bien n'est pas enregistré dans la base de l'OCBC. Ce n'est donc pas recommandé.

Évolution du pourcentage de plaintes restant à déposer depuis 2019

	2019	2020	2021	2022
CMN	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Cnap	80,60 %	58,40 %	23,84 %	69,35 %
DRASSM	/	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Ministère de l'économie	/	/	0,00 %	0,00 %
Manufacture de Sèvres	100,00 %	0,00 %	/	0,00 %
Ministère des armées	/	/	/	24,48 %
Mobilier national	0 %	40,00 %	25,00 %	4,83 %
SMF	12,50 %	37,87 %	55,26 %	26,57 %

Source : déposants

2.3.4. Les titres de perception

Concomitamment au classement ou à la demande de plainte, le déposant peut émettre un titre de perception à l'encontre du dépositaire.

Le titre de perception est une procédure financière permettant, en cas de disparition d'un bien et de carence manifeste du dépositaire, le recouvrement d'une dette mise à sa charge au profit de l'institution déposante. Quand un titre est émis, il est systématiquement cumulé avec un classement ou un dépôt de plainte.

Pour les titres, voir page 54.

3. Étude déposant par déposant

Ce chapitre analyse les rapports de récolement transmis à la CRDOA en 2021. Les chiffres globaux donnés au chapitre précédent sont repris, détaillés et expliqués à la lumière des spécificités de chaque institution.

3.1 Les missions de récolement du Centre des monuments nationaux

Le Centre des monuments nationaux (CMN) n'a été associé qu'en 2003 aux travaux de la commission. Gestionnaire d'un patrimoine mobilier évalué à 134 961 pièces pour 76 monuments, le CMN est beaucoup moins « déposant » que dépositaire : en 2022, il compte 2 233 biens déposés (hors biens archéologiques, dont l'inventaire exhaustif est en cours d'élaboration) depuis 2017. La grande majorité des biens non archéologiques est déposée dans des monuments historiques (châteaux, cathédrales).

Selon les données de la CRDOA, 60 dépositaires bénéficient d'œuvres du CMN.



Appartement de la princesse de Sully, hôtel de Sully © Centre des Monuments nationaux

Les rapports de récolement du CMN reçus en 2022

Le Centre des monuments nationaux a transmis 5 rapports à la CRDOA en 2022 faisant état de 112 biens récolés, soit une moyenne de 22,4 biens par mission, tous localisés. Quatre missions ont été effectuées en 2022, la cinquième en 2021.

Les récolements : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021	2022
Nombre de rapports reçus	2	8	7	5
Nombre d'œuvres récolées	5	128	33	112
Taux de récolement	0,22 %	5,73 %	1,47 %	5,00 %
Œuvres non localisées	0	23	0	0
Taux de disparition	0,00 %	17,97 %	0,00 %	0,00 %

Source : déposants

L'ensemble des dépôts du CMN (2233) doit être récolé en 5 ans, soit un rythme d'environ 446 biens par an. Or les rapports transmis en 2022 font état de 112 biens récolés, soit un taux de récolement de 5 %, inférieur aux 20 % attendus, mais supérieur à celui de 2021.

Le rythme de récolement en 2022 reste faible. Ce rythme actuel s'explique par le fait que, l'ensemble des biens déposés et connus ayant déjà été récolés une fois, le CMN travaille désormais à l'identification des biens archéologiques (plus de 10 000 biens culturels), afin de préparer leurs futurs récolements.

3.2 Les missions de récolement du Cnap



Vue des réserves du Cnap © Patricia Lecomte

Le Centre national des arts plastiques (Cnap), créé en 1982, a depuis cette date la garde du Fonds national d'art contemporain (FNAC), héritier en partie de la surintendance royale, devenue en 1791 la division des beaux-arts, des sciences et des spectacles du bureau des beaux-arts, puis le bureau des travaux d'art en 1882 et le service de la création artistique en 1962. Depuis l'origine, les œuvres d'art commandées ou achetées par l'État ont été destinées à être mises en dépôts dans les musées, dans les administrations et dans l'espace public. Les établissements qui bénéficiaient de ces envois étaient relativement variés : musées, mairies, églises, cathédrales, évêchés, universités, hôpitaux, palais de justice, préfectures, édifices militaires, etc. Aujourd'hui les dépôts concernent en premier lieu les institutions culturelles publiques (musées, fonds régionaux d'art contemporain), mais également les ministères et les grandes institutions de l'État.

Compte tenu de l'état souvent lacunaire des inventaires anciens (ils sont, depuis une vingtaine d'années, correctement tenus), la préparation du récolement continue d'exiger un important travail documentaire de reconstruction de la politique d'achat puis de dépôts depuis la dernière décennie du 18^e siècle. Par ailleurs, le récolement lui-même est rendu particulièrement complexe par la grande diffusion des dépôts tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

Le Cnap concentre actuellement son travail sur les mises à jour des dépôts aux petites communes jamais récolées. Pour mener à bien cette mission, le Cnap a mis en place un récolement à distance (voir page 15), qui lui permet depuis deux ans d'avancer de façon satisfaisante. Ainsi sur les 261 rapports de

récolement transmis à la CRDOA en 2022, 226 concernent des missions effectuées dans de petites communes de Normandie (85 rapports, dont 47 pour la Manche et 35 pour le Calvados), de la région Grand-Est (35 rapports dont 28 pour les Ardennes), de Bourgogne-Franche-Comté (34 communes du Doubs), de Bretagne (23 rapports sur l'Ille-et-Vilaine), d'Auvergne-Rhône-Alpes (17 rapports) et en Nouvelle-Aquitaine (14 rapports).

Au 2 septembre 2021, le Cnap comptabilisait environ 56 400 œuvres déposées, dont 22 400 dans des musées et établissements culturels (39,71 %), 28 800 dans des administrations en France (51 %) et 5 200 à l'étranger (9,22 %).

Selon les données de la CRDOA, 5 222 dépositaires bénéficient de dépôts du Cnap.

Les rapports de récolement du Cnap reçus en 2022

En 2022, le Cnap a transmis à la CRDOA 261 rapports de récolement, dont 133 réalisés en 2022, faisant état de 1 470 œuvres récolées, soit une moyenne de 5,63 œuvres récolées par mission. 659 œuvres n'ont pu être localisées.

Les récolements : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021	2022
Nombre de rapports reçus	358	118	267	261
Nombre d'œuvres récolées	663	302	1642	1470
Taux de récolement	1,17 %	0,52 %	2,91 %	2,61 %
Œuvres non localisées	337	129	713	659
Taux de disparition	50,82 %	42,72 %	43,42 %	44,82 %

Source :

Les rapports concernent très majoritairement des missions de récolement effectuées en 2022 (133, soit 50,95 % des missions) ou en 2021 (71, soit 27,20 % des missions); ce décalage s'explique par les délais de traitement des œuvres disparues et le chevauchement de certaines missions sur deux années. Les rapports plus anciens (28 % de l'ensemble) sont essentiellement des rapports pour lesquels des disparitions avaient été constatées et qui nécessitaient des décisions de suites (voir encadré p. 55).

L'ensemble des dépôts du Cnap (56 400) doit être récolé en 10 ans, soit un rythme d'environ 5 640 biens par an. Or les rapports transmis en 2022 font état de 1 470 biens récolés, soit un taux de récolement de 2,61 %, inférieur aux 10 % attendus.

Même si le pourcentage d'œuvres récolées dans l'année reste stable depuis 3 ans (environ le quart de l'objectif final), la CRDOA souligne l'effort accompli en 2022 par le Cnap sur le volume des biens récolés, qui a plus que doublé par rapport à 2019 (l'année 2020 ayant été trop impactée par la crise pour être significative).

Les rapports de récolement transmis par le Cnap font état de 659 biens disparus, soit un taux de disparition de 44,82 %, qui s'explique par le type des dépôts récolés en majorité en 2022: des biens déposés au 19^e siècle dans les petites communes, notamment dans les églises paroissiales, et qui n'avaient encore jamais été récolés.

Les rapports de récolement du Cnap reçus en 2022

Suites données aux biens recherchés du Cnap dans les rapports reçus en 2022

	Biens recherchés	Biens retrouvés	Classements	Radiations	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Total	659	44	557	0	19	43

Source : déposants

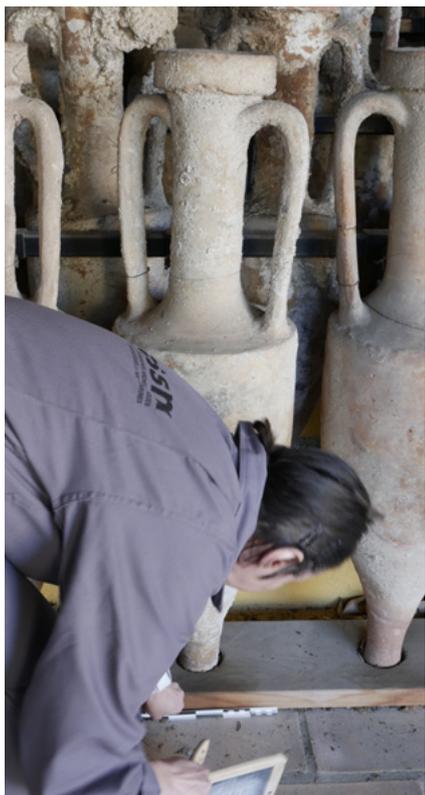
Les suites données aux récolements effectués en 2021 par le Cnap ont majoritairement abouti à des classements (557, soit un peu plus de 84 % des décisions). Une partie de ces classements concernent des copies de tableaux religieux déposées dans des églises au 19^e siècle, ces églises ayant été soit détruites durant les guerres mondiales (Normandie, Hauts-de-France), soit bien souvent rénovées au début du 20^e siècle, sans que l'on sache exactement ce qu'il est advenu des décors précédents.

Pourcentage de plaintes restant à déposer dans les rapports reçus : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021	2022
Pourcentage de plaintes restant à déposer	80,6 %	58,40 %	23,84 %	69,35 %

Source : déposants

3.3 Les missions de récolement du DRASSM



Récolement par le DRASSM des amphores de l'épave de *La Tradelière* au musée de la Mer, île de Sainte-Marguerite, Cannes © Luc Barré

Le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) est chargé de gérer les biens culturels maritimes découverts lors de fouilles archéologiques dans les eaux territoriales françaises. Il possède un volume d'environ 50 000 biens maritimes en dépôt. La plupart de ces biens sont déposés dans des musées, le plus souvent municipaux, mais également au sein de services déconcentrés et collectivités territoriales (commissariats, mairies, préfetures...), voire au domicile de leurs découvreurs.

En raison de l'ampleur de ces dépôts, le Drassm a bénéficié de la mise à disposition par la commission d'un agent chargé du récolement en septembre 2018. Le poste budgétaire a été transféré en février 2021.

Selon les données de la CRDOA, le DRASSM a déposé des biens chez 24 dépositaires (dont deux particuliers).

Les rapports de récolement du DRASSM reçus en 2022

En 2022, le Drassm a transmis 5 rapports de mission de récolement à la CRDOA, faisant état de 313 biens récolés, soit en moyenne 62,6 biens par mission, tous localisés. Quatre de ces missions ont été réalisées en 2022 et une en 2021.

Le DRASSM a indiqué avoir récolé d'autres sites (notamment le musée La Pérouse d'Albi, deux musées de Cannes et celui à Saint-Malo en 2021), mais ne pas être en capacité de produire les rapports de récolement car l'agent dont le poste a été transféré au DRASSM travaille désormais à mi-temps.

Les récolements : évolution depuis 2020

	2020	2021	2022
Nombre de rapports reçus	1	1	5
Nombre d'œuvres récolées	149	614	313
Taux de récolement	0,29 %	1,23 %	0,63 %
Œuvres non localisées	0	4	0
Taux de disparition	0,00 %	0,65 %	0,00 %

Source : déposants

3.4 Les missions de récolement de la Manufacture de Sèvres



Récolement de la Manufacture de Sèvres au palais de l'Élysée © CRDOA

La Manufacture de Sèvres est l'héritière d'un atelier de porcelaine, installé à Vincennes en 1740, puis transféré en 1756 à Sèvres, sur la route reliant le Louvre au château de Versailles. Il passe à cette date à la Couronne, où il reste jusqu'à la Révolution française. Il est par la suite attaché à la Maison du roi, de l'empereur puis successivement aux ministères de l'intérieur, des beaux-arts et de la culture.

Si les premiers dépôts remontent à la Restauration, ils ne deviennent significatifs que durant la période 1845-1877, où ils concernent très majoritairement les grandes institutions et le réseau diplomatique. Le récolement de ces dépôts n'ayant pas été prévu au moment où la CRDOA a été créée, il a été engagé plus tardivement que pour les autres institutions déposantes (2003). Au 31 décembre 2021, la Manufacture de Sèvres comptabilisait 266 379 œuvres déposées. Selon le rapport d'activité 2021 de la Manufacture, 176 908 ont d'ores et déjà été récolées, soit 66 %.

Le rythme de récolement de ses dépôts a été fixé par l'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités de mises en dépôt des productions de l'établissement public Cité de la céramique – Sèvres et Limoges. Ce texte est pris en application de l'article 22 du décret n° 2009-1643 du 24 décembre 2009 portant création de l'établissement public, qui autorise l'établissement à déposer ses productions dans un certain nombre de lieux. L'arrêté précise notamment que la convention de dépôt, renouvelable, est conclue pour une durée maximale de dix ans et que la fréquence de récolement de l'établissement est décennale, comme la plupart des autres déposants. L'arrêté fixe également la liste des obligations du dépositaire, dont la transmission chaque année à l'établissement de l'inventaire des dépôts qu'il détient.

Selon les données de la CRDOA, 491 dépositaires bénéficient de dépôts de la Manufacture.

Les récolements de la Manufacture de Sèvres reçus en 2022

En 2022, la CRDOA a reçu quatre rapports de la Manufacture de Sèvres, faisant état de 4 777 biens, récolés entre 2019 et 2022 – soit une moyenne d’un peu moins de 1 200 biens par mission. Sur les 4 777 biens récolés, 3 465 n’ont pas été localisés, soit un taux de disparition de 72,54 %.

Nombre de rapports transmis: évolution depuis 2020

	2019	2020	2021	2022
Nombre de rapports reçus	23	11	0	4
Nombre d’œuvres récolées	3 069	1 368	0	4 777
Taux de récolement	1,26 %	0,52 %	0,00 %	1,79 %
Œuvres non localisées	2 743	799	0	3 465
Taux de disparition	89,37 %	58,41 %	0,00 %	72,54 %

Source: déposants

Les suites données aux récolements

Suites données aux biens recherchés de la Manufacture de Sèvres dans les rapports reçus en 2022

	Biens recherchés	Biens retrouvés	Classements	Radiations	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Total	3 465	0	3 465	0	0	0

Source: déposants

Des classements ont été décidés pour tous les biens non localisés.

3.5 Les missions de récolement du ministère chargé de l'économie



Le ministère de l'économie à Bercy © Fred Romero

Le secrétariat général du ministère chargé de l'économie dispose en son sein d'un service des œuvres d'art (SOA), composé d'une seule personne, ce qui semble insuffisant au regard des tâches qui lui incombent : gestion des nouveaux dépôts, inventaire des biens déposés dont le ministère bénéficie, et récolement des biens que le ministère dépose hors de l'administration centrale.

Sur ce dernier point, les opérations de récolement sont bien avancées dans trois régions (Nouvelle-Aquitaine, Île-de-France, Pays de la Loire), mais n'ont pu être poursuivies et achevées depuis 2020. Elles pâtissent du fait que l'inventaire centralisé des biens déposés est très lacunaire : cet inventaire continue à être dressé à mesure des récolements effectués sur place.

Le ministère chargé de l'économie est désormais membre de l'espace collaboratif CRDOA sur Osmose pour favoriser la perspective de mutualiser certaines missions avec d'autres déposants.

Selon les données de la CRDOA, 31 dépositaires bénéficient de dépôts du ministère chargé de l'économie.

Les rapports du ministère de l'économie reçus en 2022

En 2022, la CRDOA n'a reçu aucun rapport de récolement du ministère chargé de l'économie.

Nombre d'œuvres récolées

	2021	2022
Œuvres récolées	112	0

Source : déposants

3.6 Les missions de récolement du ministère des armées



Récolement du musée de l'armée au musée de la Grande Guerre de Meaux © CRDOA

Le ministère des armées exerce sa tutelle sur sept musées ayant l'appellation musée de France (musée de l'armée, musée national de la marine, musée de l'air et de l'espace, musée du service de santé, musée des troupes de marine, musée de l'infanterie et de l'artillerie, musée de la légion étrangère), dont les missions sont d'assurer la conservation et l'enrichissement des collections nationales dans les domaines liés aux armées ainsi que leur présentation au public. Tous ces musées ont procédé à des dépôts, dans des proportions inégales, à destination de plusieurs musées en région mais également de diverses administrations militaires.

Le ministère dispose également d'un service, le service historique de la Défense (SHD), chargé de gérer les fonds d'archives publiques et privées, les collections d'ouvrages et les collections d'objets de symbolique militaire qui ont été pour partie constitués dès le 17^e siècle. Ce service procède également à des dépôts d'œuvres.

Enfin, la délégation au patrimoine de la marine, rattachée au ministère, dispose également de biens mis en dépôt.

Selon les chiffres fournis au 31 décembre 2012, les dépôts du ministère des armées se répartissent comme suit :

Institutions déposantes sous tutelle du ministère des armées

Institution et musées déposants	Dépôts	%
Musée de l'armée	25 000	92,80 %
Musée national de la marine	526	1,90 %
Musée de l'air et de l'espace	325	1,20 %
Musée de l'infanterie et de l'artillerie	168	0,62 %
Musée de la Légion étrangère	33	0,12 %
Musée du service de santé (Val-de-Grâce)	35	0,13 %
Musée des troupes de marine	368	1,36 %
Service historique de la défense	483	1,80 %
Total	26 938	100 %

Les opérations de récolement de ces musées et services sont inégalement avancées. Pratiquement achevées au musée de la marine (304 biens récolés), elles progressent au fur et à mesure du renouvellement des dépôts au musée de l'air et de l'espace (168 biens récolés à ce jour) tandis que le musée de l'armée a, selon les chiffres transmis à la commission, récolé environ la moitié de ses 25 000 dépôts (12 969 biens récolés au 31 décembre 2022). Le SHD, à ce jour, a quant à lui récolé 108 biens, essentiellement répartis dans des bureaux du ministère des armées.

Selon les données de la CRDOA, 182 dépositaires bénéficient de dépôts du ministère des armées.

Les rapports de récolement du ministère des armées reçus en 2022

En 2022, la CRDOA a reçu onze rapports des institutions déposantes sous tutelle du ministère des armées. Ils émanent tous du musée de l'armée qui possède plus de 90 % des dépôts du ministère des armées.

Ces onze rapports concernent cinq missions effectuées en 2021 et six en 2022. Ils font état de 234 biens récolés et de 146 biens non localisés. Leur étude permet d'évaluer le taux de disparition.

Plusieurs de ces rapports font état de résultats partiels : par exemple, au Mucem, le musée de l'armée n'a récolé en 2022 que 6 biens, sur les 14 objets déposés. Les 8 autres biens ayant été récolés en 2016 et 2017, le musée de l'armée a fait le choix, comme ailleurs, de ne pas récoler à nouveau ces derniers biens. Cette méthode présente l'inconvénient d'augmenter la fréquence des déplacements sur les lieux dépositaires. La logique du musée de l'armée le conduit à se rendre à nouveau au Mucem dans cinq ans et non dix, alors qu'une douzaine de milliers d'œuvres déposées n'ont encore jamais été récolées.

Les récolements : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021	2022
Nombre de rapports reçus	9	2	5	11
Nombre d'œuvres récolées	31	127	17	234
Taux de récolement	0,10 %	0,75 %	0,06 %	0,86 %
Œuvres non localisées	2 743	799	0	146
Taux de disparition	0,00 %	0,79 %	0,00 %	62,39 %

Source : déposants

L'ensemble des dépôts des musées sous tutelle du ministère des armées (26 938) doit être récolé en 10 ans, soit un rythme d'environ 2 600 biens par an. En 2022, les 234 biens récolés représentent un taux de récolement de 0,86 %, bien inférieur aux 10 % attendus.

Le ministère des armées explique la faiblesse de ces chiffres par d'ambitieux chantiers de rénovation et réorganisation de ses grands musées menés par ses équipes de conservation depuis 2019 :

- « • le musée national de la marine a poursuivi la rénovation complète de son site de Chaillot. Il a mené en parallèle jusqu'en 2019 une opération remarquable de transfert complet de réserves de Chaillot et Romainville jusqu'à son centre de conservation de Dugny. L'effort a donc porté essentiellement sur ses collections non déposées ;
- le musée de l'air et de l'espace a rouvert en décembre 2019 la Grande Galerie de l'aéroport Labro et a poursuivi en 2020 avec la Tour de contrôle. Ce chantier ambitieux a mobilisé toutes ses équipes de conservation pendant ces deux années ;
- le musée de l'armée a connu en 2020 une réorganisation interne pour mener à bien le projet d'extension sur la période 2020-2024. Le service du récolement a été également réorganisé et il doit tendre à retrouver le rythme soutenu qui était le sien jusqu'en 2018. »

Le ministère a mis en œuvre un plan d'action afin de remédier à ce fléchissement des opérations de récolement :

- « • des réunions techniques bilatérales seront organisées avant le terme du premier semestre avec chaque établissement pour amorcer des plans de remédiation à mettre en place d'ici la fin 2025 ;
- le suivi des plans de remédiation sera abordé lors des dialogues de gestion avec chaque musée lors de la préparation de leurs conseils d'administration (rythme trimestriel) ».

Les dépôts du musée de l'armée

Créé en 1905, le musée de l'armée possède environ 500 000 objets dont près de 25 000 sont actuellement en dépôt, essentiellement auprès de musées français et étrangers, mais également de diverses administrations militaires et civiles. Cette politique des dépôts a commencé dans les années 1910-1920 ; il s'agissait alors d'alimenter diverses unités militaires, des musées civils ou des institutions étrangères. Au fil du temps, ces dépôts ont été enrichis par des dons de particuliers ou par l'achat de collections, comme celle constituée par Raoul et Jean Brunon. Les 5 844 objets militaires qu'ils ont rassemblés ont été rachetés par l'État et déposés en 1967 au château de l'Empéri (Salon-de-Provence) dans le cadre d'une convention avec le musée de l'armée. Leur récolement est en cours.

La gestion des dépôts

Le récolement des dépôts des musées sous tutelle du ministère des armées est conduit sous le contrôle de la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art. Il est assuré au musée de l'armée par le département de l'inventaire, de la diffusion et de l'histoire des collections et plus spécifiquement par l'un des sept membres du département, qui est plus précisément en charge de la gestion des dépôts entrants et sortants.

Le récolement des dépôts, un chantier en cours

Commencé en 2009 seulement, principalement en raison du chantier de modernisation ATHENA (1994-2010), qui a eu pour ambition de transformer le musée de l'armée d'un musée d'objets en musée d'histoire, le premier récolement des dépôts n'est pas encore achevé. Selon les chiffres détenus par la CRDOA, environ 13 000 dépôts auraient été récolés, soit un peu plus de la moitié de l'ensemble. Son achèvement n'est pas envisageable avant l'horizon 2025, en raison notamment de l'éloignement géographique et de la multiplicité des dépositaires, dont certains n'existent plus. Le travail qu'induit ce premier récolement est très long, car il se concentre pour le moment sur l'étude documentaire des œuvres à partir des registres de dépôts sortants, souvent très parcellaires (les conventions de dépôts ne se sont généralisées qu'à partir des années 2000), et de différentes archives, comme les correspondances. Cet effort de longue haleine est cependant indispensable pour dresser l'histoire des collections. Le deuxième récolement sera nécessairement plus rapide du fait de ce travail d'inventaire qui ne sera plus à faire.



Dans les réserves du musée de la Grande Guerre à Meaux, inspection d'un fusil à répétition Springfield, modèle 1903 © CRDOA

Suites données aux biens recherchés du musée de l'armée dans les rapports reçus en 2022

	Biens recherchés	Biens retrouvés	Classements	Radiations	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Total	146	0	97	0	37	12

Source : déposants

Les rapports du musée de l'armée font état de 146 œuvres recherchées pour lesquelles 97 classements ont été décidés et 49 plaintes demandées. Là encore les décisions de classement l'emportent sur les demandes de plainte (66,43 %).

Pourcentage de plaintes restant à déposer dans les rapports reçus : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021	2022
Pourcentage de plaintes restant à déposer	Sans objet	Sans objet	Sans objet	24,48 %

Source : déposants

3.7 Les missions de récolement du Mobilier national



Récolement du Mobilier national au Rectorat de Paris © CRDOA

Héritière du Garde-Meuble de la Couronne, créé en 1604 par Henri IV et réorganisé en 1663 par Louis XIV, l'institution a pour principale mission de pourvoir à l'ameublement des résidences présidentielles, des services du Premier ministre, des ministères, des assemblées, des grands corps de l'État et des ambassades de France à l'étranger. Les demandes d'ameublement, hors ces membres de droit, sont examinées par une commission de contrôle.

Le Mobilier national assure ainsi la conservation et la restauration de ses collections, issues des achats et commandes destinés, hier aux demeures royales et impériales, aujourd'hui aux hauts lieux de la République. Ces collections sont constituées de plus 130 000 objets mobiliers ou textiles. Pour mener à bien cette mission, le Mobilier national dispose de sept ateliers de restauration – tapisserie, tapis, tapisserie d'ameublement, tapisserie de décor, menuiserie en sièges, ébénisterie et lustrerie-bronze – qui perpétuent une tradition et un savoir-faire d'excellence.

Les manufactures nationales des Gobelins, créées en 1662 par Louis XIV, de Beauvais (créée en 1664) et de la Savonnerie (créée en 1627), ainsi que les ateliers conservatoires de dentelle d'Alençon et du Puy-en-Velay (depuis 1976) sont rattachés à l'administration du Mobilier national depuis 1937. Ces manufactures perpétuent une tradition d'excellence et de soutien à la création contemporaine dans le domaine du tissage.

L'institution dispose par ailleurs d'un atelier de recherche et de création – l'ARC – créé en 1964, à l'initiative d'André Malraux, pour promouvoir la création et le design contemporain dans les bâtiments officiels. 600 prototypes d'une centaine de designers ont été réalisés en plus de 50 ans.

Depuis quelques années, le Mobilier national mène également une active politique de dépôts, en partenariat avec des collectivités territoriales, afin de remeubler châteaux et demeures historiques.

Les collections propres du Mobilier national comptent environ 130 000 biens culturels créés ou acquis dès le 17^e siècle, dont 21 678 sont déposés en 2019 selon les chiffres fournis en juin 2020. Les grandes institutions représentent plus de la moitié de ces dépôts, les administrations déconcentrées (le réseau des préfetures, le réseau des postes diplomatiques) et les musées, mairies, universités, cours d'appel, tribunaux, chambres régionales des comptes, etc., se partageant les 42 % restants.

La difficulté principale à laquelle a longtemps été confronté le Mobilier national était un rythme quinquennal très exigeant par rapport au rythme décennal qui s'applique aux autres institutions déposantes, notamment au regard des dépôts éloignés : en région et à l'étranger. Le décret n° 2021-1890 du 29 décembre 2021 précise que ce rythme est désormais de 10 ans. Cet alignement légitime sur la règle habituelle est désormais pris en compte par la CRDOA.

Selon les données de la CRDOA, 476 dépositaires bénéficient de dépôts du Mobilier national.

Les rapports de récolement du Mobilier national reçus en 2022

En 2022, la CRDOA a reçu 74 rapports de mission de récolement du Mobilier national, faisant état de 3 795 biens récolés, soit une moyenne de 51 biens récolés par mission.

Les récolements : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021	2022
Nombre de rapports reçus	22	18	24	74
Nombre d'œuvres récolées	545	950	482	3 795
Taux de récolement	5,02 %*	8,76 %*	4,48 %*	17,51 %
Œuvres non localisées	43	170	42	441
Taux de disparition	7,88 %	17,89 %	8,71 %	11,62 %

Source : déposants

* Le Mobilier national étant passé en 2022 d'une obligation quinquennale à une obligation décennale de récolement, les résultats des rapports 2019, 2020 et 2021 ont été doublés dans ce tableau pour être en cohérence avec ceux de 2022.

Il est à noter le très fort taux d'œuvres récolées en 2022 dans les rapports transmis et les importants bénéfices de la réorganisation du service de l'inspection du Mobilier national.

L'ensemble des dépôts du Mobilier national (21 678) doit être récolé en 10 ans, soit un rythme d'environ 2 167 biens par an. Les rapports de récolement adressés par le Mobilier national à la commission en 2021 font état de 3 795 biens récolés, soit un taux de récolement de 17,51 %, donc plus de 7 points au-dessus des chiffres attendus.

Les suites données aux récolements

Les rapports du Mobilier national font état de 441 œuvres recherchées pour lesquelles 341 classements ont été décidés et 62 plaintes demandées, 20 biens ayant été radiés. Là encore les décisions de classement l'emportent sur les demandes de plainte (77,32 %).

Le Mobilier national a entamé le second voire le troisième récolement de ses principaux dépositaires. La plupart des plaintes déposées ou demandées sont donc des confirmations de décisions prises à la suite de récolements précédents. De nouvelles disparitions ont cependant été constatées lors des missions les plus récentes.

Suites données aux biens recherchés du Mobilier national dans les rapports reçus en 2022

	Biens recherchés	Biens retrouvés	Classements	Radiations	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Total	441	18	341	20	59	3

Source: déposants

Pourcentage de plaintes restant à déposer dans les rapports reçus: évolution depuis 2019

	2019	2020	2021	2022
Pourcentage de plaintes restant à déposer	Sans objet	40,00 %	25,00 %	5,08 %

Source: déposants

Pour mémoire, en 2021, les rapports de récolements faisaient état de 25 % de plaintes restant à déposer contre 40 % en 2020. L'important travail du Mobilier national, tant de récolement que de suivi des dossiers, est à saluer.

Réorganisation au service de l'inspection du Mobilier national

Les bons résultats des récolements du Mobilier national s'expliquent en partie par un profond travail de réorganisation mené depuis quatre ans.

Cette réorganisation a principalement porté sur trois sujets:

- la mise en place d'un rigoureux protocole de rédaction et de suivi des rapports de récolement;
- le lancement du récolement des réserves, corollaire essentiel du récolement des dépôts;
- une politique systématique de traitement des suites réservées après récolement (opérations post-récolement).

Ainsi, chaque retour de récolement est désormais immédiatement suivi de la saisie des données collectées et des photographies dans la base documentaire de gestion des collections ainsi que de la rédaction du rapport de récolement dont la présentation a été harmonisée et où mention doit être faite des biens non localisés. Ce rapport est envoyé au dépositaire qui dispose de trois mois pour effectuer des recherches complémentaires. Au bout de trois mois, les suites sont systématiquement arrêtées.

Le mode de décisions de suites, auparavant prises de façon non harmonisées entre les inspecteurs, a été également rationalisé. Désormais elles sont décidées en concertation entre l'inspecteur chargé du récolement et celui responsable de la collection scientifique dont est issu l'objet non localisé et elles obéissent à des règles clairement définies:

- les biens sans valeur marchande, ni historique ou encore insuffisamment documentés, ou encore perdus depuis plus de vingt-cinq ans, font l'objet d'un classement;
- pour toute disparition datant de moins de vingt-cinq ans d'un bien de valeur (historique et/ou marchande) et pour lequel on dispose de suffisamment de documentation pour l'identifier, il est demandé au dépositaire de porter plainte;
- des titres de perception peuvent venir sanctionner une négligence manifeste du dépositaire en cas de biens récemment disparus.

Lorsqu'un dépôt de plainte est demandé, un courrier est alors transmis au dépositaire à qui incombe le soin d'effectuer cette plainte auprès des services de police. Si besoin, trois relances, espacées de trois mois chacune, sont envoyées. Après neuf mois sans réaction du dépositaire, l'inspecteur du Mobilier national se substitue au dépositaire et procède lui-même au dépôt de plainte.

3.8 Les missions de récolement des musées nationaux du ministère de la culture



Récolement du musée du Louvre dans les réserves externalisées du musée Granet à Aix-en-Provence © CRDOA

La méthode de comptabilisation des récolements par la CRDOA est décorrélée de l'exercice de récolement décennal suivi par le SMF.

Le suivi des dépôts des musées nationaux du ministère de la culture est coordonné par le service des musées de France (SMF), service de la direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la culture. Le SMF coordonne les opérations de récolement effectuées par les musées nationaux. À cet égard, la « loi musées » de 2002 a disposé que « les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire » et qu'il « est procédé à leur récolement tous les dix ans » (article L. 451-2 du code du patrimoine).

Les musées nationaux relevant du ministère de la culture n'ont plus la possibilité de déposer des œuvres en dehors des catégories d'institutions limitativement énoncées à l'article D. 423-9 du code du patrimoine :

- les musées de France,
- les musées étrangers,
- les monuments historiques appartenant à une collectivité territoriale non affectés à un musée mais ouverts au public,
- les parcs et jardins des domaines nationaux.

Les dépôts antérieurs à cette disposition peuvent être couverts (article D. 423-18 du code du patrimoine) par une autorisation consentie entre le 1^{er} janvier 1929 et le 31 mars 1981 et non encore arrivée à échéance, ou avoir été, postérieurement à cette échéance, maintenus par décision du ministre chargé de la culture, sous réserve que ces œuvres soient exposées au public. Ces dispositions expliquent le faible nombre de dépôts des musées dans les grandes institutions et ministères, qui ne bénéficient plus aujourd'hui, en principe, que de dépôts résiduels.

Selon les données de la CRDOA, 1 183 dépositaires bénéficient de dépôts des musées sous tutelle du ministère de la culture.

Le SMF réceptionne et centralise les rapports de mission de récolement des musées nationaux déposants. Il adresse à la CRDOA des synthèses récapitulatives des rapports reçus.

Les rapports de récolement des musées du ministère de la culture reçus en 2022

En 2022, le SMF a ainsi communiqué à la CRDOA les résultats de 201 rapports de mission, faisant état de 4503 œuvres récolées par les différents musées sous tutelle du ministère de la culture (dont 993 récolés en 2022), soit une moyenne de 22,40 œuvres récolées par mission. 776 œuvres n'ont pu être localisées.

Les récolements : évolution depuis 2019*

	2019	2020	2021	2022
Nombre de rapports reçus	121	416	106	201
Nombre d'œuvres récolées	2 496	5 230	3 819	4 503
Taux de récolement	1,70 %	3,60 %	2,62 %	3,09 %
Œuvres non localisées	407	684	516	776
Taux de disparition	16,30 %	13,08 %	13,51 %	17,23 %

Source : déposants

* Les chiffres fournis par la CRDOA s'appuient sur la méthodologie établie en 2019, c'est pourquoi ils ne sont pas calculés sur le deuxième récolement décennal des musées entamé en 2016.

Il convient de souligner les efforts des musées déposants et du SMF qui transmettent des rapports de récolement rapidement rédigés à la suite des récolements : on est ainsi passé de 4,84 % en 2019 de rapports transmis dans l'année même du récolement à 36,31 % en 2022.

Les rapports transmis en 2022 émanent pour plus de la moitié de différents départements du musée du Louvre (112 sur 201, soit 55,72 %).

Nombre de rapports reçus par déposant

Musée déposant	Nombre de rapports de récolement
Musée du Louvre (tous départements confondus)	112
Château de Versailles	20
Musée national d'art moderne	18
Musée d'Orsay	17
Musée du Quai Branly – Jacques Chirac	14
Musée d'archéologie nationale	5
Musée des arts décoratifs	4
Château de Fontainebleau	2
MuCEM	2
Musée Guimet	2
Musée national de la préhistoire	2
Musée de Cluny	1
Musée d'Ecouen	1
Musée de la céramique à Sèvres	1

Source : déposants

Les 145 316 dépôts des musées nationaux doivent être récolés en 10 ans, c'est-à-dire que le rythme moyen de récolement attendu est d'approximativement 14 531 biens par an. Les comptes rendus et PV de récolement adressés par le SMF à la commission en 2022 font état de 4 503 biens récolés, soit un taux de récolement de 3,09 %, assez loin des 10 % attendus.

Les musées invoquent les difficultés spécifiques du récolement de certaines catégories d'objets. Certains musées, notamment archéologiques ou d'arts et traditions populaires, comptent par exemple des ensembles très spécifiques certes très localisés mais aussi très volumineux, notamment lorsqu'il s'agit de dépôts archéologiques. Ces types de dépôts impactent fortement le taux de récolement global des musées nationaux alors que le volume de travail induit par des récolements volumineux ne se lit pas toujours sur une simple ligne de procès-verbal.

L'analyse de ces comptes rendus fait ressortir que les différents départements du musée du Louvre ont entrepris de mutualiser leurs missions de façon plus systématique depuis 2015 et ce, grâce à l'action de coordination du service du récolement du musée. Pour autant, ces mutualisations sont loin d'être systématiques (voir l'encadré p. 10).

Il serait tout à fait souhaitable que les mutualisations se généralisent et que les récolements soient réalisés dans un établissement dépositaire considéré par une seule mission pour l'ensemble des dépôts des musées nationaux (voire au-delà pour le compte d'institutions déposantes non musées, notamment lorsqu'il s'agit d'un ou deux dépôts), quitte à ce que les journées supplémentaires d'activité soient financées par les institutions déposantes mandantes ou qu'elles soient échangées contre des récolements en sens inverse. La programmation que la CRDOA s'efforce de construire n'a de sens que si elle permet la planification des opérations de récolements entre déposants et la mise en place de mandats de récolement d'un musée à l'autre, voire d'un déposant quel qu'il soit à un autre, afin de mieux respecter les délais légaux et réglementaires du récolement des dépôts.

D'une manière générale, les musées, comme les autres déposants, ne coopèrent pas suffisamment, préférant laisser des œuvres non récolées pendant des décennies plutôt que de mettre à profit les possibilités offertes par les mutualisations entre déposants.

Les suites données aux récolements

Les 201 rapports de récolement transmis à la commission en 2021 font état de 776 œuvres recherchées. Les musées nationaux ayant entamé leur deuxième récolement, il n'est pas rare qu'une œuvre qui reste recherchée donne lieu lors de ce deuxième récolement à la même décision que lors du premier. Ainsi, une plainte décidée en 2010 peut être simplement « confirmée » en 2022 lors d'un second récolement.

Les dossiers ont majoritairement abouti à des classements : 538, soit 69,32 % des décisions.

Près d'une centaine d'œuvres du Louvre retrouvées grâce au second récolement

L'important travail de recherches et de recoupement des données effectué pour le deuxième récolement par le musée du Louvre a permis d'identifier, voire de retrouver, près d'une centaine d'œuvres, pourtant présumées détruites lors du récolement précédent.

Que faire des œuvres notées comme « disparues » ou « présumées détruites » lors du premier récolement décennal ? L'expérience montre qu'il convient de rester prudent sur leur statut et d'éviter toute précipitation avant de les radier des inventaires. Pour exemple, un certain nombre d'œuvres non localisées déposées par le musée du Louvre au musée des beaux-arts d'Orléans étaient censées avoir été détruites lors de la Seconde Guerre mondiale, mais une série de vérifications a permis d'établir que ces œuvres apparaissaient encore dans un inventaire des années 1960 ! Durant les guerres, les œuvres ont pu être déplacées et les inventaires détruits. Au retour de la paix, les collections ont parfois été reconstituées au petit bonheur la chance – une histoire troublée dont il convient de dénouer petit à petit les fils.

Le deuxième récolement est l'occasion de mener l'enquête et de rechercher ces œuvres non localisées. Le travail est long et fastidieux. Il demande de nombreux recoupements entre les différentes archives disponibles, celles du musée déposant et celles des dépositaires, consultées sur place ou, en amont par ces derniers, systématiquement sollicités, mais également de faire le lien entre les différents récolements – et toutes les pistes sont bonnes à suivre, comme le prouvent les différents exemples illustrant cet encadré.

Pour le service du récolement du musée du Louvre, ce travail, très encourageant, a permis de belles redécouvertes : depuis 2018, pas moins de 85 œuvres ont ainsi été retrouvées, sur un ensemble de 2 412 récolées et non localisées. Ces œuvres retrouvées concernent surtout les départements des antiquités du musée, mais aussi ceux des peintures ou des objets d'art, et portent sur trente villes différentes. Elles sont systématiquement consignées comme telles dans la base de données MuseumPlus du musée.

L'étude de sources transversales devra permettre, lors du troisième récolement décennal, d'aller encore plus loin dans la connaissance des collections, de leur histoire et favoriser de nouvelles redécouvertes.



La comparaison avec des envois similaires consentis au musée Saint-Loup de Troyes au 19^e siècle (notamment le socle en bois sur lequel ont été montées les figurines) et qui venaient d'être récolés, ainsi que le numéro d'inventaire ont permis d'identifier cette tête chypriote, datée des 5^e-4^e siècles avant J-C, comme un dépôt fait au palais des beaux-arts de Lille par le département des antiquités orientales du Louvre. Il avait été non localisé lors du 1^{er} récolement décennal © Musée du Louvre.



Ce « Saint-Pierre », école italienne du 17^e siècle, n'avait pas été localisé lors du premier récolement à Nancy. Des recherches, menées auprès de la commission d'art sacré du diocèse, ont conduit vers ce tableau, réentoilé plusieurs fois et donc sans numéro pour l'identifier, mais dont le format assez caractéristique, les dimensions, le sujet et l'emplacement ont permis de s'assurer qu'il s'agissait bien de l'œuvre recherchée © Étienne Martin.



P parfois, le hasard fait bien les choses : le même agent a récolé au palais des beaux-arts de Lille, où manquait un skyphos inscrit sous le numéro RS 112, et au musée des beaux-arts de Tourcoing. Le recoupement entre les deux récolements a permis de retrouver le skyphos manquant à Tourcoing, grâce à son étiquette, très reconnaissable, et à son numéro d'inventaire. Il a été décidé de faire revenir l'objet à Lille. Le transport est actuellement en cours d'organisation © Musée du Louvre.

Cette tête chypriote reste non localisée au palais des beaux-arts de Lille. Le cliché, daté des années 1970, a cependant permis de l'identifier grâce à son montage en bois noir qui correspond exactement à celui réalisé sur une série de statuettes comparables, envoyées au 19^e siècle au musée Saint-Loup de Troyes par le musée du Louvre (département des antiquités orientales), et récolées récemment. Grâce au cliché et au travail d'identification, le musée a pu déposer plainte pour cette œuvre, ce qui permettra peut-être sa redécouverte un jour © Malaisy.



Suites données aux biens recherchés des musées sous tutelle du ministère de la culture dans les rapports reçus en 2022

	Biens recherchés	Biens retrouvés	Classements	Radiations	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Total	776	12	538	19	152	55

Source : déposants

Pourcentage de plaintes restant à déposer dans les rapports reçus : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021	2022
Pourcentage de plaintes restant à déposer	12,50 %	37,87 %	55,26 %	26,57 %

Source : déposants

4. Les stocks des plaintes, titres et suites restant à apurer

Ce chapitre présente la manière dont ont évolué en 2022 les stocks cumulés d'année en année de suites non déterminées, de plaintes non déposées et de titres non réglés.

Le cas particulier du palais de l'Élysée

De nombreux dossiers en suspens, plaintes ou suites à déterminer (53 plaintes et 290 suites à déterminer pour le Mobilier national, 55 900 suites à déterminer pour Sèvres et, dans une moindre mesure, 11 plaintes à déposer pour le Cnap), concernent le premier récolement réalisé au palais de l'Élysée dans les années 2010. Depuis lors, de nombreux biens perdus ont été retrouvés, souvent dans les propres réserves des déposants. Les déposants concernés ont tous accepté d'attendre le second récolement, qui s'est déroulé en 2022, et l'important chantier de l'inventaire des réserves pour le Mobilier national, pour statuer sur ces disparitions ou ces suites. Conformément à sa doctrine de publier les chiffres dont elle dispose au 31 décembre 2022, la Commission a donc laissé ces chiffres en l'état, dont le règlement devrait aboutir au cours de l'année 2023.

4.1 Les plaintes demandées depuis 1996 et non encore déposées

Au total, depuis 1996 et au 31 décembre 2022, 3 631 plaintes ont été décidées, toutes institutions déposantes confondues, dont 889 restent à déposer. La très grande majorité de ces 889 dossiers sont antérieurs à 2020. Il reste à noter que ce stock a significativement diminué depuis l'an dernier, ce qui dénote une implication des déposants dans leur volonté de régler ces anciens dossiers.

Par ailleurs, un certain nombre de plaintes décidées et non déposées avant 2007 ne pourraient aujourd'hui pas être réalisables faute de documentation. Ces révisions de plaintes en classement devront être actées au fur et à mesure du deuxième récolement, ou lors de la préparation des rapports de la CRDOA, qui permettent de faire le point sur l'état des récolements par entité dépositaire.

Stock général de plaintes restant à déposer

Institutions déposantes	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022
CMN	0	0	0	0
Cnap	443	546	481	478
DRASSM	-	0	0	0
Manufacture de Sèvres	17	12	12	10
Ministère de l'économie	0	0	0	0
Ministère des armées	17	17	13	21
Mobilier national	93	88	69	78
Musées SMF	200	246	223	263
Total	770	909	798	850

Source : déposants

Il est à noter que, parmi les plaintes restant à déposer du Mobilier national, de nombreux dossiers sont en cours de règlement en ce début d'année 2023.

L'initiative menée depuis plusieurs années par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour son réseau diplomatique est à souligner : le bureau en charge du patrimoine au sein de l'administration centrale dépose chaque début d'année auprès de la brigade de répression du banditisme les plaintes décidées l'année précédente. Cette procédure a pour vertu que les œuvres recherchées soient inscrites dans TREIMA, la base de l'OCBC, et donc suivies en France. En revanche, ce sont les postes diplomatiques qui déposent plainte en cas de vol avéré afin de pouvoir enclencher l'enquête de police locale.

4.2 Les titres demandés depuis 1996 et non encore réglés

Le tableau récapitulatif des titres émis est donné en annexe 2. Cette annexe s'efforce de comparer les montants des titres :

- dont l'émission a été décidée toutes dates confondues (soit délibérée au sein de la commission avant 2018, soit demandée par les institutions déposantes depuis le 1^{er} janvier 2018) ;
- le montant des titres restant à émettre ;
- le montant des titres restant à recouvrer.

En l'état des informations dont dispose la commission, la majorité des titres mentionnés dans ce tableau n'ont pas fait l'objet d'un recouvrement (cf. annexe 2).

Il est à noter que le SMF n'émet pas de titre de perception à l'encontre des collectivités territoriales pour des disparitions antérieures à l'introduction de cette option en 2002 dans les décrets d'application de la loi relative aux musées de France. En revanche, toute disparition post-2022 ferait systématiquement l'objet d'une émission de titre de perception.

Le Mobilier national a recouvré la quasi-totalité de ses titres en 2021.

La Manufacture de Sèvres explique les délais de recouvrement des titres qu'elle a émis par les raisons suivantes :

- présidence de la République : la mise en œuvre des titres de perception est prévue dans le cadre de l'achèvement des opérations de récolement menées de 2021 à 2023 ;
- Chancellerie des universités : des échanges sont en cours pour trouver une solution administrative à la mise en paiement du titre de perception émis ;
- Académie de France à Rome : l'établissement a proposé d'honorer le paiement des titres par des prestations gratuites (expositions, artistes en résidence) que la Manufacture a acceptées ;
- ambassade France à Lilongwe : le retard de paiement du titre s'explique par le fait que le poste diplomatique a été fermé avant la constatation de la disparition du vase.

Le Cnap ne s'est pas prononcé sur les raisons de la lenteur des opérations de recouvrement des titres de perception qu'il a émis.

4.3 Le stock des suites restant à déterminer fin 2022

La commission observe que les délais restent encore trop longs entre la constatation d'une disparition d'un bien culturel et la décision prise par les institutions déposantes quant aux suites à réserver à ce bien : classement, plainte, titre de perception.

Le tableau ci-dessous dresse l'état des suites restant à déterminer au 31 décembre 2022 sur l'ensemble des récolements réalisés depuis 1996 : il apparaît ainsi que plus de 75 793 décisions restent à prendre sur des dossiers récolés entre 1996 et 2022, dont la très grande majorité concerne des biens déposés par la Manufacture de Sèvres. Pour la première fois depuis 2019, le stock diminue (en 2021, il restait 81 183 suites à déterminer), grâce surtout au Cnap mais également au Mobilier national qui ont l'un et l'autre beaucoup travaillé sur ces dossiers en 2022. Les résultats du second récolement au palais de l'Élysée, qui a eu lieu en 2022 et dont les rapports devraient être publiés en 2023, devraient contribuer à réduire très significativement ce stock.

Suites restant à déterminer sur l'ensemble des rapports reçus par la commission

Institutions déposantes	Suites restant à déterminer au 31 décembre 2019	Suites restant à déterminer au 31 décembre 2020	Suites restant à déterminer au 31 décembre 2021	Suites restant à déterminer au 31 décembre 2022
CMN	0	0	0	0
Cnap	1 058	1 176	693	153
DRASSM	-	0	9	8
Manufacture de Sèvres	63 913	73 540	76 587	72 848
Ministère de l'économie	3	3	4	1
Ministère des armées	205	157	172	172
Mobilier national	428	338	436	296*
Musées SMF	2 007	3 394	3 272	2 299
Total	67 614	78 608	81 173	75 777

Source : déposants

* Le Mobilier national a traité la quasi-totalité de ces suites au premier trimestre 2023.

Les « suites restant à déterminer » du Cnap : un vaste chantier ouvert en 2022

Afin de régler des dossiers anciens restés en souffrance depuis des années, le Cnap a ouvert une vacation en 2022, dédiée à ce seul chantier, une initiative que salue la CRDOA et qui a permis de solder de très nombreux dossiers, remontant pour certains à 1998 : les suites à déterminer sont ainsi passées de 1 176 en 2020 à 153 en 2022.

Les 72 848 biens de la Manufacture de Sèvres dont les suites n'ont pas été déterminées concernent dans leur majorité des dépôts d'objets en porcelaine dans les résidences de la présidence de la République (55 900 biens). En effet, comme le rappelle le rapport relatif au récolement des dépôts à la présidence de la République⁵, 71 351 dépôts, pour l'essentiel des petites pièces de service de table ou de cabaret, ont été effectués par vagues successives durant la seconde moitié du 19^e siècle et au 20^e siècle. Un très grand nombre d'objets n'ont pu être localisés à l'issue du récolement en 2012. Pour l'essentiel (53 000 objets), il s'agit de dépôts antérieurs à 1940. On relève à titre d'explication principale mais non exhaustive que, par vagues entre 1960 et 2009, la présidence a restitué à la Manufacture de Sèvres plus de 1,6 tonne de porcelaines brisées qu'il n'est malheureusement pas possible de dénombrer.

5 — www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-aeuvres-d-art/Les-rapports-de-la-CRDOA/Rapports-relatifs-aux-grandes-institutions-depositaires

Les suites restant à déterminer pour le Mobilier national concernent également, pour l'essentiel, les résidences présidentielles. La tendance qui peut être observée est que le nombre de biens non localisés diminue fortement avec le temps, comme le montre le tableau ci-dessous présentant le nombre de nouveaux biens non localisés à chaque récolement :

Récolement 1991-1993 (portant sur tous les dépôts depuis le 19 ^e siècle)	Récolement 2007	Récolement 2012	Récolement 2017
239	226	14	38

Source : déposants

Les difficultés de post-récolement restent nombreuses, notamment concernant certains biens réalisés en série dont l'identification demeure difficile. De façon générale, les suites à donner doivent attendre le résultat de recherches complémentaires ou de nouvelles missions de récolement. Le travail de post-récolement peut ainsi s'avérer très long.

Comme il apparaît dans les différents tableaux exposés ci-dessus, il reste donc encore aujourd'hui un nombre très significatif de décisions à prendre ou d'actions à mener concernant des œuvres déclarées non localisées lors de récolements parfois anciens. La commission ne peut qu'encourager les institutions déposantes à prendre sans délai les mesures nécessaires afin d'apurer le passé et reste au soutien et à l'appui des déposants dans les difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

5. Préconisations et projets

5.1 L'importance de la programmation

«Les services et établissements [...] exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission» (article L. 113-27 du code du patrimoine).

La programmation des opérations de récolement constitue, avec la définition d'une méthodologie générale, le cœur des missions de la CRDOA.

Engagée dès la création de la CRDOA, cette programmation est peu à peu tombée en désuétude avant d'être relancée depuis 2017, mais malheureusement pas toujours suivie d'effet. Pourtant, la programmation permet, notamment, d'offrir une vision globale du récolement, en s'assurant qu'aucun lieu de dépôt n'est omis; elle tend à favoriser les missions conjointes, dès lors que l'ensemble des institutions déposantes doivent récoler les mêmes lieux aux mêmes périodes; elle permet d'ajuster les moyens humains et budgétaires, globalement et annuellement, puisque la tâche à accomplir est ainsi clairement affichée; elle permet d'assurer une cohérence dans le rythme de récolement, en évitant qu'un lieu soit visité trois fois en 10 ans et un autre jamais en 50 ans.

5.2 Le respect des textes légaux et réglementaires et le recours aux missions mutualisées et aux récolements à distance

La plupart des institutions déposantes sont soumises à une obligation de fréquence de récolement, soit tous les dix ans (Centre national des arts plastiques, musées nationaux, établissement public de la Cité de la céramique, Mobilier national), soit tous les cinq ans (Centre des monuments nationaux). Aucun grand déposant n'a à ce jour achevé un premier récolement complet de l'ensemble de ses dépôts.

Les institutions déposantes accusent généralement un retard dans la mise en œuvre du deuxième récolement pour les raisons déjà citées: grand nombre et nature des œuvres (notamment s'agissant de Sèvres), grande diffusion de leurs dépôts, sur le territoire national et à l'étranger (Cnap, musées nationaux). L'une des solutions préconisées est de diversifier les méthodes de récolement lorsque cela est possible. Ainsi, si le récolement est généralement effectué par le déposant lui-même, qui vérifie sur place les dépôts consentis (il s'agit d'un récolement «code 1»), il peut également l'être par un déposant mandaté: il s'agit d'un récolement «code 2». Enfin, le récolement peut être effectué par le dépositaire lui-même: il s'agit d'un récolement «code 3» (voir supra, page 17).

La CRDOA recommande le recours au code 2 chaque fois que le récolement code 1 n'est pas envisagé (notamment en région et à l'étranger) et que le nombre de biens concernés est faible. Bien entendu, chaque déposant est attaché à ses collections et souhaite privilégier un récolement code 1. Cependant, en l'absence de la possibilité d'un récolement code 1, la formule du code 2 permet la vérification de la présence et de l'état de l'œuvre par un personnel scientifique qualifié, ce qui est toujours plus souhaitable qu'une absence de récolement.

La mutualisation des missions entre déposants permet d'optimiser les récolements : un déposant qui récolte ses œuvres dans un poste diplomatique ou un musée peut utilement récolter les autres dépôts d'œuvres d'art de l'État, dans la mesure bien entendu où les autres dépôts à récolter ne sont pas trop nombreux ou trop spécifiques. Ces mutualisations permettent de réaliser des gains budgétaires et écologiques : un récolement physique par un déposant qui ne récolte que ses œuvres (voire : son œuvre) est coûteux pour l'État et peu satisfaisant pour l'entreprise générale de récolement des dépôts d'œuvres d'art. De telles collaborations ont déjà eu lieu dans le passé, par exemple entre le Mobilier national et le Cnap, mais aujourd'hui encore le recours aux codes 2 n'est pas aussi systématique qu'il le devrait entre institutions déposantes, notamment entre musées, et parfois même entre départements d'un même musée.

Pour la mise en œuvre de cette recommandation, la commission invite chaque déposant (y compris ceux hors ministère de la culture) à indiquer les dates et lieux de ses prochaines missions dans l'espace collaboratif de la CRDOA, accessible sur la plateforme interministérielle Osmose. Cette visibilité permettra à un déposant 2 de solliciter le déposant récolteur 1 en lui communiquant les notices des fiches de ses propres biens. Cette charge supplémentaire pour le déposant 1 pourra être financée par le déposant 2.

En second lieu, la CRDOA recommande le recours au code 3 lorsque les codes 1 ou 2 ne sont pas réalisables dans des conditions acceptables. Qu'il s'agisse de grande diffusion (les petites communes réparties sur tout le territoire national) ou d'éloignement (les États étrangers), le récolement par le dépositaire (notamment avec photographies) sous la direction d'un agent compétent de l'institution déposante permet de s'assurer a minima de la présence et de l'état de l'œuvre en attendant la mise en œuvre d'un récolement par le déposant lui-même. Ainsi, le Mobilier national et le Cnap ont acté que les états annuels des postes à l'étranger seront désormais considérés comme un récolement entre deux récolements sur place trop éloignés.

5.3 Le récolement à l'occasion des convoiements

Les convoiements d'œuvres d'art dans leur nouveau lieu de dépôt ou à l'occasion d'expositions sont l'occasion de récolter l'ensemble des dépôts déjà présents, ce qui est peu réalisé, alors même que certains biens déposés depuis longtemps n'ont jamais été récoltés. Cela est aussi envisagé lors de convoiement à l'étranger (exemple Guatemala City, 2022, Mobilier national).

Les exemples sont fréquents de déplacements physiques de personnels scientifiques de tel ou tel déposant dans un lieu de dépôt, afin de mettre en place un ou plusieurs nouveaux biens, sans que cette mission soit mise à profit pour récolter les autres dépôts, parfois un seul autre bien déposé il y a vingt ans et jamais récolté.

Une telle approche nécessite anticipation et organisation mais permettrait de faire progresser significativement les taux de récolements.

5.4 Le récolement des œuvres déjà recherchées

Les œuvres recherchées lors d'un récolement précédent doivent continuer à être recherchées à l'occasion du nouveau récolement : il s'agit de biens de l'État, inaliénables et imprescriptibles, dont la preuve de la disparition n'a pas été rapportée. Une nouvelle recherche, parfois avec l'appui de nouveaux responsables chez le dépositaire, peut donner des résultats : beaucoup de récolements, notamment chez un bénéficiaire de nombreux dépôts, permettent de retrouver des œuvres (voir à ce propos l'important

travail réalisé par le musée du Louvre à l'occasion du deuxième récolement p. 51). A ce titre, même si les œuvres recherchées n'ont pas été retrouvées, le travail de récolement du musée du Louvre au ministère de l'intérieur, en février 2019, peut être cité en exemple car il s'est traduit par des recherches documentaires remarquables. Lors du récolement d'une œuvre déjà recherchée, le déposant doit s'assurer par tous moyens que l'œuvre reste bien introuvable, conjointement avec le dépositaire qui demeure un acteur incontournable pour organiser les recherches. Cela peut se traduire a minima par un courriel adressé au dépositaire pour lui rappeler que certaines œuvres ont disparu et l'inviter à les rechercher à nouveau.

5.5 La production des rapports de récolement

Un rapport produit des années après le récolement compromet l'efficacité de l'opération. À ce titre, le Cnap a désormais mis en place une méthode spécifique pour les dépositaires bénéficiant d'un nombre très important d'œuvres en dépôt, et qu'il convient de mettre en exergue car elle permet une production rapide du rapport de récolement :

« Fin 2018, le récolement de l'Assemblée nationale (512 œuvres) était achevé, celui de la Cité de la céramique, à 81 % réalisé (504 œuvres), et les inspections à La Contemporaine (700 œuvres) se poursuivront en 2019 pour les 20 % de biens restant à récoiler.

Pour ces institutions depositaires présentant un nombre élevé de dépôts, le récolement s'est organisé à raison d'une journée, parfois d'une demi-journée, par semaine. Si la durée de l'inspection s'allonge, ce rythme permet un traitement des données dans la continuité de leur collecte, de traiter les recherches documentaires relatives à l'ajustement des inventaires respectifs, et d'organiser les autres activités de l'agent récoleur et du dépositaire.

Cette méthode servira également à la publication rapide des rapports de mission⁶. »

La réorganisation du Mobilier national va également dans ce sens (voir p. 47).

Les rapports des déposants parviennent désormais de façon régulière à la CRDOA. L'élaboration de rapports CRDOA relatifs à une institution ou un territoire donnés permet à la commission de faire un point exhaustif sur la situation des récolements et de recueillir les rapports de récolement dont elle ne disposait pas.

5.6 L'ambiguïté de l'expression : présumé détruit

Le musée du Louvre indique que les peintures déposées à l'ambassade de France à La Haye n'ont jamais été récolées car « présumées détruites pendant la guerre. Pour autant, il n'y a pas eu de radiation des inventaires et de nouvelles recherches devront être menées dans le cas où des évacuations auraient eu lieu sans être documentées » (source : SMF). Cet exemple conforte la préconisation de la CRDOA de ne plus utiliser la catégorie « présumé détruit » qui n'a pas de sens utile : soit la preuve de la destruction de l'œuvre est rapportée, et l'œuvre est radiée des collections, soit un doute subsiste comme dans cet exemple, et donc l'œuvre doit être recherchée. La catégorie « présumé détruit » ne peut qu'envoyer un mauvais signal sur l'inutilité de diligenter des recherches, alors même que des œuvres pourtant qualifiées de « présumées détruites » sont régulièrement retrouvées.

6 — Extrait du Rapport d'activité 2018 du Cnap, page 143.

5.7 Les procédures de traçabilité chez les dépositaires

Plusieurs exemples, y compris récemment, ont mis en évidence tout l'intérêt pour un dépositaire de mettre en place un certain nombre de procédures afin d'organiser la meilleure traçabilité possible, garantissant ainsi un nombre limité sinon nul de disparitions d'œuvres.

La CRDOA préconise la mise en place de 8 procédures, spécialement adaptées aux dépositaires accueillant un grand volume de dépôts dans de nombreuses pièces différentes, dont deux sont également développées aux points 5.9 et 5.10.

Note cadrage: Circulaire, a priori signée par le responsable des fonctions support, portant sur la gestion des œuvres d'art au sein du dépositaire, et notamment sur les procédures de traçabilité des œuvres et l'obtention de nouveaux dépôts.

Bureau gestionnaire: Existence au sein du dépositaire d'un bureau gestionnaire pour les œuvres d'art, qui constitue le correspondant pour les déposants et la CRDOA et qui doit être informé de tous les mouvements d'œuvres (nouveaux dépôts, restitutions, déplacements, restaurations, changement de bénéficiaire).

Base de données: Logiciel dédié tenu par le bureau gestionnaire et recensant l'exhaustivité des œuvres en dépôt chez le dépositaire et mis à jour à chaque nouveau dépôt, restitution, déplacement des objets ou changement de bénéficiaire et, le cas échéant, lors de la réalisation des états annuels des dépôts.
PV de prise en charge / décharge: Tout nouvel occupant d'un bureau bénéficiant de dépôt signe un PV de prise en charge que le bureau gestionnaire lui soumet. Idem lorsqu'il quitte son bureau : il signe un PV de décharge.

PV de mouvement d'œuvre: Tout nouveau dépôt fait l'objet d'une prise en charge formalisée par le bénéficiaire (l'occupant du bureau concerné) qui signe un PV de prise en charge que le bureau gestionnaire lui soumet. Idem pour une restitution : le bénéficiaire signe un PV de décharge.

Document occupant: Le bureau gestionnaire s'assure que chaque bénéficiaire de dépôts a reçu un document présentant succinctement les enjeux liés aux dépôts, notamment la nécessité de porter plainte en cas de disparition ou l'interdiction de déplacer un objet sans recueillir l'accord du déposant via le bureau gestionnaire.

Ticket informatique: Accessible a priori via un intranet, il permet au bénéficiaire de faire auprès du bureau gestionnaire des demandes (de dépôt, de restitution, de déplacement) et des signalements relatifs à la dégradation ou à la disparition d'un bien.

États annuels: Le bureau gestionnaire réalise annuellement un inventaire des œuvres en dépôts (y compris les objets non localisés) et l'adresse aux différents déposants concernés pour nourrir un échange, le cas échéant via une réunion annuelle.

La CRDOA a interrogé 18 grands dépositaires qui ont fourni les éléments consultables en annexe 5. Dans le prolongement de cette initiative, un atelier se tiendra au printemps à la CRDOA pour faire le point sur les procédures de traçabilité avec tous ces dépositaires et encourager les bonnes pratiques.

5.8 L'importance des dépôts de plainte

La CRDOA rappelle l'importance du dépôt de plainte en cas de disparition d'une œuvre. Il appartient aux institutions déposantes de suivre administrativement les plaintes qui doivent être déposées par les institutions dépositaires, voire de les déposer elles-mêmes lorsque cette solution paraît la plus opérante. Le chiffre encore élevé de plaintes dont le principe a été arrêté mais qui n'ont pas encore été déposées (voir page 53), notamment s'agissant de décisions très anciennes jamais mises en œuvre, révèle le travail qui reste à effectuer dans ce domaine.

La CRDOA publie sur son site un vade-mecum de dépôt de plainte à l'usage des dépositaires : www.culture.gouv.fr/Media/Depositaires-comment-porter-plainte3

5.9 L'inventaire d'entrée et de sortie

La majorité des œuvres d'art identifiées comme disparues sont en fait simplement déplacées, dans une autre pièce, dans une cave ou un grenier, dans les réserves, voire un autre bâtiment. La CRDOA recommande à chaque dépositaire de mettre en place un inventaire des œuvres déposées dans un lieu à faire signer à l'entrée et à la sortie de l'occupant du lieu. Cela permet déjà de faire prendre conscience au bénéficiaire des dépôts de l'importance des objets qui lui sont confiés. Cela permet également au dépositaire de réagir au plus vite si l'inventaire de sortie ne correspond pas à l'inventaire d'entrée.

Pour mémoire, le code du patrimoine prévoit que le bénéficiaire d'œuvres mises en dépôt du Mobilier national est tenu : « de ne pas changer, sans l'accord du Mobilier national, la place qui leur a été attribuées au moment où elles ont été mises en dépôt » (article D. 113-18 du code du patrimoine).

De même, le bénéficiaire de dépôts du Cnap « s'engage à : [...] 2° ne pas modifier, sans l'accord du Centre national des arts plastiques les conditions de présentation des œuvres et objets d'art mis en dépôt » (article D. 113-10-1 du code du patrimoine).

S'agissant des musées de France, l'article 5 de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement précise : « La localisation d'un bien dans le musée ou dans tout autre lieu est consignée dans un fichier de gestion, manuel ou informatique, distinct de l'inventaire et tenu à jour en fonction des mouvements du bien. »

Enfin, l'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités de mise en dépôt des productions de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges précise dans son article 2 : « La mise en dépôt fait l'objet d'une convention détaillant les obligations du dépositaire, comportant notamment les stipulations relatives :

- au lieu du dépôt des productions ;
- aux garanties de sécurité et de conservation des productions [...]. »

5.10 L'envoi d'états annuels

La plupart des institutions depositaires sont tenues de fournir chaque année aux institutions déposantes un état des œuvres en dépôt dont elles bénéficient : c'est ce que prévoient les textes relatifs au Centre national des arts plastiques, au Mobilier national et à l'établissement public Cité de la céramique – Sèvres et Limoges.

Or nombre d'institutions depositaires ne respectent pas cette obligation, y compris de grandes institutions ou des ministères. Il appartient donc aux institutions déposantes concernées de rappeler leurs institutions depositaires au respect de cette obligation, qui facilite considérablement le travail de récolement. Le Mobilier national a engagé en 2020 / 2021 une campagne de relance auprès de nombreux petits depositaires et note avec satisfaction un taux de réponse de 48 %, ce qui est élevé pour ce type d'exercice et plaide en faveur d'une généralisation de cette méthode.

Il appartient également aux déposants d'exploiter les états annuels adressés par les depositaires, ce qui n'est pas toujours le cas et peut inciter lesdits depositaires à renoncer à ces envois.

Le réseau préfectoral constitue un cas particulier puisqu'il mobilise de nombreuses personnes chaque année pour la constitution de cet état annuel. Or les remontées statistiques des préfectures ne correspondent souvent pas avec les données des institutions déposantes. Afin d'harmoniser les saisies de données et d'en faciliter le traitement, la CRDOA travaille en lien avec les services compétents du ministère de l'intérieur à l'élaboration d'un tableau type d'état annuel.

Par ailleurs, le bureau du patrimoine et de la décoration du ministère de l'Europe et des affaires étrangères mobilise et organise au sein du réseau diplomatique des campagnes d'états annuels signés par les chefs de poste (ambassadeur ou consul). Sans retour des états annuels, aucun nouvel envoi d'œuvres n'est consenti. Les états annuels renvoyés par les consultas et les ambassades sont traités par le bureau avant d'être transmis aux déposants. Ils sont d'autant plus utiles qu'un récolement à l'étranger n'est pas toujours facile à organiser (distance géographique, situation politique) et que le recours aux états annuels des postes diplomatiques pour élaborer un rapport de récolement peut s'avérer très efficace. Les déposants peuvent s'appuyer aussi sur les récolements du MEAE (bureau du patrimoine et de la décoration) car ceux-ci sont réalisés par des professionnels du patrimoine.

5.11 L'interopérabilité des bases de données

Chaque depositaire doit adresser annuellement un état des biens dont il bénéficie en dépôt à chaque déposant concerné⁷. Cela permet notamment au déposant et au depositaire de s'accorder sur le nombre et l'identité des dépôts consentis, ainsi que, le cas échéant, sur les disparitions récentes d'œuvres d'art.

Or il s'avère, comme indiqué précédemment, que la plupart des déposants exploitent partiellement ces états annuels car cette opération, qui se traduit généralement par un pointage ligne à ligne, se révèle chronophage. Ce constat souligne tout l'intérêt et l'importance de travailler à une interopérabilité des bases de données, entendue comme l'élaboration de formats d'échange, qui permettra une exploitation efficace de la production des depositaires, en croisant les registres et, dès lors, en permettant de concentrer le travail sur les seules anomalies. C'est un principe de bonne gestion rappelé dans la circulaire du 15 avril 2019.

7 — Circulaire du 15 avril 2019

La CRDOA a engagé un travail d'articulation des bases de données entre déposants et dépositaires (notamment les grands dépositaires – ministères, assemblées, grands corps de l'État, etc. – et les administrations centrales responsables de réseaux – réseau diplomatique, réseau préfectoral) dont la première étape sera de fixer en concertation avec les utilisateurs la liste normée des champs que doivent comporter les états annuels.

5.12 La possibilité d'un recours aux transferts de propriété publique

Le transfert d'une œuvre d'art de l'État à une collectivité territoriale peut être réalisé lorsqu'une œuvre est déposée dans un musée de France relevant de ladite collectivité depuis 1910. Cette procédure peut notamment se révéler pertinente lorsqu'elle concerne un bien déposé dans un lieu éloigné, isolé, et dont le récolement n'a lieu que dans le but d'être transféré.

Plusieurs instruments juridiques permettent le transfert de propriété publique de ces biens. En premier lieu, l'article L. 451-9 du code du patrimoine prévoit que : « Les biens des collections nationales confiés par l'État, sous quelque forme que ce soit, à une collectivité territoriale avant le 7 octobre 1910 et conservés, au 5 janvier 2002, dans un musée classé ou contrôlé en application de l'ordonnance n° 45-1546 du 13 juillet 1945 portant organisation provisoire des musées des beaux-arts et relevant de cette collectivité deviennent, après récolement, la propriété de cette dernière et entrent dans les collections du musée, sauf si la collectivité territoriale s'y oppose ou si l'appellation " musée de France " n'est pas attribuée à ce musée.

Toutefois, si, au 5 janvier 2002, le bien en cause est conservé dans un musée classé ou contrôlé en application de l'ordonnance n° 45-1546 du 13 juillet 1945 précitée relevant d'une collectivité territoriale autre que celle initialement désignée par l'État, la collectivité territoriale à laquelle la propriété du bien est transférée est désignée après avis du Haut Conseil des musées de France.

Les dispositions des alinéas précédents ne s'appliquent pas aux biens donnés ou légués à l'État. »

De nombreux transferts de propriété publique ont été réalisés depuis un certain nombre d'années. Ainsi, depuis la loi musée en 2002, 10 897 biens, dont 514 pour la seule année 2022, ont été transférés par le SMF au profit de 213 collectivités. Le Cnap a quant à lui transféré en 2022 auprès de 10 collectivités la propriété de 246 œuvres de sa collection.

Enfin, lorsque l'ancienneté des dépôts conjuguée à l'absence de documentation rend très difficile, voire impossible, une clarification de la situation de l'œuvre, la commission recommande que le déposant prenne de nouveaux arrêtés (ou passe de nouvelles conventions), pour permettre de faire coïncider le statut juridique et l'emplacement physique de l'œuvre.

5.13 Le portail des œuvres disparues

Publier sur internet les notices des œuvres d'art de l'État recherchées favorise leur redécouverte : un professionnel ou un amateur d'art peut repérer une œuvre dans une salle de vente, une galerie, une brocante, et vouloir vérifier si cette œuvre est recherchée.

La création d'un portail des œuvres disparues présenterait plusieurs avantages.

Le portail n'est pas une base de données : il va chercher l'information là où elle est et la présente immédiatement. Il correspond à une logique d'accès, et non plus à une logique de copie. Les avantages seraient nombreux : gain budgétaire, aucun risque d'erreur de copie, actualisation de l'information en temps réel.

Le portail présenterait l'ensemble des œuvres recherchées, qu'elles soient déposées ou non, supprimant le risque de confusion entre les deux statuts à l'égard du grand public. Il permettrait également d'enrichir les différentes plateformes présentant déjà des œuvres disparues : la base TREIMA de l'office de lutte contre le trafic des biens culturels (service de police judiciaire) et la base de données PSYCHE d'Interpol.

Certaines bases existent aujourd'hui, mais restent isolées : le catalogue des biens manquants de Joconde, la base présentant les œuvres des musées, qui souffre néanmoins d'une insuffisante alimentation de la part des musées ; un module « objets manquants ou volés » dans POP⁸, la plateforme ouverte du patrimoine, qui reste très lacunaire, ou le module « biens culturels volés ou disparus » du moteur Collections, qui présentait les œuvres recherchées du Cnap, mais n'est plus actif aujourd'hui. La récente initiative du musée du Louvre va cependant dans ce sens (voir l'encadré).

Sur le site collections.louvre.fr, les biens manquants signalés comme tels

En 2021, le Louvre a mis en ligne un nouveau portail dédié à ses collections (collections.louvre.fr), où presque toutes les œuvres du musée sont mises à portée de clic. La CRDOA avait regretté à l'époque que les œuvres recherchées n'y soient pas systématiquement signalées. C'est, depuis juin 2022, chose faite : les œuvres manquantes sont désormais annoncées comme telles au moyen d'une image générique « œuvre recherchée » qui apparaît sur les notices des œuvres manquantes. La mise en œuvre se fera peu à peu, mais la CRDOA se félicite d'une telle initiative, qui ne peut que favoriser la redécouverte d'œuvres perdues.

8 — www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musees/Les-musees-en-France/Les-collections-des-musees-de-France/Joconde-catalogue-collectif-des-collections-des-musees-de-France/Le-catalogue-numerique-des-biens-manquants-des-musees-de-France

Conclusion générale

Les œuvres d'art déposées dans les différentes institutions de l'État, par d'autres institutions, constituent une composante du patrimoine de l'État dont la bonne gestion et la protection relèvent d'une mission régaliennne.

A cet égard, le bon déroulement de leur récolement participe pleinement de cette mission. L'encadrement, par la CRDOA, de cet exercice depuis 1996 a permis de définir un cadre général de récolement – la programmation des missions – et une méthodologie.

Plusieurs contraintes pèsent sur l'objectif d'un récolement décennal, voire quinquennal : volume des biens déposés, large diffusion géographique ou encore importance de la documentation qu'il reste à dépouiller pour connaître l'histoire des œuvres déposées.

Force est de constater que, depuis 25 ans que la commission existe, et si des progrès sont régulièrement enregistrés, toutes les pistes d'amélioration possibles ne sont pas parfaitement exploitées.

La CRDOA souligne particulièrement l'importance d'achever rapidement les rapports de récolement à la suite du récolement lui-même, afin d'éviter une déperdition de données, et de veiller à sa prompte mise en œuvre, notamment s'agissant des dépôts de plainte. S'agissant du rythme de récolement, elle encourage la mutualisation des missions (notamment dans les régions et à l'étranger) et, le cas échéant, le récolement par le dépositaire grâce à l'exploitation des états annuels.

L'application constante de cette méthodologie devrait permettre en 2023 d'améliorer significativement le rythme de récolement, encore trop faible aujourd'hui.

Annexes

Annexe 1 — Rapports de la CRDOA parus en 2022

GRAND DÉPOSITAIRE	DATE DE PUBLICATION
Ministère chargé de la culture	Septembre 2022

DÉPARTEMENTS	DATE DE PUBLICATION
Vaucluse	Janvier 2022
Haut-Rhin	Février 2022
Hautes-Alpes	Mars 2022
Alpes-Maritimes	Mai 2022

Annexe 2 — Nombre et montant des titres émis, restant à émettre et restant à payer par déposant

DÉPOSANT	VILLE	DÉPOSITAIRE	TITRES DÉLIBÉRÉS	TITRES RESTANT À ÉMETTRE (responsabilité du déposant)		TITRES ÉMIS MAIS NON PAYÉS (responsabilité du dépositaire)	
				Nombre	Montant	Nombre	Montant
Cnap	Massy	Mairie	Délibération du 18 mai 2017	1	15 000 €	0	0 €
	New York	Représentation française à l'ONU	Délibération du 9 novembre 2017	1	8 000 €	0	0 €
	Quimper	Musée des beaux-arts	Commission plénière du 24 mai 2012	1	10 000 €	0	0 €
	Rambouillet	Sous-préfecture	Information du Cnap mars 2018	3	Montant à arrêter	0	0 €
	Ris-Orangis	Mairie	Délibération du 18 mai 2017	1	35 000 €	0	0 €
	Washington	Ambassade	Délibération du 9 novembre 2018	1	5 000 €	0	0 €
	Sous-total Cnap				8	73 000 €	0
SMF	Saint-Vaast-la-Hougue	Musée maritime de Tatihou	Information SMF du 5 octobre 2022	3	Montant non défini	0	0 €
	Sous-total SMF				3	?	0

Mobilier	Paris	Conseil économique, social et environnemental	Information du Mobilier national 20 novembre 2020	1	5 000 €	0	0 €
	Rome	Ambassade	Information du Mobilier national du 12 octobre 2022	2	3 000,00 €	0	0,00 €
	Paris	Ministère du travail	Rapport de récolement 2020	3	1 490 €	3	6 800 €
	Paris	Assemblée nationale	Rapport de récolement 2021	1	50 000 €	0	0,00 €
	Washington	Ambassade	Rapport de récolement 2022	5	53 000 €	0	0,00 €
	Paris	Ministère de l'écologie	Rapport de récolement 2022	1	5 000 €	1	150 000 F
	Paris	Ministère de l'agriculture	Rapport de récolement 2022	1	500 €	2	2 750 €
	Paris	Ministère de l'éducation nationale	Rapport de récolement 2020	2	3 000 €	0	0 €
	Sous-total Mobilier				23	120 990 €	0
Sèvres	Paris	Assemblée nationale	Rapport de récolement du 25 avril 2022	0	0	1	15 000 €
	Lilongwe	Ambassade	Rapport de récolement 2019	1	5 000 €	0	0 €
	Paris	Présidence de la République	Délibération du 19 avril 2017	21	Montant à arrêter	0	0 €
	Paris	Rectorat	Délibération du 20 mars 2019	3	Montant à arrêter	0	0 €
	Rome	Académie de France	Information Sèvres 2 décembre 2020	28	129 170 €	0	0 €
	Sous-total Sèvres				53	134 170 €	4
Total				87	328 160 €	4	62 967 €

Annexe 3 — Liste des membres de la commission

Présidente de la CRDOA

Madame Evelyne RATTE, présidente de chambre honoraire à la Cour des comptes

Ministère de la Culture

Cheffe de l'inspection générale des affaires culturelles: Laurence TISON-VUILLAUME

Secrétaire général du ministère de la culture: Luc ALLAIRE

Directeur général des patrimoines et de l'architecture: Jean-François HEBERT

Cheffe de service, adjointe au directeur général des patrimoines, chargée du service des musées de France: Christelle CREFF

Directeur du musée national d'art moderne: Bernard BLISTENE

Directrice générale du musée des arts décoratifs: Sylvie CORREARD

Présidente du Centre des monuments nationaux: Marie LAVANDIER

Directeur général de la création artistique: Christopher MILES

Président du Mobilier national: Hervé LEMOINE

Directrice du Centre national des arts plastiques: Béatrice SALMON

Directrice générale de la Cité de la céramique-Sèvres et Limoges: Irène BASILIS

Autres ministères

Secrétaire général du ministère de l'Europe et des affaires étrangères: Anne-Marie DESCÔTES

Secrétaire générale du ministère de la justice: Carine CHEVRIER

Secrétaire général du ministère de l'intérieur: Didier MARTIN

Secrétaire générale des ministères chargés de l'économie et des finances: Marie-Anne BARBAT-LAYANI

Secrétaire générale du ministère des armées: Christophe MAURIET

Secrétaire générale des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche: Thierry LE GOFF

Annexe 4 — Lexique du récolement des dépôts d'œuvres d'art

Notions générales

Bien culturel (ou communément: œuvre d'art): il s'agit notamment d'une production artistique (peintures, sculptures, mobilier, etc.) ou d'objets relevant de l'archéologie, de l'ethnologie ou du patrimoine scientifique ou technique, au sens de l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques (champ de compétence de la CRDOA: 4° à 11°, sauf 10°).

État annuel: le dépositaire doit établir et adresser chaque année à chaque déposant concerné un état des biens déposés dont il bénéficie.

Inventaire: liste des biens culturels appartenant à une collection publique. L'inventaire des biens déposés doit être tenu par le déposant comme par le dépositaire.

Notice: fiche descriptive du bien et de son parcours (photo, carte d'identité [domaine, titre ou appellation, auteur, numéro d'inventaire, matière et technique, dimension]): informations relatives au récolement (date, résultat) et au post-récolement (suite à donner: maintien du dépôt, restauration, classement, dépôt de plainte, émission d'un titre de perception...).

Les dépôts

Dépôt: prêt de longue durée d'un bien culturel dans le but d'être présenté au public. Les dépôts répondent à un enjeu d'accès, à travers un équilibre territorial des collections nationales.

La durée des dépôts peut être de 5 ans (musées nationaux, renouvellement explicite), 10 ans maximum (Cnap, renouvellement explicite), illimitée (Mobilier national) ou indéterminée (Manufacture de Sèvres, en attente de l'arrêté prévu par le décret n°2009-1643).

Déposant: institution qui procède au dépôt.

Dépositaire: institution qui bénéficie du dépôt.

Le récolement des dépôts

Récolement: (du latin *recolere*, « passer en revue ») consiste, pour le déposant, à partir de ses inventaires, à vérifier sur le terrain la présence et l'état de conservation du bien déposé en cours de dépôt, sa localisation exacte, son marquage et la conformité du bien avec l'inscription de l'inventaire.

Le rapport de récolement établi par le déposant est un document administratif qui certifie les chiffres du récolement.

Bien localisé: bien dont la localisation est prouvée, soit parce que identifié par le récoleur dans le lieu de dépôt, soit parce que faisant l'objet d'un déplacement provisoire attesté (prêt, restauration).

Bien recherché: bien dont la localisation est inconnue. Le bien peut être volé (notamment cas d'effraction) ou égaré à la suite d'un déplacement dans un autre bureau, une cave, etc. Les suites à donner pour un bien recherché sont déterminées par le déposant.

Bien restant à récoler: bien restant à récoler dans un lieu de dépôt non encore visité ou bien qui n'a pu être inspecté lors de la visite du récoleur (musée en travaux, objet en caisse, déménagement de réserve, etc.).

Le rapport (ou procès-verbal) de récolement, établi par le déposant, constitue un document administratif qui certifie les chiffres du récolement.

Le post-récolement des dépôts

Ensemble des démarches qui font suite au récolement :

Lorsque le dépositaire retrouve une œuvre signalée comme recherchée dans le rapport de récolement, il est tenu d'en informer le déposant, qui avertit la CRDOA.

A l'issue d'un récolement, le déposant détermine les suites qu'il convient de réserver à chaque bien non localisé, et qu'il indique dans le rapport de récolement :

- soit la demande d'un dépôt de plainte : la plainte est une action de signalement aux services de police d'une disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'OCBC1⁹ et ainsi favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une disparition).

C'est généralement le dépositaire qui dépose plainte ; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire). La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, statut juridique, dimensions, accidents, manques, restaurations, marquages, photographies ou iconographie) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits.

9 — Office central de lutte contre le trafic des biens culturels

[Les aspects de procédure pénale sont présentés dans le guide en ligne [« Sécurité des biens culturels »](#)].

- soit un classement : plusieurs raisons peuvent conduire le déposant à constater le classement du dossier :

la date très ancienne du dépôt,

l'absence de photographie de l'œuvre, qui réduit les chances de la retrouver et conduit à ne pas encombrer les registres déjà chargés des plaintes enregistrées par les services de police, la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique.

Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite sur les inventaires du dépositaire, du déposant et dans la base de données de la CRDOA.

- soit une radiation si sa destruction est avérée et documentée.

Par ailleurs, un titre de perception peut également être émis (il sera systématiquement cumulé avec un classement ou un dépôt de plainte) : procédure financière permettant, en cas de disparition d'un bien et de carence manifeste du dépositaire, le recouvrement d'une dette mise à sa charge au profit de l'institution déposante.

L'article D. 113-5 du code du patrimoine précise que « Toute disparition ou destruction de l'œuvre ou objet d'art prêté ou déposé donne lieu à l'émission, par le Centre national des arts plastiques, d'un titre de recettes correspondant à la valeur de l'œuvre ou objet d'art estimée au moment du constat de sa disparition ou destruction ».

L'article D. 113-20 du code du patrimoine précise que « En cas de disparition d'un meuble ou d'un objet mobilier mis en dépôt soit il est émis un titre de perception à l'encontre du dépositaire pour la valeur de la pièce estimée au moment où sa disparition est constatée par le Mobilier national, soit le Mobilier national propose l'achat par le dépositaire d'une pièce équivalente qui sera ensuite portée aux inventaires du Mobilier national ».

L'article R. 451-28 du code du patrimoine précise que « Toute disparition ou détérioration d'un bien prêté ou mis en dépôt est notifiée par le dépositaire au déposant. Elle donne lieu à l'émission, par l'autorité compétente, d'un titre de perception correspondant à la valeur du bien, estimée au moment de sa disparition, ou du montant de la dépréciation du bien après détérioration ».

Annexe 5 — Traçabilité des œuvres d'art chez les grands dépositaires

	Note cadrage	Bureau gestionnaire	Base de données	PV prise en charge / décharge	PV mouvement d'œuvre	Document occupant	Ticket informatique	États annuels
Présidence de la République	non	oui	Base GLPI (octobre 2022)	oui (inventaire d'arrivée et décharge de départ)	non	oui (lié à l'inventaire)	oui	oui mais pas systématique
Assemblée nationale	non	oui	Base Gmao (Carl)	non	oui	uniquement pour les appartements	oui	oui (hormis 2022)
Sénat	Non concerné par la circulaire ministérielle (existence d'une note de cadrage interne)	oui Le bureau gestionnaire est la division du mobilier au sein de la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins. Gestionnaire au quotidien des dépôts, la division du mobilier met en œuvre les décisions du Conseil de Questure relatives aux dépôts et prêts d'œuvres (nouveaux dépôts et fins de dépôts).	oui	Un PV de prise en charge (systématique) et de décharge (non systématique) est établi et signé par le bénéficiaire pour les dépôts localisés dans certains bureaux d'autorités.	Idem	Oui. Le division du mobilier est à l'origine de ce document qui liste les œuvres d'art et mobiliers de qualité présents dans le bureau (en propriété et en dépôt), accompagné des fiches d'œuvres. Une annexe précise les règles de bonne conservation. La division du mobilier est par ailleurs l'interlocuteur unique pour toutes les questions relatives aux dépôts et est seule autorisée à procéder aux mouvements d'œuvres.	Non	Oui (sauf de 2019 à 2022, période d'échanges, compliqués par le Covid, déposantes, en marge de leurs récolements décennaux, sur les périmètres des états annuels). Un récolement est systématiquement effectué par la division du mobilier lors de chaque changement d'occupant des bureaux concernés et également tous les trois ans, en amont du renouvellement sénatorial, dans l'ensemble des bureaux d'autorités. La division du mobilier effectue par ailleurs des contrôles réguliers, au fil de l'eau, pour les œuvres situées en dehors de ces bureaux (circulations, salles de réunion, espaces de réception).
CESE	non concerné	oui	oui	non ¹	non ¹	non ¹	oui	oui
Conseil constitutionnel	non concerné	Service administratif et financier (pôle de l'intendance)	Le suivi des œuvres et mobiliers en dépôt est réalisé à l'aide d'un tableau Excel auquel sont annexées les feuilles de dépôts contresignées	Pas de PV signé par l'occupant du bureau. Le bâtiment est surveillé 24/7 par la Maison militaire du Conseil constitutionnel	Sans objet, dans la mesure où les œuvres sont déposées dans les bureaux des membres du Conseil constitutionnel et les salons de réception du 1er étage	non	La gestion est centralisée au pôle financier du SAF par voie électronique (adresse structurelle)	oui

1 — Jugé non pertinent, au vu du très faible nombre d'œuvres et de bénéficiaires (président, cabinet, secrétaire général, questeurs).

Conseil d'État	Absence de document dédié signé du SG	DASM (Département de l'accueil, de la sécurité et de la maintenance)	Base de données des œuvres et des mobiliers exposés et en dépôt, ainsi que les œuvres et mobiliers restitués sous format Excel. Projet de développement au sein du DASM en 2023 d'une base de données Accés.	Absence de procédure de type PV à signer par l'occupant du bureau. Néanmoins des rondes régulières sont assurées par les agents de sécurité pour le contrôle de présence et d'état de conservation des œuvres, y compris au départ des occupants des bureaux concernés.	Idem. Le dépôt d'œuvre est limité aux bureaux du vice-président, des secrétaires généraux, des présidents de sections, aux salles de séance et de réception et au dégagements situés au 1er étage. Les autres locaux peuvent bénéficier de décoration d'après les œuvres disponibles et qui appartiennent au CE.	Pris en compte par le DASM. Des procédures ont également été établies pour préserver les œuvres en dépôt lors de travaux impactants. Un projet d'établissement d'un plan de sauvegarde des œuvres en lien avec la brigade des sapeurs pompiers de Paris est prévu en 2023.	Les demandes étant limitées aux autorités du CE, ces dernières sont adressées au DASM après accord de la secrétaire générale adjointe.	Le DASM réalise un récolement annuel et exhaustif des œuvres et du mobilier. Un rapport est établi par déposant et envoyé. Des échanges ont lieu entre le DASM et les dépositaires par mail et ou téléphone. Des réunions sont réalisées selon les demandes des déposants. Les déposants réalisent leur inventaire in situ selon les fréquences établies par chacun. Ces derniers sont toujours accompagnés par un agent du DASM. Réalisation d'un état annuel de récolement des œuvres et du mobilier en juillet.
Cour des comptes	Oui Conventions - Feuilles de dépôts signées par la SG et cheffe de département de la DPL	Oui - La DPL - Bureau gestionnaire existant est informée dès lors qu'une œuvre ou mobilier est déplacé. Elle est systématiquement remise à jour dans les bases de données	Gestion des œuvres et mobilier sur tableau Excel - Catalogue PowerPoint - Classeurs/Papier	Non - Toutes demandes, dépôts, restaurations sont gérés par le bureau gestionnaire, la DPL	Non - C'est le bureau gestionnaire qui gère	Non - Suivi régulièrement par le bureau gestionnaire	Non, le bureau gestionnaire en est informé par l'occupant - Le bureau gestionnaire gère toutes demandes, dépôts, restaurations, déplacements	Le bureau gestionnaire contrôle plusieurs fois dans l'année les dépôts d'œuvres et mobiliers placés dans les cabinets, que ce soit le Cnap, MN etc. Des qu'un mouvement est demandé, il y a toujours un suivi du mobilier et des œuvres du ou des cabinets et réactualisation dans les logiciels : tableaux Excel, PowerPoint, classeurs
Premier ministre	oui (note de service de janvier 2008)	oui	Cimaises (transfert en cours sur un nouveau logiciel)	oui mais pas systématique	oui mais pas systématique	oui (livret d'arrivée)	oui mais pas systématique	oui mais pas systématique
Ministère des affaires étrangères	note de 2001, avec rappel des règles par note interne en 2019	oui, bureau patrimoine et décoration (patrimoine: 2 gestionnaires de base de donnée, 3 gestionnaires administratives, 1 coordonnateur)	Base RODIN (logiciel skinsoft)	oui mais pas systématique	oui pour envoi et retour de l'étranger	inventaire/état annuel pour les ambassades / pointages réguliers pour les sites en France.	non mais systématiquement campagne annuelle de demandes (restaurations, nouvelles œuvres, etc.)	oui systématique à l'étranger mais avec des difficultés de traitement du fait du logiciel depuis 2018 qui se sont intensifiées en 2022.
Ministère des affaires sociales	cible : 2023	Bureau gestionnaire existant est informé dès lors qu'une œuvre est déplacée	Gestion des œuvres sur tableau Excel et fiche individuelle par œuvre déposée	Un récolement et un PV de prise en charge sont signés par le chef de cabinet à chaque mouvement des cabinets	Un récolement et un PV de prise en charge sont signés par le chef de cabinet à chaque mouvement des cabinets	Oui	non	Un récolement des œuvres et des biens est réalisé une fois par an et à chaque changement de cabinet

Ministère de l'agriculture	oui note SG-SAFSL-SDLP-2017-107	oui (pas toujours informé)	suivi sur inventaire à partir d'un tableau Excel	non	non	oui (en 2017)	non	non
Ministère des armées	En attente de réponse							
Ministère de la culture	cible : 2023	oui (pas toujours informé)	cible : 2023 (CollectiveAccess) mais existence d'un tableau de gestion Excel	cible : 2023	oui	cible : 2023	cible : 2023	oui
Ministère de l'écologie	cible : 2023	oui (pas toujours informé)	GIPAM; En réflexion pour se doter d'un nouvel outil	non	oui	cible : 2023	non	oui
Ministère de l'économie	2016	oui (pas toujours informé)	GIPAM; Nouvel outil en développement depuis 2021	Réalisé ponctuellement à la demande des cabinets	dispositif mis en place en 2017-2018, abandonné depuis.	document datant de 2005, actualisation en 2015 mais non validé ni diffusé	non, prévu dans GIPAM2 uniquement pour la gestion des demandes	non
Ministère de l'éducation	En attente de réponse							
Ministère de l'intérieur	Oui	oui	Oui Excel	Oui	Non	Non	Non	Oui cible 2023
Ministère de la justice	non	oui (informé dans la majorité des cas pour le patrimoine de l'AC)	CollectivAccess	non	non (mais les mouvements sont systématiquement renseignés dans Collective Access)	existant mais nécessite une remise à jour	non (hors du champ du ticketing ministériel)	oui

Définition des termes utilisés

Note cadrage : Circulaire, a priori signée par le secrétaire général, portant sur la gestion des œuvres d'art au sein du ministère, et notamment sur les procédures de traçabilité des œuvres, l'obtention de nouveaux dépôts.

Bureau gestionnaire : Existence au sein du dépositaire d'un bureau gestionnaire pour les œuvres d'art, qui constitue le correspondant pour les déposants et la CRDOA et qui doit être informé de tous les mouvements d'œuvres (nouveaux dépôts, restitutions, déplacements, restaurations, changement de bénéficiaire).

Base de données : Logiciel dédié tenu par le bureau gestionnaire et recensant l'exhaustivité des œuvres en dépôt chez le dépositaire et mis à jour à chaque nouveau dépôt, restitution, déplacement des objets ou changement de bénéficiaire et, le cas échéant, lors de la réalisation des états annuels des dépôts.

PV de prise en charge / décharge : Tout nouvel occupant d'un bureau bénéficiaire de dépôt signe un PV de prise en charge que le bureau gestionnaire lui soumet. Idem lorsqu'il quitte son bureau: il signe un PV de décharge.

PV de mouvement d'œuvre : Tout nouveau dépôt fait l'objet d'une prise en charge formalisée par le bénéficiaire (l'occupant du bureau concerné) qui signe un PV de prise en charge que le bureau gestionnaire lui soumet. Idem pour une restitution: le bénéficiaire signe un PV de décharge.

Document occupant : Le bureau gestionnaire s'assure que chaque bénéficiaire de dépôts a reçu un document présentant succinctement les enjeux liés aux dépôts, notamment la nécessité de porter plainte en cas de disparition ou l'interdiction de déplacer un objet sans recueillir l'accord du déposant via le bureau gestionnaire.

Ticket informatique : Accessible a priori via un intranet, il permet au bénéficiaires de faire auprès du bureau gestionnaire des demandes (de dépôt, de restitution, de déplacement) et des signalements relatifs à la dégradation ou à la disparition d'un bien.

États annuels : Le bureau gestionnaire réalise annuellement un inventaire des œuvres en dépôts (y compris les objets non localisés) et l'adresse aux différents déposants concernés pour nourrir un échange, le cas échéant via une réunion annuelle.

Annexe 6 — Rapports de récolement transmis en 2022 à la CRDOA par déposants

Centre des monuments nationaux											
Ville	Dépositaire	Département	Région / Pays	Date	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes à déposer
Ajaccio	Musée Fesch	Corse-du-Sud (2A)	Corse	2022	2	2	0	0	0	0	0
Blois	Archives départementales	Loir-et-Cher (41)	Centre-Val de Loire	2021	72	72	0	0	0	0	0
Paris	Bibliothèque historique de la ville de Paris	Paris (75)	Île-de-France	2022	26	26	0	0	0	0	0
Paris	Bibliothèque nationale de France	Paris (75)	Île-de-France	2022	1	1	0	0	0	0	0
Saint-Lô	Archives départementales	Manche (50)	Normandie	2022	11	11	0	0	0	0	0
Musée Carnavalet	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	1	1	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2021	5	5	0	0	0	0	0
Total					112	112	0	0	0	0	0

Cnap												
Ville	Dépositaire	Département	Région	Date	Récolés	Localisés	Recherchés	Nouveaux disparus	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes à déposer
Abancourt	Église Saint-Martin	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	0	1	0	0
Agneaux	Église Saint-Jean-Baptiste	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	1	0	0
Agon-Coutainville	Église Saint-Evroux	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	1	0	0
Albi	Mairie	Tarn (81)	Occitanie	2001	14	6	8	0	1	7	0	0
Amfreville	Église Saint-Martin	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Amigny	Église Notre-Dame	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	1	0	0
Asfeld	Mairie	Ardennes (08)	Grand Est	2022	2	1	1	0	0	1	0	0
Attigny	Mairie	Ardennes (08)	Grand Est	2022	3	0	3	0	0	3	0	0
Audincourt	Mairie	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2022	7	7	0	0	0	0	0	0
Aurseilles	Église Saint-Nicolas d'Anctoville	Calvados (14)	Normandie	2021	1	0	1	0	0	1	0	0
Bagner-Pican	Église Saint-Martin	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Bain-de-Bretagne	Mairie	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	5	0	5	0	0	5	0	0
Bannes	Église paroissiale	Marne (51)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0	0	0
Barby	Église Saint-Jean-Baptiste	Ardennes (08)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Baume-les-Dames	Médiathèque Jean Grosjean	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	1	0	0	0	0	0	0
Bayonne	Musée Léon Bonnat	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2000	31	26	5	0	1	4	0	0

Bayonne	Sous-préfecture	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2000	2	0	2	0	0	0	0	2	0	0
Beaumontois-en-Périgord	Église Saint-Laurent et Saint-Front	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Beauregard-l'Évêque	Église Saint-Étienne	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Berthelette	Église Saint-Martin	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Besneville	Église Saint-Florent	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Beure	Église Saint-Hippolyte	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Blangy-le-Château	Église Notre-Dame	Calvados (14)	Normandie	2021	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Blot-l'Église	Église	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Bogny-sur-Meuse	Mairie	Ardennes (08)	Grand Est	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Boisgervilly	Église Sainte-Trinité	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Boujailles	Église Saint-Maurice	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Bourdeilles	Mairie	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Bourgvallée	Église Saint-Jean-Baptiste	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Bovel	Église Notre-Dame-de-la-Nativité	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Bovel	Église Saint-Melaine	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Brécey	Mairie	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Bréhal	Mairie	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Brey-et-Maison-du-Bois	Église Saint-Sébastien	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Briquebec-en-Cotentin	Église Notre-Dame	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Bruxelles	Représentation française auprès de l'OTAN		Europe de l'Ouest	2020	17	15	2	0	0	0	1	0	0	1
Bruxelles	Représentation française auprès de l'Union européenne		Europe de l'Ouest	2020	35	30	5	0	0	0	1	4	0	0
Buffard	Église Saint-Hilaire	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Buzancy	Église Saint-Germain	Ardennes (08)	Grand Est	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Cambarnon	Église Notre-Dame de l'Assomption	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Cambrai	Centre hospitalier	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Cambrai	Musée des beaux-arts	Nord (59)	Hauts-de-France	1998	90	72	18	1	1	15	0	0	3	0
Cappreton	Médiathèque	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Castres	Sous-préfecture	Tarn (81)	Occitanie	2001	2	0	2	0	0	0	2	0	0	0
Caumont-sur-Aure	Mairie	Calvados (14)	Normandie	2021	2	0	2	0	0	0	2	0	0	0

Cerisy-la-Salle	Église Saint-François-d'Assise	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Cesny-aux-Vignes	Église Saint-Pierre	Calvados (14)	Normandie	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Châlons-en-Champagne	Cathédrale Saint-Étienne	Marne (51)	Grand Est	2011	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0
Chamalières	Mairie	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2022	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Chambéry	Préfecture	Savoie (73)	Auvergne-Rhône-Alpes	2008	13	8	5	0	2	0	0	0	0	0
Chapelle-des-Bois	Église Saint-Jean-Baptiste	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Château-Thierry	Musée Jean de La Fontaine	Aisne (02)	Hauts-de-France	1999	9	5	4	0	0	0	0	0	0	1
Châteaubourg	Église Saint-Pierre	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Châtelblanc	Église de la Nativité-de-Notre-Dame	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Châtelleraut	Sous-préfecture	Vienne (86)	Nouvelle-Aquitaine	2000	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Chaux-Neuve	Église Saint-Jacques	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Chooz	Mairie	Ardennes (08)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Colomby-Anguery	Église Saint-Martin	Calvados (14)	Normandie	2021	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Compiègne	Musée Vivanel	Oise (60)	Hauts-de-France	1998	9	7	2	0	0	0	0	0	0	0
Conakry	Mairie		Afrique	2006	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Conakry	Présidence de la République		Afrique	2002	9	0	9	0	0	0	0	0	0	3
Condé-en-Normandie	Église Saint-Pierre	Calvados (14)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Condé-sur-L'Escault	Mairie	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	19	6	13	0	9	0	0	0	0	0
Condé-sur-Vire	Église Saint-Lô	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Corcondray	Église Saint-Pierre et Saint-Paul	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Coucy-le-Château-Auffrique	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes La Mèche d'Argent	Aisne (02)	Hauts-de-France	2020	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Créances	Église Sainte-Trinité	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Cresserons	Église Saint-Jacques	Calvados (14)	Normandie	2021	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Crevant-Laveine	Église de la Translation Saint-Martin	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Dol-de-Bretagne	Mairie	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Douai	Mairie	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	16	5	11	0	0	0	0	0	0	0
Douvres-la-Délivrande	Églises	Calvados (14)	Normandie	2021	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Floing	Église Saint-Rémi	Ardennes (08)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Gaillac	Mairie	Tarn (81)	Occitanie	2002	7	5	2	1	0	1	0	0	0	0
Géliannes	Église Saint-Barthélemy	Aube (10)	Grand Est	2020	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0

Geneuille	Église de la nativité de Notre-Dame	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Genève	Consulat		Europe de l'Ouest	2020	9	6	3	0	0	0	3	0	0
Genève	Représentation française auprès de l'ONU		Europe de l'Ouest	2020	17	16	1	0	0	0	0	1	0
Genève	Représentation française auprès de la conférence du désarmement		Europe de l'Ouest	2020	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Givet	Mairie	Ardennes (08)	Grand Est	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Goumois	Église de la Nativité de la Vierge	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Gouville-sur-Mer	Église Notre-Dame de Montcarville	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Grandparigny	Église Saint-Pierre	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Grandpré	Mairie	Ardennes (08)	Grand Est	2022	2	0	2	0	0	0	2	0	0
Herpy-l'Arlésienne	Mairie	Ardennes (08)	Grand Est	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Isigny-le-Buat	Église Notre-Dame	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Isigny-le-Buat	Mairie	Manche (50)	Normandie	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Isigny-sur-Mer	Mairie	Calvados (14)	Normandie	2022	5	4	1	0	0	0	1	0	0
Issigeac	Église Saint-Félicien	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Janzé	Église Saint-Pierre	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Jougne	Mairie	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	4	4	0	0	0	0	0	0	0
Jozerand	Église Saint-Christophe	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Jullouville	Église Saint-Vigor	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Junville	Mairie	Ardennes (08)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Juvigny-les-Vallées	Église Saint-Jean-Baptiste	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
L'Isle-sur-le-Doubs	Église Sainte-Jeanne-d'Arc	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
La Bourboule	Mairie	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	2	2	0	0	0	0	0	0	0
La Ferté-Macé	Mairie	Orne (61)	Normandie	2020	7	6	1	0	0	0	1	0	0
La Godefroy	Église Notre-Dame	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0
La Hague	Église Notre-Dame de Nacqueville	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0
La Haye	Mairie	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0
La Mézière	Église Saint-Martin	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	2	0	2	0	0	0	2	0	0
La Motte-Tilly	Église Saint-Pierre-Saint-Paul	Aube (10)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
La Réole	Mairie	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2000	6	3	3	0	0	0	3	0	0
La Vespière-Friardel	Mairie	Calvados (14)	Normandie	2021	1	0	1	0	0	0	0	1	0
Laignelet	Église Saint-Martin	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0

Landelles-et-Coupiigny	Église Saint-Pierre	Calvados (14)	Normandie	2021	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Lanthenans	Église Saint-Germain	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Havre	Mairie	Seine-Maritime (76)	Normandie	1998	19	11	8	0	0	4	0	0	0	0
Le Lorey	Église Saint-Martin	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Les Hautes-Rivières	Église Saint-Jean-Baptiste	Ardennes (08)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Les Monts d'Aunay	Mairie	Calvados (14)	Normandie	2021	6	4	2	0	0	0	0	0	0	0
Les Pontets	Église de la Visitation-de-Notre-Dame	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Les Villedieu	Mairie	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2022	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Lille	Commandement des forces armées terrestres	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	15	3	12	0	0	0	0	0	0	0
Lille	Communauté urbaine	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	35	20	15	0	0	0	0	0	0	0
Lille	Lycée Faidherbe	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Lille	Préfecture	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	33	20	13	0	0	1	0	0	0	0
Lillemer	Église Saint-Eloi	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Limoges	Mairie	Haute-Vienne (87)	Nouvelle-Aquitaine	2021	30	20	10	0	0	0	0	0	0	0
Livarot-Pays d'Auge	Église Saint-Ouen de Livarot	Calvados (14)	Normandie	2021	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Livarot-Pays-d'Auge	Église Sainte-Trinité	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Lods	Église Saint-Théodule	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Longevilles-Mont-d'Or	Église Saint-Sylvestre	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Longny-les-Villages	Église Notre-Dame-de-l'Assomption	Orne (61)	Normandie	2019	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Luc-sur-Mer	Mairie	Calvados (14)	Normandie	2021	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0
Luzillat	Église Saint-Etienne	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2011	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Mano	Mairie	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2022	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Marchaux-Chaufontaine	Église Saint-Martin	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Marigny-le-Lozon	Église Saint-Pierre	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Maringues	Église Notre-Dame	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Marseille	Mairie	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	40	25	15	0	0	0	0	0	0	0
Maubeuge	Mairie	Nord (59)	Hauts-de-France	2018	12	8	4	0	0	1	0	0	0	0
Mauzac-et-Grand-Castan	Église Saint-Pierre et Saint-Paul	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Méry-Bissières-en-Auge	Église Saint-Martin	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0

Meyrals	Mairie	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Mézidon Vallée d'Auge	Église Saint-Julien	Calvados (14)	Normandie	2021	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Mirecourt	Mairie	Vosges (88)	Grand Est	2008	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Mont-Dore	Mairie	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Montauban	Préfecture	Tarn-et-Garonne (82)	Occitanie	2000	12	5	7	0	0	0	4	3	0	0
Montcel	Église Saint-Bénilde	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Montebourg	Église Saint-Jacques	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Montmartin-sur-Mer	Église Saint-Martin	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Montmort-Lucy	Église Saint-Pierre-Saint-Paul	Marne (51)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Montreuil-le-Gast	Église Saint-Sulpice	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	2	1	1	0	0	0	1	0	0	0
Montsenelle	Mairie	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Morteau	Mairie	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Moulins	Evêché	Allier (03)	Auvergne-Rhône-Alpes	2008	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Mouthe	Église de l'Assomption	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Mouzon	Église Notre-Dame	Ardenne (08)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Moyaux	Église Saint-Germain	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Nébouzat	Mairie	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Neufmanil	École	Ardenne (08)	Grand Est	2022	8	0	8	0	0	0	7	0	0	1
Neufmesnil	Église Sainte-Anne	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Neuville-en-Beaumont	Église Saint-Martin	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Noirlieu	Église Notre-Dame-d'Assomption	Marne (51)	Grand Est	2020	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Nouzonville	Mairie	Ardenne (08)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Oilloix	Mairie	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Orléat	Église Saint-Bonnet	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouville	Église Notre-Dame	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Pamiers	Mairie	Ariège (09)	Occitanie	2001	19	11	8	0	0	0	7	1	0	0
Paris	Institut national de la propriété industrielle	Paris (75)	Île-de-France	2005	9	5	4	0	0	0	3	0	0	1
Paris	Ministère de l'écologie	Paris (75)	Île-de-France	2021	137	26	111	0	0	0	88	6	17	0
Paris	Observatoire de Paris	Paris (75)	Île-de-France	2017	26	24	2	0	0	0	2	0	0	0
Paris	Société nationale des chemins de fer français	Paris (75)	Île-de-France	2001	3	0	3	0	0	0	3	0	0	0

Pau	Mairie	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	1999	9	5	4	0	0	0	4	0
Pau	Préfecture	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	1999	9	0	9	0	0	1	8	0
Percy-en-Normandie	Église Saint-Jean-Baptiste	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Périers	Mairie	Manche (50)	Normandie	2022	4	2	2	0	0	0	2	0
Plancy-l'Abbaye	Église Saint-Julien	Aube (10)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Plazac	Église Saint-Martin	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Pléchâtel	Église Saint-Pierre	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Plélan-le-Grand	Église Saint-Pierre	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	0	1	0	0	0	1	0
Plerguer	Mairie	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	4	4	0	0	0	0	0	0
Pont-de-Roide-Vermondans	Mairie	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2022	6	6	0	0	0	0	0	0
Pont-L'Évêque	Centre hospitalier	Calvados (14)	Normandie	2021	1	0	1	0	0	0	1	0
Pont-l'Évêque	Mairie	Calvados (14)	Normandie	2021	3	0	3	0	0	0	3	0
Pouilley-les-Vignes	Église Saint-Aubin	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2022	1	0	1	0	0	0	1	0
Proissans	Église Saint-Blaise	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Quettreville-sur-Sienne	Église Sainte-Marguerite	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Remaucourt	Église de la Bienheureuse-Verge-Marie-de-la-Nativité	Ardennes (08)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Remoray-Boujeons	Église Sainte-Anne	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	1	0	0	0	0	0	0
Rethel	Mairie	Ardennes (08)	Grand Est	2022	2	0	2	0	0	0	2	0
Rethel	Sous-préfecture	Ardennes (08)	Grand Est	2022	2	0	2	0	0	0	2	0
Rethel	Tribunal judiciaire	Ardennes (08)	Grand Est	2022	1	0	1	0	0	0	1	0
Revin	École primaire de la Bouverie	Ardennes (08)	Grand Est	2022	1	0	1	0	0	0	0	1
Rigny-le-Ferron	Église Saint-Martin	Aube (10)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Roanne	Sous-préfecture	Loire (42)	Auvergne-Rhône-Alpes	2009	15	13	2	0	0	0	2	0
Rocroi	Mairie	Ardennes (08)	Grand Est	2022	3	2	1	0	0	0	1	0
Rodez	Musée Denys Puech	Aveyron (12)	Occitanie	2003	140	121	19	0	4	15	0	0
Roubaix	École nationale supérieure des arts et industries textiles	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	26	15	11	0	0	11	0	0
Roubaix	Mairie	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	18	13	5	0	0	5	0	0
Roz-sur-Couesnon	Église Saint-Martin	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	0	1	0	0	0	1	0
Rumigny	Mairie	Ardennes (08)	Grand Est	2022	2	1	1	0	0	0	1	0
Saint-Aubin-de-Lanquais	Église Saint-Aubin	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Saint-Aubin-de-Terregatte	Mairie	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0

Saint-Clément-Rancoudray	Église Notre-Dame	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Saint-Cloud	Lycée Florent Schmitt	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2000	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Saint-Germain-sur-Sèves	Église Saint-Germain	Manche (50)	Normandie	2022	2	0	2	0	0	0	2	0	0	0
Saint-Jacques-de-la-Lande	Église Notre-Dame de la Forêt	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-James	Église Saint-James	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Jouan-des-Guérets	Église Saint-Jean-Baptiste	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Saint-Manvieu-Norrey	Église Saint-Manvieu	Calvados (14)	Normandie	2021	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Saint-Martin-de-Ribérac	Église Saint-Martin	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Maurice-ès-Allier	Mairie	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Saint-Méen-le-Grand	Mairie	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Saint-Omer	Mairie	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	1997	17	2	15	0	0	6	9	0	0	0
Saint-Omer	Musée de l'hôtel Sandelin	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	1997	5	1	4	0	0	2	2	0	0	0
Saint-Omer	Sous-préfecture	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	1997	6	0	6	0	0	2	2	0	0	0
Saint-Ouen-le-Pin	Église Saint-Ouen	Calvados (14)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Pierre-Eglise	Mairie	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Pierre-en-Auge	Église Saint-Georges-et-Saint-Firmin	Calvados (14)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Pierre-Langers	Église Saint-Pierre	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Quentin	Musée Antoine Lécuyer	Aisne (02)	Hauts-de-France	1999	48	13	35	0	0	3	23	0	0	9
Saint-Rémy-sur-Durolle	Église de la Nativité-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Sauveur-Villages	Église Saint-Pierre	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Saint-Senier-sous-Avranches	Église Saint-Senier	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Sainte-Sabine-Born	Mairie	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Sancey	Église Saint-Martin	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Sarrageois	Église de l'Immaculée conception	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Sarras	Mairie	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Saussemesnil	Église Saint-Grégoire ou Notre-Dame	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Sébeville	Église Saint-Pierre-Saint-Paul	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Servin	Mairie	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Singès	Église Saint-Nazaire	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Sixt-sur-Aff	Église Saint-Sixt	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0

Soulangy	Église de la Nativité Notre-Dame	Calvados (14)	Normandie	2021	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Sourdeval	Église Saint-Martin	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Strasbourg	Rectorat	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2009	13	0	13	0	0	0	13	0	0
Tagnon	Église Saint-Pierre	Ardennes (08)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Termes	Église Saint-Rémi	Ardennes (08)	Grand Est	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Terres de Druance	Église de Saint-Jean-le-Blanc	Calvados (14)	Normandie	2021	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Thue et Mue	Église Saint-Vigor	Calvados (14)	Normandie	2021	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Thury-Harcourt-le-Hom	Église Saint-Sauveur	Calvados (14)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Tirepiéd-sur-Sée	Église de la Nativité Notre-Dame	Manche (50)	Normandie	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Torpes	Église Saint-Michel	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Touques	Église Saint-Thomas	Calvados (14)	Normandie	2021	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Tournières	Église Saint-Martin	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Trévérien	Église Saint-Pierre	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Trouville-sur-Mer	Mairie	Calvados (14)	Normandie	2021	6	3	3	0	0	0	3	0	0
Vai-Couesnon	Mairie	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	8	7	1	0	0	0	1	0	0
Vaicenville	Église Notre-Dame	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Valdahon	Église Saint-Michel	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Valenciennes	Musée des beaux-arts	Nord (59)	Hauts-de-France	1997	82	47	35	2	0	0	35	0	2
Valorbiquet	Église Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte	Calvados (14)	Normandie	2021	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Vassel	Église Saint-Blaise	Puy-de-Dôme (63)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Vaucluse	Mairie	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Vendeuvre	Église Saint-André	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Versailles	Préfecture	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	62	13	49	0	5	0	40	0	4
Vézin-le-Coquet	Église Saint-Pierre	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	Mairie	Manche (50)	Normandie	2022	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Villers-Bocage	Chapelle de l'hospice et église Saint-Georges	Calvados (14)	Normandie	2021	2	0	2	0	0	0	2	0	0
Villers-le-Lac	Églises	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	2	1	1	0	0	0	1	0	0
Villetoueix	Église Saint-Martin	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Vire Normandie	Église Saint-Germain	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Vire Normandie	Église Saint-Martin	Calvados (14)	Normandie	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0

Vorges-les-Pins	Église Saint-Pierre et Saint-Paul	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Vouziers	Mairie	Ardennes (08)	Grand Est	2022	2	0	2	0	0	0	2	0	0	0
Vouziers	Sous-préfecture	Ardennes (08)	Grand Est	2022	2	0	2	0	0	0	2	0	0	0
Wadincourt	Église Notre-Dame	Ardennes (08)	Grand Est	2022	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Wasigny	Église Saint-Rémi	Ardennes (08)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total					1470	811	659	4	44	557	19	43		

DRASSM

Ville	Dépositaire	Département	Région	Date	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes à déposer
Marseille	Musée des docks	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2021	304	304	0	0	0	0	0
Metz	Service régional de l'archéologie	Moselle	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0
Paimboeuf	Mairie	Loire-Atlantique (44)	Pays-de-La-Loire	2022	4	4	0	0	0	0	0
Paris	Musée de l'armée	Paris (75)	Île-de-France	2022	2	2	0	0	0	0	0
Vélaux	Mairie	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	2	2	0	0	0	0	0
Total					313	313	0	0	0	0	0

Ministère chargé des armées

Ville	Dépositaire	Département	Région/Pays	Date	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes à déposer
Compiègne	Mémorial de l'armistice	Oise (60)	Hauts-de-France	2022	2	2	0	0	0	0	0
Gravelotte	Musée de la guerre de 1870 et de l'annexion	Moselle (57)	Grand Est	2022	19	2	17	0	5	0	12
La Flèche	Prytanée national militaire	Sarthe (72)	Pays-de-La-Loire	2021	116	5	111	0	81	30	0
Marseille	Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	2022	6	6	0	0	0	0	0
Meaux	Musée de la grande guerre	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2021	31	31	0	0	0	0	0
Nice	Musée Masséna	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	1	1	0	0	0	0	0
Paris	Gouverneur militaire de Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	52	34	18	0	11	7	0
Paris	Inspection de l'armée de terre	Paris (75)	Île-de-France	2022	3	3	0	0	0	0	0
Paris	Musée de la mode de la ville de Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	1	1	0	0	0	0	0
Sedan	Musée du château	Ardennes (08)	Grand Est	2022	2	2	0	0	0	0	0
Stuttgart	Haus der Geschichte Baden-Württemberg		Allemagne	2021	1	1	0	0	0	0	0
Total					234	88	146	0	97	37	12

Manufacture de Sèvres											
Ville	Dépositaire	Département	Région	Date	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes à déposer
Bayeux	Musée d'art et d'histoire Baron Gérard	Calvados (14)	Normandie	2021	2	2	0	0	0	0	0
Caen	Préfecture	Calvados (14)	Normandie	2020	15	0	15	0	15	0	0
Laval	Musée des beaux-arts	Mayenne (53)	Pays-de-La-Loire	2022	52	47	5	0	5	0	0
Paris	Assemblée nationale	Paris (75)	Île-de-France	2019	4708	1263	3445	0	3445	0	0
Total					4777	1312	3465	0	3465	0	0

Mobilier national												
Ville	Dépositaire	Département	Région/Pays	Date	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Radiés	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Colmar	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2001	2	2	0	0	0	0	0	0
Genève	Bureau international du travail		Suisse	2016	1	1	0	0	0	0	0	0
Genève	Représentation française auprès de l'OMC		Suisse	2016	1	1	0	0	0	0	0	0
New York	Représentation française auprès de l'ONU		États-Unis	2016	6	5	1	0	0	0	1	0
Helsinki	Ambassade		Finlande	2017	22	22	0	0	0	0	0	0
Paris	Conseil économique	Paris (75)	Île-de-France	2017	172	171	1	0	1	0	0	0
Bruxelles	Ambassade		Belgique	2018	45	38	7	0	5	0	2	0
Bruxelles	Représentation française auprès du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne		Belgique	2018	1	1	0	0	0	0	0	0
Bruxelles	Représentation française auprès de l'Union européenne		Belgique	2018	1	1	0	0	0	0	0	0
Dublin	Ambassade		Irlande	2018	20	20	0	0	0	0	0	0
La Haye	Ambassade		Pays-Bas	2018	30	26	4	0	4	0	0	0
Londres	Institut français		Royaume-Uni	2018	2	2	0	0	0	0	0	0
Londres	Église Notre-Dame de France		Royaume-Uni	2018	1	1	0	0	0	0	0	0
Londres	Ambassade		Royaume-Uni	2018	83	82	1	0	0	0	1	0
Oslo	Ambassade		Norvège	2018	31	31	0	0	0	0	0	0
Stockholm	Ambassade		Suède	2018	47	47	0	0	0	0	0	0
Tokyo	Maison franco-japonaise		Japon	2019	12	1	11	0	10	0	1	0
Tokyo	Ambassade		Japon	2019	5	5	0	0	0	0	0	0

Paris	Conseil supérieur de la magistrature	Paris (75)	Île-de-France	2019	109	103	6	0	0	6	0	0	0	0
Beyrouth	Ambassade		Liban	2020	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
La Valette	Ambassade		Malte	2020	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Podgorica	Ambassade		Monténégro	2020	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Port-d'Espagne	Ambassade		Trinité-et-Tobago	2020	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Reykjavik	Ambassade		Islande	2020	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Rome	Ambassade		Italie	2020	171	164	7	0	0	1	0	4	2	0
Toronto	Consulat		Canada	2020	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Berne	Ambassade		Suisse	2021	33	32	1	0	0	1	0	0	0	0
Bogota	Ambassade		Colombie	2021	7	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Caracas	Ambassade		Venezuela	2021	7	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Copenhague	Ambassade		Danemark	2021	72	72	0	0	0	0	0	0	0	0
Orléans	Tribunal judiciaire	Loiret (45)	Centre-Val de Loire	2021	32	32	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Ministère de l'écologie	Paris (75)	Île-de-France	2021	546	482	64	17	39	0	0	8	0	0
Paris	Services du Premier ministre	Paris (75)	Île-de-France	2021	1519	1210	310	0	254	20	36	0	0	0
Paris	Cour de cassation	Paris (75)	Île-de-France	2021	71	70	1	0	1	0	0	0	0	0
Plombières-les-Bains	Compagnie thermale	Vosges (88)	Grand Est	2021	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Musée Ducastel-Véra	Yvelines (78)	Île-de-France	2021	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Musée Claude Debussy	Yvelines (78)	Île-de-France	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Sous-préfecture	Yvelines (78)	Île-de-France	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Musée d'archéologie nationale	Yvelines (78)	Île-de-France	2021	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
San José	Ambassade		Costa Rica	2021	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Séoul	Ambassade		Corée du Sud	2021	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Sofia	Ambassade		Bulgarie	2021	7	5	2	1	1	0	0	0	0	0
Tananarive	Ambassade		Madagascar	2021	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Téhéran	Ambassade		Iran	2021	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Vesoul	Mairie	Haute-Saône (70)	Bourgogne Franche-Comté	2021	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Vienne	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe		Autriche	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Musée Guimet	Paris (75)	Île-de-France	2021	14	4	10	0	9	0	0	1	0	0
Paris	Société des gens de lettres	Paris (75)	Île-de-France	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Amboise	Musée de l'hôtel Morin	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Azay-le-Rideau	Château d'Azay-le-Rideau	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	2022	137	134	3	0	2	0	1	0	0	0
Bénouville	Château	Calvados (14)	Normandie	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0

Blais	Mairie	Loir-et-Cher (41)	Centre-Val de Loire	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chauumont-sur-Loire	Château de Chauumont-sir-Loire	Loir-et-Cher (41)	Centre-Val de Loire	2022	75	75	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colmar	Préfecture	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2022	13	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colmar	Cour d'appel	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colmar	Collectivité européenne d'Alsace	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dacca	Ambassade		Bangladesh	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Genève	Office des Nations Unies		Suisse	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grasse	Musée international de la parfumerie	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Plaine Saint-Denis	Musée Hébert	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2022	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lisbonne	Ambassade		Portugal	2022	29	29	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
New York	Maison française de l'université de New-York		États-Unis	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Conseil constitutionnel	Paris (75)	Île-de-France	2022	221	220	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Rangoon	Ambassade		Birmanie	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Riyad	Ambassade		Arabie Saoudite	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saché	Musée Balzac - Château de Saché	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	2022	102	102	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Domingue	Ambassade		République dominicaine	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
San Salvador	Ambassade		El Salvador	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tours	Musée des beaux-arts	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Washington	Ambassade		États-Unis	2022	59	48	11	0	0	0	6	0	0	5	0	0	0	0	0
Paris	Bibliothèque Sainte-Geneviève	Paris (75)	Île-de-France	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Musée de Cluny	Paris (75)	Île-de-France	2022	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Musée Eugène Delacroix	Paris (75)	Île-de-France	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Maison de la radio et de la musique	Paris (75)	Île-de-France	2022	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total					3795	3355	441	18	341	20	59	3							

SMF

Déposant	Ville	Dépositaire	Département	Région/Pays	Date	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Radiés	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Château de Fontainebleau	Chambord	Château de Chambord	Loir-et-Cher (41)	Centre-Val de Loire	2000	1	1	0	0	0	0	0	0
Château de Fontainebleau	Compiègne	Château de Compiègne	Oise (60)	Hauts-de-France	2021	19	19	0	0	0	0	0	0

Château de Versailles	Bordeaux	Préfecture	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2012	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Chambord	Château de Chambord	Loir-et-Cher (41)	Centre-Val de Loire	2010	7	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Colmar	Musée Unterlinden	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	L'Isle-Adam	Musée d'art et d'histoire Louis Senleccq	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2021	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Le Puy-en-Velay	Musée Crozatier	Haute-Loire (43)	Auvergne-Rhône-Alpes	2013	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Lunéville	Musée du château	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2004	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Maisons-Laffitte	Château de Maisons-Laffitte	Yvelines (78)	Île-de-France	2021	21	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Metz	Palais du gouverneur militaire	Moselle (57)	Grand Est	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Nancy	Musée lorrain	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2022	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Nice	Musée des beaux-arts Jules Chéret	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2014	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Paris	Ministère de l'intérieur	Paris (75)	Île-de-France	2022	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Paris	Musée Carnavalet	Paris (75)	Île-de-France	2022	11	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Paris	Palais de l'Élysée	Paris (75)	Île-de-France	2022	6	4	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Rennes	Musée des beaux-arts	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Saint-Cannat	Musée Suffren et du Vieux Saint-Cannat	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Sceaux	Musée de l'Île-de-France	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2022	8	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Toulon	Musée national de la marine	Var (83)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	16	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Tours	Musée des beaux-arts	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	2022	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Vesoul	Musée Georges Garret	Haute-Saône	Bourgogne Franche-Comté	2021	7	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Château de Versailles	Washington	Ambassade		États-Unis	2022	15	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MuCEM	Arc-et-Senans	Saline royale	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2022	18	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MuCEM	Troyes	Musée Saint-Loup	Aube (10)	Grand Est	2006	1131	1064	67	1	66	1	0	0	0	0	0	0
Musée d'archéologie nationale	Castres	Musée Goya	Tarn (81)	Occitanie	2021	51	51	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée d'Ecouen	Nice	Musée du palais Lascaris	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2014	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée d'Orsay	Amsterdam	Vincent Van Gogh Museum		Pays-Bas	2016	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Musée d'Orsay	Blérancourt	Musée franco-américain	Aisne (02)	Hauts-de-France	2021	27	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée d'Orsay	Grasse	Musée d'art et d'histoire de Provence	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2016	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée d'Orsay	Lille	Caserne Vandamme	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Musée d'Orsay	Lille	Musée des beaux-arts	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	27	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée d'Orsay	Lunéville	Musée du château	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2011	5	3	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée d'Orsay	Montbéliard	Musée du château des ducs de Wurtemberg	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	68	68	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée d'Orsay	Montbrison	Musée d'Allard	Loire (42)	Auvergne-Rhône-Alpes	2016	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée d'Orsay	Nancy	Musée de l'école de Nancy	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2021	13	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée d'Orsay	Nancy	Musée des beaux-arts	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2021	20	18	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Musée d'Orsay	Paris	Assemblée nationale	Paris (75)	Île-de-France	2016	25	20	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Musée d'Orsay	Paris	MAD	Paris (75)	Île-de-France	2021	12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée d'Orsay	Paris	Musée de l'armée	Paris (75)	Île-de-France	2021	8	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée d'Orsay	Rennes	Musée des beaux-arts	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	18	17	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée d'Orsay	Rouen	Musée des beaux-arts	Seine-Maritime (76)	Normandie	2021	24	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée d'Orsay	Valenciennes	Jardin du musée des beaux-arts	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée d'Orsay	Valenciennes	Musée des beaux-arts	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	15	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée de Cluny	Chambord	Château de Chambord	Loir-et-Cher (41)	Centre-Val de Loire	2013	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée de la céramique à Sévres	Villeneuve-d'Ascq	Université de Lille	Nord (59)	Hauts-de-France	1998	57	0	57	10	47	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée des arts décoratifs	Karlsruhe	Badisches Landesmuseum	Allemagne	Allemagne	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée des arts décoratifs	Marseille	Musée des beaux-arts (Palais Longchamp)	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2019	60	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée des arts décoratifs	Marseille	Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2021	118	118	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée des arts décoratifs	Paris	Musée Eugène Delacroix	Paris (75)	Île-de-France	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAE	Cannes	Musée des explorations du monde	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	65	64	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Musée du Louvre DAE	Colmar	Musée d'histoire naturelle et d'ethnographie	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAE	Grasse	Musée international de la parfumerie	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	6	5	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Musée du Louvre DAE	Marseille	Musée d'archéologie méditerranéenne	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2005	196	106	90	0	0	0	0	0	90	0	0
Musée du Louvre DAE	Nancy	Musée archéologique de l'université de Lorraine	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2021	79	61	18	0	0	18	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAE	Nancy	Muséum-aquarium	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2021	18	13	5	0	0	5	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAE	Villeneuve-d'Ascq	Université de Lille	Nord (59)	Hauts-de-France	2022	138	80	58	0	0	36	19	0	0	3	0
Musée du Louvre DAG	Aix-en-Provence	Musée du Vieil Aix	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAG	Nancy	Musée lorrain	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2022	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAG	Reims	Musée des beaux-arts	Marne (51)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAG	Troyes	Musée Saint-Loup	Aube (10)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAGER	Bourges	Musée du Berry	Cher (18)	Centre-Val de Loire	2019	5	3	2	0	0	0	0	0	0	2	0
Musée du Louvre DAGER	Calais	Musée des beaux-arts	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2020	72	28	44	0	0	44	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAGER	Cambrai	Musée des beaux-arts	Nord (59)	Hauts-de-France	2020	15	7	8	0	0	7	0	0	1	0	0
Musée du Louvre DAGER	Châlons-en-Champagne	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Marne (51)	Grand Est	2021	45	44	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAGER	Colmar	Musée Unterlinden	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2021	53	4	49	0	0	49	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAGER	Dijon	Musée des beaux-arts	Côte-d'Or (21)	Bourgogne Franche-Comté	2018	26	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAGER	Dijon	Université de Bourgogne	Côte-d'Or (21)	Bourgogne Franche-Comté	2018	9	0	9			9	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAGER	Fréjus	Musée archéologique	Var (83)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	5	0	5	0	0	5	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAGER	Grasse	Musée international de la parfumerie	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	25	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAGER	Langres	Musée d'art et d'histoire Guy-Baillet	Haute-Marne (52)	Grand Est	2021	100	98	2	0	0	0	0	0	2	0	0
Musée du Louvre DAGER	Libourne	Musée des beaux-arts	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2022	10	9	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAGER	Mulhouse	Musée historique	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2021	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAGER	Nancy	Musée de l'école de Nancy	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Musée du Louvre DAGER	Nancy	Préfecture	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2022	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Musée du Louvre DAGER	Saint-Quentin	Musée Antoine Lécuyer	Aisne (02)	Hauts-de-France	2021	18	1	17	0	0	17	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAGER	Troyes	Musée Saint-Loup	Aube (10)	Grand Est	2021	35	34	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAGER	Varzy	Musée Auguste Grasset	Nièvre (58)	Bourgogne Franche-Comté	2019	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAGER	Verdun	Musée de la princièrie	Meuse (55)	Grand Est	2022	14	13	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAGER	Villeneuve-d'Ascq	Université de Lille	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	46	0	46	0	0	46	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAGER (1863)	Beauvais	Musée départemental de l'Oise	Oise (60)	Hauts-de-France	2021	71	2	69	0	0	36	0	0	33	0	0
Musée du Louvre DAGER (1875)	Beauvais	Musée départemental de l'Oise	Oise (60)	Hauts-de-France	2021	26	0	26	0	0	26	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAI	Villeneuve-d'Ascq	Université de Lille	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	10	0	10	0	0	10	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAO	Calais	Musée des beaux-arts	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2020	2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAO	Cambrai	Musée des beaux-arts	Nord (59)	Hauts-de-France	2020	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAO	Grasse	Musée international de la parfumerie	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAO	Langres	Musée d'art et d'histoire Guy-Baillet	Haute-Marne (52)	Grand Est	2021	3	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAO	Saint-Quentin	Musée Antoine Lécuyer	Aisne (02)	Hauts-de-France	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAO	Troyes	Musée Saint-Loup	Aube (10)	Grand Est	2021	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAO	Varzy	Musée Auguste Grasset	Nièvre (58)	Bourgogne Franche-Comté	2019	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAO	Verdun	Musée de la princièrie	Meuse (55)	Grand Est	2022	2	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DAO	Villeneuve-d'Ascq	Université de Lille	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	43	0	43	0	0	33	0	0	0	10	0
Musée du Louvre DAO (1875)	Beauvais	Musée départemental de l'Oise	Oise (60)	Hauts-de-France	2021	2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DOA	Blois	Musée des beaux-arts	Loir-et-Cher (41)	Centre-Val de Loire	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DOA	Calais	Musée des beaux-arts	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2020	3	0	3	0	0	3	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DOA	Grasse	Musée Fragonard	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DOA	Jarville-la-Malgrange	Mairie	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Musée du Louvre DP	Grasse	Musée Fragonard	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Karlsruhe	Badisches Landesmuseum		Allemagne	2002	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Lamalou-les-Bains	Mairie	Hérault (34)	Occitanie	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Langres	Maison des Lumières Denis Diderot	Haute-Marne (52)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Langres	Musée d'art et d'histoire Guy-Baillet	Haute-Marne (52)	Grand Est	2021	10	9	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Musée du Louvre DP	Libourne	Église Saint-Jean-Baptiste	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Libourne	Musée des beaux-arts	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2022	13	11	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Musée du Louvre DP	Lisbonne	Ambassade		Portugal	2022	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Longwy	Ancien musée municipal	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2022	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Musée du Louvre DP	Marcelcave	Église Saint-Marcel	Somme (80)	Hauts-de-France	2021	5	0	5	0	0	0	5	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Mulhouse	Musée de l'impression sur étoffes	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Nancy	Musée des beaux-arts	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2021	13	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Nancy	Musée lorrain	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2022	20	19	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Paris	Assemblée nationale	Paris (75)	Île-de-France	2019	42	27	15	0	0	0	4	0	0	4	7	0
Musée du Louvre DP	Paris	Banque de France	Paris (75)	Île-de-France	2020	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Paris	Ministère du travail	Paris (75)	Île-de-France	2021	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Plombières-les-Bains	Mairie	Vosges (88)	Grand Est	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Reims	Palais du Tau	Marne (51)	Grand Est	2021	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Remiremont	Musée Charles de Bruyères	Vosges (88)	Grand Est	2022	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Saint-Amand-Montrond	Mairie	Cher (18)	Centre-Val de Loire	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Saint-Dizier	Musée de Saint-Dizier	Haute-Marne (52)	Grand Est	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Troyes	Musée Saint-Loup	Aube (10)	Grand Est	2021	17	16	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Varzy	Musée Auguste Grasset	Nièvre (58)	Bourgogne Franche-Comté	2019	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Verdun	Musée de la pricerie	Meuse (55)	Grand Est	2022	2	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DP	Vervins	Musée de la Société archéologique de Vervins et de la Thiérache	Aisne (02)	Hauts-de-France	2003	5	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Musée du Louvre DP	Vignacourt	Église Saint-Jean-Baptiste	Somme (80)	Hauts-de-France	2021	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Musée du Louvre DP	Villefranche-sur-Saône	Musée Paul Dini	Rhône (69)	Auvergne-Rhône-Alpes	2007	8	4	4	0	0	4	0	0	0
Musée du Louvre DS	Calais	Musée des beaux-arts	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2020	4	2	2	0	0	1	0	0	1
Musée du Louvre DS	Châlons-en-Champagne	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Marne (51)	Grand Est	2021	10	8	2	0	0	2	0	0	0
Musée du Louvre DS	Châlons-en-Champagne	Musée du cloître de Notre-Dame-en-Vaux	Marne (51)	Grand Est	2021	9	9	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DS	Digne-les-Bains	Musée Gassendi	Alpes-de-Haute-Provence (04)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DS	Libourne	Musée des beaux-arts	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DS	Nancy	Musée des beaux-arts	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2021	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DS	Nancy	Musée lorrain	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2022	15	15	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DS	Nancy	Préfecture	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2022	1	0	1	0	0	0	0	1	0
Musée du Louvre DS	Paris	Ministère de l'économie	Paris (75)	Île-de-France	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DS	Paris	Ministère du travail	Paris (75)	Île-de-France	2021	4	0	4	0	0	4	0	0	0
Musée du Louvre DS	Reims	Sous-préfecture	Marne (51)	Grand Est	2021	17	3	14	0	0	14	0	0	0
Musée du Louvre DS	Remiremont	Mairie	Vosges (88)	Grand Est	2022	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Musée du Louvre DS	Troyes	Musée Saint-Loup	Aube (10)	Grand Est	2021	4	4	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Louvre DS	Troyes	Musée Vauluisant - Musée de la bonneterie	Aube (10)	Grand Est	2021	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Quai Branly Jacques Chirac	Auch	Musée des Amériques	Gers (32)	Occitanie	2022	9	9	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Quai Branly Jacques Chirac	Bordeaux	Musée d'Aquitaine	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2021	20	20	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Quai Branly Jacques Chirac	Boulogne-sur-Mer	Château-musée	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2022	5	5	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Quai Branly Jacques Chirac	Chartres	Musée des beaux-arts	Eure-et-Loir (28)	Centre-Val de Loire	2022	15	15	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Quai Branly Jacques Chirac	Grasse	Musée international de la parfumerie	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2008	37	37	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Quai Branly Jacques Chirac	Hyères	Villa Noailles	Var (83)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	8	8	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Quai Branly Jacques Chirac	La Rochelle	Musée d'histoire naturelle	Charente-Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine	2022	5	5	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Quai Branly Jacques Chirac	Neuchâtel	Musée d'ethnographie	Suisse	Suisse	2013	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Quai Branly Jacques Chirac	Nice	Musée des arts asiatiques	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0

Musée du Quai Branly Jacques Chirac	Paris	Institut du monde arabe	Paris (75)	Île-de-France	2022	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Quai Branly Jacques Chirac	Paris	Musée Eugène Delacroix	Paris (75)	Île-de-France	2022	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Quai Branly Jacques Chirac	Tervuren	Musée royal de l'Afrique centrale		Belgique	2014	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Quai Branly Jacques Chirac	Toulouse	Musée Georges Labit	Haute-Garonne (31)	Occitanie	2022	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée du Quai Branly Jacques Chirac	Toulouse	Muséum d'histoire naturelle	Haute-Garonne (31)	Occitanie	2022	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée Guimet	Bruxelles	Musée art et histoire		Belgique	2006	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée Guimet	Villeneuve-d'Ascq	Université de Lille	Nord (59)	Hauts-de-France	2000	7	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Biot	Musée Fernand Léger	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2014	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Blérancourt	Musée franco-américain	Aisne (02)	Hauts-de-France	2022	56	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Cagnes-sur-Mer	Château-musée Grimaldi	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2001	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Cannes	Musée des explorations du monde	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2001	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Chalon-sur-Saône	Musée Vivant Denon	Saône-et-Loire (71)	Bourgogne Franche-Comté	2022	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Grasse	Musée d'art et d'histoire de Provence	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2001	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	La Turbie	Trophée des Alpes	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2001	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Le Grand-Pressigny	Musée de préhistoire	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	2021	92	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Montbrison	Musée d'Allard	Loire (42)	Auvergne-Rhône-Alpes	2022	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Nancy	Musée des beaux-arts	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2004	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Nice	Musée Matisse	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1999	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Nice	Musée national du sport	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2014	144	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Orléans	Musée historique et archéologique de l'Orléanais	Loiret (45)	Centre-Val de Loire	2022	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Paris	Musée d'art et d'histoire du judaïsme	Paris (75)	Île-de-France	2022	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Paris	Palais de l'Élysée	Paris (75)	Île-de-France	2022	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Musée national d'art moderne	Roanne	Musée Déchelette	Loire (42)	Auvergne-Rhône-Alpes	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Saint-Etienne	Musée d'art moderne et contemporain	Loire (42)	Auvergne-Rhône-Alpes	2022	39	39	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Vallauris	Musée Magnelli	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2001	18	18	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Vienne	Ambassade		Europe de l'Ouest	2017	5	5	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Villefranche-sur-Mer	Musée Fernand Léger	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2014	8	8	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Villefranche-sur-Mer	Musée Goetz Bourmeester	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2001	14	14	0	0	0	0	0	0	0
Musée national d'art moderne	Villefranche-sur-Saône	Musée Paul Dini	Rhône (69)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Musée national de la préhistoire	Le Puy-en-Velay	Musée Crozatier	Haute-Loire (43)	Auvergne-Rhône-Alpes	2021	8	8	0	0	0	0	0	0	0
Musée national de la préhistoire	Mussidan	Musée des arts et traditions populaires André Voulgre	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	289	288	1	0	0	1	0	0	0
Total						4503	3727	776	12	538	19	152		55

Légende

Musée du Louvre DAE: département des antiquités égyptiennes du musée du Louvre

Musée du Louvre DAG: département des arts graphiques du musée du Louvre

Musée du Louvre DAGER: département des antiquités grecques, étrusques et romaines du musée du Louvre

Musée du Louvre DAI: département des arts de l'islam du musée du Louvre

Musée du Louvre DAO: département des antiquités orientales du musée du Louvre

Musée du Louvre DOA: département des objets d'art du musée du Louvre

Musée du Louvre DP: département des peintures du musée du Louvre

Musée du Louvre DS: département des sculptures du musée du Louvre

Annexe 7 — Plaintes restant à déposer par déposant

Tous les chiffres de ces tableaux ont été arrêtés au 31 décembre 2021.

En grisé: dossiers concernant les résidences présidentielles

Cnap												
Ville	Dépositaire	Département	Région/Pays	Date	Restant à récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Airaines	Mairie	Somme (80)	Hauts-de-France	2018	0	12	3	9	0	7	0	2
Ajaccio	Collège et lycée Saint-Paul (ex hôtel du comte Bacciochi)	Corse-du-Sud (2A)	Corse	2010	0	2	0	2	0	0	0	2
Anney	Conservatoire d'art et d'histoire	Haute-Savoie (74)	Auvergne-Rhône-Alpes		0	2	1	1	0	0	0	1
Antony	Résidence universitaire Jean Zay	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2012	0	22	0	22	0	15	0	7
Anzin	Mairie	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	0	12	5	7	0	3	1	3
Argentat-sur-Dordogne	Mairie	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2020	0	11	2	9	0	0	0	9
Asnières-sur-Seine	Mairie	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2014	0	5	3	2	0	0	0	2
Aubervilliers	Mairie	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	0	21	4	17	0	14	0	3
Aulnay-sous-Bois	Mairie	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	0	3	0	3	0	0	0	3
Auzers	Église Saint-Pierre	Cantal (15)	Auvergne-Rhône-Alpes	2010	0	1	0	1	0	0	0	1
Barentin	Mairie	Seine-Maritime (76)	Normandie		0	86	63	23	1	11	1	10
Beaucaire	Église	Gard (30)	Occitanie	2009	0	4	1	3	0	2	0	1
Beaulieu-sur-Layon	Mairie	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2019	0	7	6	1	0	0	0	1
Beaumont-sur-Oise	École communale	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2015	0	1	0	1	0	0	0	1
Bidache	Église Saint-Jacques-le-Majeur	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2020	0	6	0	6	0	5	0	1
Boissy-Saint-Léger	Mairie	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2013	0	2	1	1	0	0	0	1
Breteil-sur-Noye	Mairie	Oise (60)	Hauts-de-France	2018	0	6	2	4	0	2	0	2
Brey-et-Maison-du-Bois	Église Saint-Sébastien	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	0	1	0	1	0	0	0	1
Bruxelles	Représentation française auprès de l'OTAN		Europe de l'Ouest	2020	0	17	15	2	0	1	0	1
Bry-sur-Marne	Institut national de l'audiovisuel	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2015	0	2	0	2	0	0	0	2
Bry-sur-Marne	Mairie	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2015	0	1	0	1	0	0	0	1
Cabourg	Mairie	Calvados (14)	Normandie	2021	0	10	6	4		3	0	1

Champs-sur-Marne	École des Ponts ParisTech	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	23	19	4	0	3	0	1
Charleville-Mézières	Eglise	Ardennes (08)	Grand Est	2011	0	21	8	13	2	8	0	3
Château-Thierry	Musée Jean de La Fontaine	Aisne (02)	Hauts-de-France	1999	0	9	5	4	0	3	0	1
Châtillon	Mairie	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2018	0	4	2	2	0	1	0	1
Choisy-le-Roi	Mairie	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2013	0	8	5	3	0	2	0	1
Conakry	Présidence de la République		Afrique	2002	0	9	0	9	0	6	0	3
Coulommiers	Musée des Capucins	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	20	18	2	0	0	0	2
Courpalay	Mairie	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France		2013	0	7	3	4	0	3	0
Crest	Mairie	Drôme (26)	Auvergne-Rhône-Alpes	2009	0	23	15	8	3	4	0	1
Crosne	Mairie	Essonne (91)	Île-de-France	2013	0	7	0	7	0	5	0	2
Cuxac-d'Aude	Mairie	Aude (11)	Occitanie	2006	0	1	0	1	0	0	0	1
Deuil-la-Barre	Écoles	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2014	0	5	2	3	0	0	0	3
Digne-les-Bains	Préfecture	Alpes-de-Haute-Provence (04)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2007	0	20	11	9	0	7	0	2
Dreux	Mairie	Eure-et-Loir (28)	Centre-Val de Loire	1998	0	6	3	3	0	1	0	2
Eaubonne	Mairie	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2014	0	21	2	19	0	17	0	2
Egletons	Mairie	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	0	20	8	12	0	7	0	5
Fleury-Merogis	École départementale d'incendie et de secours	Essonne (91)	Île-de-France	2013	0	4	3	1	0	0	0	1
Fontainebleau	Collège de jeunes filles	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	1	0	1	0	0	0	1
Fontenay-aux-Roses	Mairie	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2015	0	6	1	5	0	4	0	1
Grenoble	Musée des beaux-arts	Isère (38)	Auvergne-Rhône-Alpes	2008	0	368	344	24	3	19	1	1
Grenoble	Rectorat	Isère (38)	Auvergne-Rhône-Alpes	2008	0	6	1	5	0	4	0	1
Habloville	Mairie	Orne (61)	Normandie	2019	0	1	0	1	0	0	0	1
Hautefeuille	Association les Tournelles	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	11	1	10	0	0	0	10
Juvisy-sur-Orge	Mairie	Essonne (91)	Île-de-France	2013	0	3	1	2	0	0	0	2
Lamalou-les-Bains	Mairie	Hérault (34)	Occitanie	2006	0	6	3	3	0	1	0	2
Le Mesnil Saint-Denis	Institut Marcel-Rivière	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	0	28	12	16	0	9	0	7
Le Pré-Saint-Gervais	Mairie	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	0	13	7	6	0	5	0	1

Le Raincy	Mairie, Eglise Saint-Louis	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	0	3	0	3	0	2	0	1
Les Rosiers-sur-Loire	Mairie	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2019	0	4	0	4	0	0	0	4
Les Sables d'Olonne	Mairie	Vendée (85)	Pays-de-La-Loire	2005	0	8	2	6	0	5	0	1
Lieusaint	Artothèque universitaire	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2015	0	101	33	68	0	0	0	68
Lorient	Musée de la compagnie des Indes	Morbihan (56)	Bretagne		0	17	7	10	0	9	0	1
Mantes-la-Jolie	Mairie	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	0	22	3	19	0	18	0	1
Marennes	Mairie	Charente-Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine	2017	0	6	4	2	0	1	0	1
Marseille	Musée des beaux-arts (Palais Longchamp)	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	0	125	112	13	2	9	0	2
Marseille	Musée Cantini	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	0	152	140	12	1	9	0	2
Marseille	Faculté de médecine	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	0	1	0	1	0	0	0	1
Marseille	Préfecture	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	0	9	1	8	0	6	0	2
Marvejols	Mairie	Lozère (48)	Occitanie	2018	0	6	4	2	0	1	0	1
Mazamet	Mairie	Tarn (81)	Occitanie	2002	0	3	1	2	0	0	0	2
Meaux	Musée Bossuet	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	9	5	4	1	1	0	2
Meaux	Sous-préfecture	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	15	10	5	0	4	0	1
Meaux	Tribunal de commerce	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2014	0	4	1	3	0	2	0	1
Meaux	Mairie	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2014	0	12	5	7	0	4	0	3
Melun	Préfecture	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	38	15	23	1	19	0	3
Mennecy	Eglise	Essonne (91)	Île-de-France	2013	0	1	0	1	0	0	0	1
Mirande	Musée des beaux-arts	Gers (32)	Occitanie		0	22	19	3	0	2	0	1
Montbéliard	Mairie	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2010	0	11	8	3	1	1	0	1
Monterea-Fault-Yonne	Mairie	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2012	0	4	2	2	0	0	0	2
Montguyon	Mairie	Charente-Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine	2017	0	3	2	1	0	0	0	1
Morez	Lycée Victor-Bérard	Jura (39)	Bourgogne Franche-Comté	2010	0	3	0	3	0	0	0	3
Mulhouse	Musée des beaux-arts	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2003	1	55	29	26	1	12	0	13
Narbonne	Mairie	Aude (11)	Occitanie	2005	0	8	5	3	1	1	0	1
Neufmanil	École	Ardennes (08)	Grand Est	2022	0	8	0	8	0	7	0	1

Neufmoutiers-en-Brie	Centre médical et pédagogique pour adolescents	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2012	0	4	0	4	0	0	0	0	4
Neuilly-Plaisance	Mairie	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	0	3	1	2	0	1	0	0	1
New York	Consulat		Amérique du Nord	2017	0	29	24	5	1	1	2	1	1
Nontron	Mairie	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2019	0	8	4	4	1	1			3
Ollezy	Église Saint-Germain	Aisne (02)	Hauts-de-France	2019	0	1	0	1	0	0	0	0	1
Pantin	Économat des armées	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2014	0	3	2	1	0	0	0	0	1
Paris	Ministère de l'écologie	Paris (75)	Île-de-France	2021	0	137	26	111	0	88	6	17	
Paris	Ministère de l'enseignement supérieur, Ministère de l'éducation nationale	Paris (75)	Île-de-France	2020	0	325	44	281	3	191	34	53	
Paris	Ministère des affaires étrangères	Paris (75)	Île-de-France	2001	0	316	144	172	12	143	16	1	
Paris	Direction générale de l'armement	Paris (75)	Île-de-France	2003	0	2	0	2	0	0	0	2	
Paris	Présidence de la République	Paris (75)	Île-de-France	2012	0	302	180	122	29	75	7	11	
Paris	Conseil économique	Paris (75)	Île-de-France	2016	0	54	50	4	1	2	0	1	
Paris	Ministère des outre-mer	Paris (75)	Île-de-France	2010	0	160	29	131	2	118	1	10	
Paris	Ministère des armées	Paris (75)	Île-de-France	1998	97	1450	691	662	0	626	0	36	
Paris	Institut national de la propriété industrielle	Paris (75)	Île-de-France	2005	0	9	5	4	0	3	0	1	
Paris	Cour d'appel	Paris (75)	Île-de-France	1997	0	53	37	16	3	7	0	6	
Paris	Val-de-Grâce	Paris (75)	Île-de-France	1998	0	60	30	30	3	24	0	3	
Perpignan	Musée Hyacinthe Rigaud	Pyrénées-Orientales (66)	Occitanie	2016	0	27	22	5	0	3	1	1	
Pont-Saint-Vincent	Mairie	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2018	0	3	1	2	0	1	0	1	
Pontoise	Musée Tavet-Delacour	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2015	0	16	11	5	0	3	0	2	
Pontoise	Sous-préfecture	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2015	0	5	1	4	0	3	0	1	
Provins	Mairie	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2012	0	8	4	4	0	2	0	2	
Putanges-le-Lac	Église Saint-Pierre	Orne (61)	Normandie	2019	0	1	0	1	0	0	0	1	
Rambouillet	Bergerie nationale	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	0	1	0	1	0	0	0	1	

Rambouillet	Sous-préfecture	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	0	0	20	10	10	0	9	0	1
Rambouillet	Mairie	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	0	8	3	5	4	0	4	0	1
Reims	Musée des beaux-arts	Marne (51)	Grand Est	2011	0	113	98	15	12	2	12	0	1
Ris-Orangis	Mairie	Essonne (91)	Île-de-France	2013	0	4	3	1	0	0	0	0	1
Royère de Vassivière	Mairie	Creuse (23)	Nouvelle-Aquitaine	2018	0	4	0	4	3	0	3	0	1
Sablé-sur-Sarthe	Mairie	Sarthe (72)	Pays-de-La-Loire	2018	0	26	10	16	10	0	10	0	6
Saint-Aubin-Lès-Elbeuf	Mairie	Seine-Maritime (76)	Normandie		0	12	8	4	0	0	0	3	1
Saint-Denis	Musée d'art et d'histoire	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	0	18	12	6	1	1	0	0	5
Saint-Denis (La Réunion)	Palais de justice	La Réunion (974)	Outre-mer	2007	0	1	0	1	0	0	0	0	1
Saint-Dizier	Mairie	Haute-Marne (52)	Grand Est	2011	0	5	4	1	0	0	0	0	1
Saint-Germain-en-Laye	Mairie	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	0	17	7	10	7	1	7	0	2
Saint-Gobain	Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle Jacques Fichoux	Aisne (02)	Hauts-de-France	2018	0	6	0	6	0	0	3	0	3
Saint-Just	Église	Hérault (34)	Occitanie	2010	0	3	0	3	1	1	1	0	1
Saint-Martin-Boulogne	Mairie	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2017	0	5	0	5	3	0	3	0	2
Saint-Quentin	Musée Antoine Lécuyer	Aisne (02)	Hauts-de-France	1999	0	48	13	35	23	3	23	0	9
Saint-Quentin-en-Yvelines	Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	0	1	0	1	0	0	0	0	1
Sannois	Mairie	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2014	0	3	0	3	1	0	1	0	2
Saumur	Mairie	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2005	0	7	4	3	2	0	2	0	1
Segré-en-Anjou-Bleu	Sous-préfecture	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2019	0	5	1	4	2	0	2	0	2
Sélestat	Mairie	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2004	0	64	48	16	0	9	0	0	7
Soisy-sur-Seine	Mairie, Église Notre-Dame	Essonne (91)	Île-de-France	2013	0	4	3	1	0	0	0	0	1
Taverny	Région militaire de Taverny	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2011	0	4	0	4	1	0	1	0	3
Toulon	Musée d'art	Var (83)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	0	80	54	26	22	1	22	0	3
Toulon	Mairie	Var (83)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	0	16	10	6	4	0	4	0	2
Tourcoing	Mairie	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	0	5	4	1	0	0	0	0	1
Troyes	Mairie	Aube (10)	Grand Est	2011	0	50	35	15	9	2	9	2	2
Uzerche	Mairie	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	0	7	0	7	6	0	6	0	1
Valence	Musée d'art et d'archéologie	Drôme (26)	Auvergne-Rhône-Alpes	2009	0	155	132	23	22	0	22	0	1

Vals-les-Bains	Mairie	Ardèche (07)	Auvergne- Rhône-Alpes	2014	0	3	2	1	0	0	0	1
Vélizy-Villacoublay	Église Saint-Jean- Baptiste	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	0	1	0	1	0	0	0	1
Versailles	Lycée Jules Ferry	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	0	1	0	1	0	0	0	1
Versailles	Église Sainte-Bernadette	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	0	3	2	1	0	0	0	1
Versailles	École nationale supérieure du paysage	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	0	4	1	3	0	1	0	2
Versailles	Préfecture	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	0	62	13	49	5	40	0	4
Versailles	Cour d'appel	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	0	16	12	4	2	1	0	1
Vesoul	Musée Georges Garret	Haute-Saône (70)	Bourgogne Franche-Comté	2010	0	29	23	6	0	3	0	3
Vesoul	Mairie	Haute-Saône (70)	Bourgogne Franche-Comté	2010	0	3	2	1	0	0	0	1
Veyrier-du-Lac	Mairie	Haute-Savoie (74)	Auvergne- Rhône-Alpes	2015	0	7	5	2	0	1	0	1
Voulton	Église Notre-Dame de l'Assomption	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	3	1	2	0	1	0	1
Wassy	Mairie	Haute-Marne (52)	Grand Est	2011	0	17	13	4	0	3	0	1
Total				98	5352	2833	2422	98	1771	75	478	

Manufacture de Sèvres

Dépositaire	Ville	Pays	Date	Récolés	Localisés	Recherchés	Classement	Plaintes restant à déposer
Ambassade	Mexico	Mexique	2014	1115	682	433	425	8
Conseil constitutionnel	Paris		2016	368	185	183	181	2
Total				1483	867	616	606	10

Ministère des armées

Déposant	Dépositaire	Ville	Département	Région	Date	Restant à récoler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes restant à déposer
Armées-Service historique de la Défense	École de guerre	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2012	0	26	18	8	3	2	3
Armées- Musée de l'armée	École du génie	Angers	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2016	0	124	86	38	2	35	1
Armées- Musée de l'armée	Val-de-Grâce - musée		Paris (75)	Île-de-France	2016	26	110	84	26	3	18	5
Armées- Musée de l'armée	Musée de la guerre de 1870 et de l'annexion	Gravelotte	Moselle (57)	Grand Est	2022	3	19	2	17	0	5	12
Total						29	279	190	89	8	60	21

Mobilier national													
Ville	Dépositaire	Date	Restant à récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Nouvellement disparus	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	Suites	
Paris	14 rue de l'Élysée	2017	0	392	359	11	0	3	5	0	1	2	
Paris	2 rue de l'Élysée	2017	0	373	315	16		3	5	0	1	7	
Paris	Alma	2017	0	699	575	105	0	5	71	1	16	12	
Paris	École normale supérieure	2008	0	52	50	2	0	0	0	0	2		
Paris	Hôtel de Brienne		0	1891	1454	437		5	427	0	5		
Paris	Hôtel de la marine	2015	0	285	152	133		0	132	0	1		
Paris	Marigny	2017	0	805	787	6	0	0	1	0	3	2	
Paris	Ministère de l'agriculture	2022	0	85	67	18	0	0	11	6	1	0	
Paris	Ministère de l'éducation nationale	2020	0	239	114	125		4	113	6	2	0	
Paris	Ministère de la culture	2018	200	572	484	88	12	2	40	27	11	0	
Paris	Ministère de la Justice	2020	0	194	163	31	0	0	24	4	1	2	
Paris	Musée Guimet	2021	0	14	4	10	0	0	9	0	1	0	
Paris	Palais de l'Élysée	2017	0	2548	2030	234		15	65	0	29	125	
Paris	Rectorat	2021	0	57	55	2	0	0	1	0	1	0	
Paris	Unesco	2006	0	73	71	2	0	0	1	0	1	0	
Rome	Ambassade	2020	0	171	164	7	0	0	1	1	4	0	
Total			200	8450	6844	1227	12	37	906	48	78	150	

SMF													
Déposant	Dépositaire	Ville	Département	Région/Pays	Date	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	Suites restant à déterminer
Château de Versailles	Musée du château de Compiègne	Compiègne	Oise (60)	Hauts-de-France	2011	59	58	1	0	0	0	1	0
Château de Versailles	Assemblée nationale	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2019	45	29	16	0	4	5	7	0
Musée d'Orsay	Préfecture	Chaumont	Haute-Marne (52)	Grand Est	2017	1	0	1	0	0	0	1	0
Musée d'Orsay	Mairie	Illkirch-Graffenstaden	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2011	1	0	1	0	0	0	1	0
Musée d'Orsay	Caserne Vandamme	Lille	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	1	0	1	0	0	0	1	0
Musée d'Orsay	Mairie	Montblanc	Hérault (34)	Occitanie	2017	2	1	1	0	0	0	1	0

Musée d'Orsay	Assemblée nationale	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2016	25	20	5	0	0	0	0	5	0
Musée d'Orsay	Mairie	Pontchâteau	Loire-Atlantique (44)	Pays-de-La-Loire	2013	2	0	2	0	0	0	0	2	0
Musée d'Orsay	Gouverneur militaire de Paris		Paris (75)	Île-de-France	2020	2	1	1	0	0	0	0	1	0
Musée d'Orsay	Musée Rodin		Paris (75)	Île-de-France	2008	43	39	4	1	0	0	0	3	0
Musée de Cluny	Musée des beaux-arts	Rennes	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2012	321	248	73	0	71	0	0	2	0
Musée de la céramique à Sèvres	Musée Valéry-Larbaud	Vichy	Allier (03)	Auvergne-Rhône-Alpes	1998	88	1	87	7	0	0	0	80	0
Musée des Arts décoratifs	Musée de la voiture et du tourisme	Compiègne	Oise (60)	Hauts-de-France	2000	100	73	27	0	2	0	0	25	0
Musée du Louvre	Congrégation des Dames du Saint-Sacrement de l'Adoration perpétuelle	Arras	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2021	3	0	3	0	0	0	0	3	0
Musée du Louvre	Musée des Amériques	Auch	Gers (32)	Occitanie	2019	29	22	7	0	5	1	1	1	0
Musée du Louvre	Musée Léon Alègre	Bagnols-sur-Cèze	Gard (30)	Occitanie	2018	31	13	18	0	8	0	0	10	0
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Blois	Loir-et-Cher (41)	Centre-Val de Loire	2019	86	79	7	0	0	0	0	7	0
Musée du Louvre	Musée du Berry	Bourges	Cher (18)	Centre-Val de Loire	2019	28	25	3	0	0	0	0	3	0
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Calais	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	1997	133	40	93	0	90	0	0	3	0
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Carcassonne	Aude (11)	Occitanie	2019	15	14	1	0	0	0	0	1	0
Musée du Louvre	Musée	Châteaudun	Eure-et-Loir (28)	Centre-Val de Loire	1999	45	38	7	0	4	1	2	0	0
Musée du Louvre	Musée du château de Compiègne	Compiègne	Oise (60)	Hauts-de-France	2014	267	254	13	0	12	0	0	1	0
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Dijon	Côte-d'Or (21)	Bourgogne-Franche-Comté	2000	504	346	158	0	27	0	0	1	130
Musée du Louvre	Musée de la Chartreuse	Douai	Nord (59)	Hauts-de-France	2020	46	12	34	0	27	0	0	7	0
Musée du Louvre	Musée Louis-Philippe	Eu	Seine-Maritime (76)	Normandie	2017	26	24	2	0	1	0	0	1	0
Musée du Louvre	Ambassade	Londres		Royaume-Uni	2005	18	14	4	0	0	2	2	0	0
Musée du Louvre	Hôtel du commandant du 15 ^e corps d'armée	Marseille	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2004	2	0	2	0	1	0	1	1	0

Musée du Louvre	Musée de l'impression sur étoffes	Mulhouse	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2021	135	126	9	0	0	0	0	0	9	0
Musée du Louvre	Musée lorrain	Nancy	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2022	13	10	3	0	0	0	0	0	3	0
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Orléans	Loiret (45)	Centre-Val de Loire	2019	78	22	56	0	54	0	0	0	2	0
Musée du Louvre	Assemblée nationale	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2019	107	106	1	0	0	0	0	0	1	0
Musée du Louvre	Îlot Saint-Germain	Paris	Paris (75)	Île-de-France	1997	2	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Musée du Louvre	Mairie	Remiremont	Vosges (88)	Grand Est	2022	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Musée du Louvre	Église Saint-Martin	Romenay	Saône-et-Loire (71)	Bourgogne-Franche-Comté	2020	2	1	1	0	0	0	0	0	1	0
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Rouen	Seine-Maritime (76)	Normandie	2017	25	19	6	0	5	0	0	0	1	0
Musée du Louvre	Mairie	Saint-Omer	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2020	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts Eugène Leroy	Tourcoing	Nord (59)	Hauts-de-France	2021	35	27	8	0	4	1	1	3	0	0
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Valenciennes	Nord (59)	Hauts-de-France	2020	34	28	6	0	2	0	0	0	4	0
Musée du Louvre	Musée des châteaux de Versailles et de Trianon	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2015	1020	996	24	0	22	0	0	0	1	1
Musée du Louvre	Musée de la Société archéologique de Vervins et de la Thiérache	Vervins	Aisne (02)	Hauts-de-France	2003	5	4	1	0	0	0	0	0	1	0
Musée du Louvre	Église Saint-Jean-Baptiste	Vignacourt	Somme (80)	Hauts-de-France	2021	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Musée du Louvre	Université de Lille	Villeneuve-d'Ascq	Nord (59)	Hauts-de-France	1998	312	80	232	0	216	0	0	0	16	0
Musée du Louvre	Gouverneur militaire de Paris	Paris	Paris (75)	Île-de-France	1997	6	3	3	0	0	0	0	0	3	0
Musée du Louvre	Musée du quai Branly - Jacques Chirac	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2014	138	134	4	0	1	0	0	0	3	0
Musée du Louvre	Musée Guimet	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2013	171	158	13	0	8	0	0	0	5	0
Musée du Quai-Branly	Musée national de l'histoire de l'immigration	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2011	19	17	2	0	0	0	0	0	2	0
Musée national d'art moderne	Musée Léon Alègre	Bagnols-sur-Cèze	Gard (30)	Occitanie	2007	93	90	3	0	0	0	0	1	2	0
Musée national d'art moderne	Musée du quai Branly - Jacques Chirac	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2019	3	1	2	0	0	0	0	0	2	0

Musée national d'art moderne	Sorbonne Université	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2019	1	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0
SMF (plusieurs musées confondus)	École du génie	Angers	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	1999	8	0	8	0	0	1	0	0	0	7	0
SMF (plusieurs musées confondus)	Musée départemental d'Aubusson	Aubusson	Creuse (23)	Nouvelle-Aquitaine	2014	7	5	2	0	0	1	0	0	0	1	0
SMF (plusieurs musées confondus)	Musée des beaux-arts	Beaune	Côte-d'Or (21)	Bourgogne-Franche-Comté	2018	97	95	2	0	0	0	0	0	0	2	0
SMF (plusieurs musées confondus)	Caisse de crédit agricole	Belfort	Territoire de Belfort (90)	Bourgogne-Franche-Comté	2015	2	0	2	0	0	1	0	0	0	1	0
SMF (plusieurs musées confondus)	Musée de la Corse	Corte	Haute-Corse (2B)	Corse	2016	2855	2775	80	0	0	79	0	0	0	1	0
SMF (plusieurs musées confondus)	Musée de préhistoire des Eyzies-de-Tayac	Les Eyzies	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2014	220	211	9	0	0	7	0	0	0	2	0
SMF (plusieurs musées confondus)	Musée de la compagnie des Indes	Lorient	Morbihan (56)	Bretagne	1999	197	150	47	3	39	0	0	0	0	5	0
SMF (plusieurs musées confondus)	Musée Gadagne	Lyon	Rhône (69)	Auvergne-Rhône-Alpes	2011	1244	1021	223	0	220	0	0	0	0	3	0
SMF (plusieurs musées confondus)	Université Michel de Montaigne (Bordeaux III)	Pessac	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2000	5	1	4	0	0	3	0	0	0	1	0
SMF (plusieurs musées confondus)	Musée des arts décoratifs	Saumur	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2005	24	22	2	0	0	1	0	0	0	1	0
SMF (plusieurs musées confondus)	Musée Georges Garret	Vesoul	Haute-Saône (70)	Bourgogne-Franche-Comté	2018	9	8	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Total						8793	7461	1332	11	917	11	263	11	0	131	0

Annexe 8 — Suites restant à déterminer par déposant

Tous les chiffres de ces tableaux ont été arrêtés au 31 décembre 2022. En grisé: dossiers concernant les résidences présidentielles.

Cnap												
Ville	Dépositaire	Département	Région/Pays	Date	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	Suites restant à déterminer
Addis-Abeba	Résidence du Premier ministre	Bouches-du-Rhône (13)	Éthiopie	2005	1	0	1	0	0	0	0	1
Aix-en-Provence	Musée Granet	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2007	110	104	6	0	0	0	0	6

Arras	Musée des beaux-arts	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2019	54	19	35	1	19	0	0	0	15
Bordeaux	Musée des beaux-arts	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine		177	154	23	4	18	0	0	0	1
Bouchain	Mairie	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	13	1	12	0	11	0	0	0	1
Boulogne-sur-Mer	Mairie	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2019	11	8	3	0	0	0	0	0	3
Calais	Mairie	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2018	10	7	3	0	1	0	0	0	2
Calais	Musée des beaux-arts	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2010	75	38	37	1	35	0	0	0	1
Castelsarrasin	Sous-préfecture	Tarn-et-Garonne (82)	Occitanie	2001	2	0	2	0	0	0	0	0	2
Château-Salins	Église Saint-Jean-Baptiste	Moselle (57)	Grand Est	2003	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Colmar	Mairie	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2003	4	2	2	0	1	0	0	0	1
Dole	Mairie	Jura (39)	Bourgogne Franche-Comté	2010	11	10	1	0	0	0	0	0	1
Le Mée-sur-Seine	Musée Chapu	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2012	3	2	1	0	0	0	0	0	1
Lisbonne	Ambassade		Europe du Sud	2022	22	17	5	0	3	0	0	0	2
Montreuil-sur-Mer	Sous-préfecture	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2018	6	4	2	0	0	0	0	0	2
Neuilly-sur-Seine	Direction nationale recrutement et formation professionnelle des douanes	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	1999	23	5	18	0	0	0	0	0	18
Neuilly-sur-Seine	Lycée Louis Pasteur	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2000	2	0	2	0	0	0	0	0	2
Paris	Ministère de la justice	Paris (75)		2010	215	160	55	2	39	10	0	0	4
Paris	Conseil d'analyse économique	Paris (75)		2015	4	3	1	0	0	0	0	0	1
Paris	Cité internationale universitaire	Paris (75)	Île-de-France	2017	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Paris	Collège Charlemagne	Paris (75)	Île-de-France	2009	21	16	5	0	0	0	0	0	5
Paris	Mines ParisTech	Paris (75)	Île-de-France	1997	3	1	2	0	1	0	0	0	1
Paris	Business France	Paris (75)	Île-de-France		0	0	0	0	0	0	0	0	1
Paris	Direction nationale des vérifications de situations fiscales	Paris (75)	Île-de-France	2007	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Paris	Organisation internationale du travail	Paris (75)	Île-de-France		0	0	0	0	0	0	0	0	6
Paris	École nationale d'administration	Paris (75)	Île-de-France		0	0	0	0	0	0	0	0	2
Pont-à-Marcq	Église Saint-Quentin	Nord (59)	Hauts-de-France		0	0	0	0	0	0	0	0	2
Port-d'Espagne	Ambassade		Trinité-et-Tobago		0	0	0	0	0	0	0	0	4
Saint-Pol-sur-Ternoise	Musée municipal	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2004	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Paris	Présidence de la République	Paris (75)	Île-de-France	2014	0	71351	13428	57923	0	564	1	55900
Tokyo	Ambassade		Japon	2018	0	2117	691	1426	0	0	0	1426
Toulouse	Rectorat	Haute-Garonne (31)	Occitanie	2018	0	7	1	6	0	0	0	6
Total					4500	88647	17674	70973	1	564	1	72848

Ministère de l'économie

Ville	Dépositaire	Département	Date	Récolés	Localisés	Recherchés	Nouvellement disparus	Classements	Plaintes déposées	Suites restant à déterminer
Paris	Monnaie de Paris	Île-de-France	2011	221	217	4	1	2	1	1

Ministère des armées

Ville	Dépositaire	Département	Date	Restant à récoler	Récolés	Localisés	Recherchés	Classements	Plaintes déposées	Suites restant à déterminer
Marly-le-Roi	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises - service de déminage	Yvelines (78)	2017	878	341	337	4	0	0	4
Maisons-Alfort	État-major de la gendarmerie	Val-de-Marne (94)	2012	0	3	2	1	0	0	1
	Gouverneur des Invalides	Paris (75)	2010	0	46	27	19	0	2	17
Reims	Musée du fort de la Pompelle	Marne (51)	2021	0	15	14	1	0	0	1
	Musée du quai Branly - Jacques Chirac	Paris (75)	2014	0	609	461	148	0	0	148
Reims	Musée Saint-Rémi	Marne (51)	2021	0	1	0	1	0	0	1
Total				878	1015	841	174	0	2	172

Mobilier national

Ville	Dépositaire	Date	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes déposées	Plaintes à déposer	Suites restant à déterminer
Brégançon	Fort de Brégançon	2017	386	375	8	0	5	0	0	3
Marly-le-Roi	Marly-le-Roi	2007	31	2	29	0	0	0	0	29
Paris	14 rue de l'Élysée	2017	392	359	11	3	5	0	1	2
Paris	2 rue de l'Élysée	2017	373	315	16	3	5	0	1	7
Paris	22 rue de l'Élysée	2012	19	17	2	0	0	0	0	2
Paris	4 rue de l'Élysée	2017	66	49	17	0	16	0	0	1
Paris	Alma	2017	699	575	105	5	71	1	16	12
Paris	Marigny	2017	805	787	6	0	1	0	3	2
Paris	Ministère de la justice	2020	194	163	31	0	24	4	1	2
Paris	Monnaie de Paris	2011	110	108	2	1	0	0	0	1
Paris	Musée des arts décoratifs	2010	245	238	7	4	0	0	0	3
Paris	Palais de l'Élysée	2017	2548	2030	234	15	65	0	29	125

Rambouillet	Château de Rambouillet	2007	87	9	78	4	0	0	0	0	0	74
Souzy-la-Briche	Souzy-la-Briche	2007	5	0	5	0	0	0	0	0	0	5
Versailles	Pavillon de la Lanterne	2017	175	170	4	0	0	0	0	0	0	4
Versailles	Trianon Suites	2008	2	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Versailles	Trianon-sous-bois	2008	29	7	22	0	0	0	0	0	0	22
Total			6166	5204	579	35	192	5	51	0	0	296

SMF														
Déposants	Dépositaires	Ville	Département	Région/Pays	Date	Restant à récolter	Récolés	Lcalisés	Recherchés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	Suites restant à déterminer
Château d'Ecouen	Musée de la céramique	Sèvres	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2014	0	18	13	5	0	4	0	0	1
Château de Compiègne	Palais du Tau	Reims	Marne (51)	Grand Est	2019	0	235	228	7	0	0	0	0	7
Château de Compiègne	Institut national d'histoire de l'art	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2007	0	1	0	1	0	0	0	0	1
Château de Fontainebleau	Musée des châteaux de Versailles et de Trianon	Versailles	Yvelines (78)	Île-de-France	2018	0	75	73	2	0	0	0	0	2
Château de Versailles	Ambassade	Berlin		Allemagne	2001	0	14	3	11	0	10	0	0	1
Château de Versailles	Ambassade	Bruxelles		Belgique	2001	0	20	17	3	0	0	0	0	3
MuCEM	Musée de Bastia	Bastia	Haute-Corse (2B)	Corse	2015	0	63	51	12	0	0	0	0	12
MuCEM	Musée de la céramique	La Chapelle-des-Pots	Charente-Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine	2013	0	1	0	1	0	0	0	0	1
MuCEM	Musée de la publicité	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2003	0	197	0	197	0	0	0	0	197
Musée d'archéologie nationale	Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	Marseille	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2011	0	2	1	1	0	0	0	0	1
Musée d'archéologie nationale	Hôtel de ville	Mons		Belgique	1995	0	1	0	1	0	0	0	0	1
Musée d'archéologie nationale	Musée de l'homme	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2022	0	9	8	1	0	0	0	0	1
Musée d'Orsay	Musée Granet	Aix-en-Provence	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2018	0	103	100	3	0	0	0	0	3
Musée d'Orsay	Musée des beaux-arts	Arras	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2009	0	24	23	1	0	0	0	0	1
Musée d'Orsay	Ambassade	La Haye		Pays-Bas	2002	0	7	4	3	0	0	0	0	3

Musée d'Orsay	Musée des beaux-arts	Lyon	Rhône (69)	Auvergne-Rhône-Alpes	2019	0	39	38	1	0	0	0	0	0	1
Musée d'Orsay	Musée de la cour d'or	Metz	Moselle (57)	Grand Est	2011	0	13	12	1	0	0	0	0	0	1
Musée d'Orsay	Ministère de l'économie	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2014	0	7	3	4	1	0	0	0	0	3
Musée de Cluny	Musée municipal	Avranches	Manche (50)	Normandie	2011	0	150	30	120	0	0	0	0	0	120
Musée de Cluny	Musée municipal de l'Évêché	Limoges	Haute-Vienne (87)	Nouvelle-Aquitaine	2004	0	3	2	1	0	0	0	0	0	1
Musée de Cluny	Musée d'archéologie nationale	Saint-Germain-en-Laye	Yvelines (78)	Île-de-France	2014	0	2676	2204	472	0	0	0	0	0	472
Musée de Cluny	Musée des arts décoratifs	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2001	0	74	62	12	0	0	0	0	0	12
Musée de Cluny	Musée de la mode et du textile	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2001	0	68	65	3	0	0	0	0	0	3
Musée de Cluny	École nationale supérieure des beaux-arts	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2009	0	3	0	3	0	0	0	0	0	3
Musée de la céramique à Sèvres	Musée de la Renaissance - château d'Ecouen	Ecouen	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2007	0	78	0	78	0	0	0	0	0	78
Musée de la céramique à Sèvres	Musée de l'assistance publique - hôpitaux de Paris	Le Kremlin-Bicêtre	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2013	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Musée de la céramique à Sèvres	Mairie	Sèvres	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2008	0	11	7	4	0	0	0	0	0	4
Musée de la céramique à Sèvres	Musée des arts décoratifs	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2011	0	181	163	18	0	0	0	0	0	18
Musée des Arts décoratifs	Château de Chambord	Chambord	Loir-et-Cher (41)	Centre-Val de Loire	2017	0	29	25	4	0	0	0	0	0	4
Musée des Arts décoratifs	Musée de la Renaissance - château d'Ecouen	Ecouen	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2014	0	10	9	1	0	0	0	0	0	1
Musée des Arts décoratifs	Musée du château	Lunéville	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2003	0	51	20	31	0	0	0	0	0	31
Musée des Arts décoratifs	Musée d'Orsay	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	0	41	40	1	0	0	0	0	0	1
Musée des Arts décoratifs	Musée du Louvre - Département des antiquités orientales	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2000	0	48	47	1	0	0	0	0	0	1
Musée du Louvre	Musée Fesch	Ajaccio	Corse-du-Sud (2A)	Corse	2019	0	17	11	6	0	0	3	0	0	3
Musée du Louvre	Château d'Azay-le-Rideau	Azay-le-Rideau	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	1998	0	16	7	9	0	0	5	0	0	4

Musée du Louvre	Musée d'art et d'histoire	Belfort	Territoire de Belfort (90)	Bourgogne Franche-Comté	2018	0	154	148	6	0	0	0	0	0	2
Musée du Louvre	Römisch-Germanisches Museum	Cologne		Allemagne	2011	0	8	0	8	0	0	0	0	0	8
Musée du Louvre	Musée Quesnel-Morinière	Coutances	Manche (50)	Normandie	2017	0	24	18	6	0	0	2	0	0	4
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts	Dijon	Côte-d'Or (21)	Bourgogne Franche-Comté	2000	0	504	346	158	0	0	0	1	0	130
Musée du Louvre	Musée des beaux-arts André Malraux	Le Havre	Seine-Maritime (76)	Normandie	2017	0	9	6	3	0	0	0	0	0	1
Musée du Louvre	Rijksmuseum van Oudheden	Leyde		Pays-Bas	2012	0	8	5	3	0	0	0	0	0	3
Musée du Louvre	Musée Adrien Dubouché	Limoges	Haute-Vienne (87)	Nouvelle-Aquitaine	2004	0	424	404	20	0	0	0	0	0	5
Musée du Louvre	Musée du château	Lunéville	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2007	0	4	1	3	0	0	0	0	0	1
Musée du Louvre	Église Saint-Siméon	Menou	Nièvre (58)	Bourgogne Franche-Comté	2019	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Musée du Louvre	Musée des moulages	Montpellier	Hérault (34)	Occitanie	2001	0	167	118	49	0	0	0	0	0	13
Musée du Louvre	Cathédrale Notre-Dame-de-l'Annonciation-et-Saint-Sigisbert	Nancy	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2021	0	5	1	4	0	0	0	0	0	4
Musée du Louvre	Musée des archevêques	Narbonne	Aude (11)	Occitanie	2019	0	51	14	37	0	0	0	0	0	17
Musée du Louvre	Ministère de la justice	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	0	15	8	7	0	0	1	0	0	5
Musée du Louvre	Ministère de l'économie	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Musée du Louvre	Ministère de l'économie	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	0	2	0	2	0	0	0	0	0	2
Musée du Louvre	Ministère de l'économie	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	0	4	1	3	0	0	0	0	0	3
Musée du Louvre	Église	Plombières-les-Bains	Vosges (88)	Grand Est	2022	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Musée du Louvre	Musée Saint-Rémi	Reims	Marne (51)	Grand Est	2009	0	27	15	12	0	0	0	0	0	1
Musée du Louvre	Musée Antoine Lécuyer	Saint-Quentin	Aisne (02)	Hauts-de-France	2021	0	177	9	170	0	0	0	0	0	5
Musée du Louvre	Sous-préfecture	Saint-Quentin	Aisne (02)	Hauts-de-France	2021	0	8	7	1	0	0	0	0	0	1
Musée du Louvre	Ambassade	Stockholm		Suède	2004	0	2	0	2	0	0	0	0	0	2
Musée du Louvre	Musée national du Bardo	Tunis		Tunisie	2014	1	132	45	87	0	0	0	0	0	87

SMF (plusieurs musées cofondus)	Musée d'ethnographie	Bordeaux	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2000	3000	18	7	11	0	0	0	0	11
SMF (plusieurs musées cofondus)	Musée Alfred Bonno	Chelles	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2009	0	7	1	6	0	0	0	0	6
SMF (plusieurs musées cofondus)	Oriental institute	Chicago		États-Unis	2009	0	198	0	198	0	0	0	0	198
SMF (plusieurs musées cofondus)	Musée d'art et d'histoire militaire	Fontainebleau	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2007	0	4	0	4	0	0	2	0	2
SMF (plusieurs musées cofondus)	Musée du château de Fontainebleau	Fontainebleau	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2005	0	857	769	88	0	0	4	0	84
SMF (plusieurs musées cofondus)	Musée	Issoudun	Indre (36)	Centre-Val de Loire	2019	0	12	8	4	0	0	3	0	1
SMF (plusieurs musées cofondus)	Musée des Ursulines	Mâcon	Saône-et-Loire (71)	Bourgogne-Franche-Comté	2018	0	124	93	31	0	0	29	0	2
SMF (plusieurs musées cofondus)	Musée des jouets et jeux d'antan Marie-Camille de Monneron	Nontron	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2002	0	160	134	26	0	0	2	0	24
SMF (plusieurs musées cofondus)	Présidence de la République	Paris	Paris (75)	Île-de-France	2012	0	101	67	34	7	20	6	0	1
SMF (plusieurs musées cofondus)	Musée de la chaussure	Romans-sur-Isère	Drôme (26)	Auvergne-Rhône-Alpes	2000	1	471	470	1	0	0	0	0	1
SMF (plusieurs musées cofondus)	Musée des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau	Rueil-Malmaison	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2015	76	377	350	27	0	0	0	0	27
SMF (plusieurs musées cofondus)	Musée	Saint-Dié-des-Vosges	Vosges (88)	Grand Est		0	7	1	6	0	0	0	0	6
Total						3078	13744	8945	2713	8	392	12	2	2299



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*